I. RÉSUMÉ

Les résumés se composent des obligations d'informations spécifiques appelées « Éléments ». Ces Éléments sont numérotés dans les Sections A – E (A.1 – E.7).

Le présent résumé contient tous les Éléments devant être inclus dans un résumé relatif à ce type de valeurs mobilières et pour l'Émetteur. Etant donné que certains Eléments ne doivent pas être traités, il peut y avoir des discontinuités dans la numérotation des Eléments.

Bien qu'un Élément doive obligatoirement être inséré dans un résumé en raison de la nature des valeurs mobilières et de l'Émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être communiquée sur cet Élément en question. Dans un tel cas, une brève description de l'Élément est incluse dans le résumé, accompagnée de la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissements	Le Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base du 26 septembre 2018 (tel que complété par les Suppléments du 17 octobre 2018 et du 6 novembre 2018 et tel que complété davantage de temps en temps) de Goldman, Sachs & Co. Wertpapier GmbH (l'**« Émetteur »**). Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, en compris toute information incorporée par référence, tout supplément ainsi que les Conditions Définitives. Lorsqu'une action en justice relative à l'information contenue dans le Prospectus, l'information incorporée par référence, tout supplément et les Conditions Définitives respectives est intentée auprès d'une instance judiciaire, l'investisseur plaignant peut, selon la législation des Etats membres de l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base, de l'information incorporée par référence, de tout supplément et des Conditions Définitives dans la langue du tribunal avant que les procédures judiciaires ne soient initiées. L'Émetteur et Goldman Sachs International, Zweigniederlassung Frankfurt en tant qu'offreur assument la responsabilité du présent Résumé, en ce compris de toute traduction de ce Résumé. Les personnes assumant la responsabilité du présent Résumé, en ce compris de toute traduction de ce Résumé ou les personnes qui l'ont déposé peuvent être tenues pour responsables, mais uniquement si le contenu de ce Résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, toutes les informations clés requises.
A.2	- Consentement à l'utilisation du Prospectus	[Sans objet: l'Émetteur ne consent pas à l'utilisation du Prospectus par des intermédiaires financiers.] [*insérer en cas de consentement général:* L'Émetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base et de ces Conditions Définitives par tous les intermédiaires financiers (consentement général). Le consentement général à la revente ou au placement final des Titres par les intermédiaires financiers est donné en ce qui concerne le ou les Etat(s) de l'Offre durant la Période d'Offre au cours de laquelle peuvent intervenir la revente ou le placement final des Titres, à condition toutefois que le Prospectus de Base soit toujours valable au regard de la Section 9 de la Loi Allemande sur les Prospectus relatifs aux Offres de Valeurs Mobilières [et/ou que l'offre soit continuée sur la base d'un prospectus de base subséquent qui sera approuvé avant l'expiration de la validité du Prospectus de Base précédent].]

		[*insérer dans le cas d'un consentement individuel si les intermédiaires financiers spécifiés devaient être habilités à utiliser le prospectus dans tous les Etats de l'Offre:* L'Émetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base et de ces Conditions Définitives par les intermédiaires financiers suivants (consentement individuel): [*insérer le nom et l'adresse de l'intermédiaire spécifique:* ●]. Le consentement individuel à la revente ou au placement final des Titres par les intermédiaires financiers spécifiés est donné en ce qui concerne le ou les Etats de l'Offre durant la Période d'Offre au cours de laquelle peuvent intervenir la revente ou le placement final des Titres, à condition toutefois que le Prospectus de Base soit toujours valable au regard de la Section 9 de la Loi Allemande sur les Prospectus relatifs aux Offres de Valeurs Mobilières [et/ou que l'offre soit continuée sur la base d'un prospectus de base subséquent qui sera approuvé avant l'expiration de la validité du Prospectus de Base précédent]. Toute nouvelle information relative aux intermédiaires financiers encore inconnue au moment de l'approbation du Prospectus de Base ou du dépôt des Conditions Définitives sera publiée sur le site Web [www.gs.de/service/bekanntmachungen] [www.gsmarkets.nl/turbo/aankondigingen/] [www.gspip.info].] [*insérer dans le cas d'un consentement individuel si les intermédiaires financiers spécifiés devaient être habilités à utiliser le prospectus uniquement dans des Etats de l'Offre sélectionnés:* L'Émetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base et de ces Conditions Définitives par les intermédiaires financiers figurant dans le tableau ci-dessous (consentement individuel) pour la revente ultérieure ou le placement final des Titres en relation avec le ou les Etats de l'Offre, tels que repris dans le tableau ci-dessous durant la Période d'Offre au cours de laquelle peuvent intervenir la revente ou le placement final des Titres, à condition toutefois que le Prospectus de Base soit toujours valable au regard de la Section 9 de la Loi Allemande sur les Prospectus relatifs aux Offres de Valeurs Mobilières [et/ou que l'offre soit continuée sur la base d'un prospectus de base subséquent qui sera approuvé avant l'expiration de la validité du Prospectus de Base précédent]. Nom et adresse de l'intermédiaire financier — État[s] de l'Offre sélectionné[s] [●] — [●] [●] — [●] Toute nouvelle information relative aux intermédiaires financiers encore inconnue au moment de l'approbation du Prospectus de Base ou du dépôt des Conditions Définitives sera publiée sur le site Web [www.gs.de/service/bekanntmachungen] [www.gs.de/service/bekanntmachungen] [www.gsmarkets.nl/turbo/aankondigingen/] [www.gspip.info].] [**« État(s) de l'Offre »** désigne le(s) Etat(s) Membre(s) suivant(s): [Autriche][,] [et] [Belgique][,] [et] [Bulgarie][,] [et] [République tchèque][,] [et] [Danemark][,] [et] [Finlande][,] [et] [France][,] [et] [Allemagne][,] [et] [Hongrie][,] [et] [Irlande][,] [et] [Italie][,] [,] [et] [Liechtenstein] [et] [Luxembourg][,] [et] [Pays-Bas][,] [et] [Norvège][,] [et] [Pologne][,] [et] [Portugal][,] [et] [Slovaquie][,] [et] [Espagne][,] [et] [Suède] [et] [Royaume-Uni].]
	- Indication de la période de l'offre	[**« Période d'Offre »** désigne la période du [(inclus),] [*insérer date:* ●] [le commencement de l'offre dans l'État de l'Offre concerné] [au [, (inclus),] [*insérer date:* ●][l'expiration de la validité du Prospectus de Base conformément à la Section 9 de la Loi Allemande sur les Prospectus relatifs aux Offres de Valeurs Mobilières] [[et/ou] [comme on peut s'y attendre] [à la résiliation des Produits par

		l'Emetteur] [*insérer d'autres informations liées à la période de l'offre*: ●].] [Sans objet; l'Emetteur ne consent pas à l'usage du Prospectus par des intermédiaires financiers.]
	- Conditions liées au consentement	[Le consentement à l'utilisation du Prospectus de Base ne dispense pas les intermédiaires financiers autorisés de respecter les restrictions de vente applicables ainsi que toutes les dispositions légales en vigueur pour chaque émission. Tout intermédiaire financier est tenu de remettre le Prospectus de Base systématiquement accompagné de tous les suppléments éventuels aux investisseurs potentiels.] [Un tel consentement est de plus soumis et donné à la condition [●].] [Sans objet; le consentement n'est soumis à aucune autre condition.] [Sans objet; l'Emetteur ne consent pas à l'usage du Prospectus par des intermédiaires financiers.]
	- Information relative aux conditions de l'offre	[**Au cas où un intermédiaire financier fait une offre, il informera les investisseurs, au moment de l'offre, des termes et conditions de cette offre, telles qu'exposées dans les Conditions Définitives.**] [Sans objet; l'Emetteur ne consent pas à l'usage du Prospectus par des intermédiaires financiers.]
Section B – Émetteur et garants		
1. Information relative à Goldman, Sachs & Co. Wertpapier GmbH en tant qu'Émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur	Goldman, Sachs & Co. Wertpapier GmbH (**« GSW »**).
B.2	Siège social, forme juridique, législation	GSW est une société à responsabilité limitée (*Gesellschaft mit beschränkter Haftung*) de droit allemand. Son siège est établi à Francfort-sur-le-Main et la société a été inscrite le 27 novembre 1991 au registre du commerce du tribunal de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 34439.
B.4b	Contexte et tendances ayant des répercussions sur l'Émetteur et ses secteurs d'activité	L'Emetteur s'attend à une augmentation supplémentaire des activités d'émission et donc à un bénéfice plus élevé pour 2018. Cela est dû à une demande croissante de la clientèle en warrants et produits structurés en particulier sur le marché allemand. En outre, on attend qu'il y aient, sur un marché volatile, une multitude d'émissions complémentaires dans le domaine des warrants turbos, des contrats à terme minis (*mini-futures*) et des certificats bonus. En outre, il est prévu d'étendre l'offre dans les domaines des warrants et des produits structurés. Les améliorations précédemment mises en place dans le processus d'émission permettent de rendre l'émission de nouveaux warrants et de nouveaux certificats presque entièrement automatisée. On s'attend à ce que l'activité d'émission aux Pays-Bas reste au niveau actuel compte tenu du fait qu'ici les titres n'ont pas de date d'échéance prédéterminée par défaut et on présume qu'il n'y aura pas un grand besoin d'émissions complémentaires. L'Emetteur fait partie des considérations globales liées au Brexit du Royaume-Uni, se concentrant en particulier sur les impacts potentiels sur le business model de l'Emetteur.
B.5	Structure organisationnelle	GSW est une filiale à part entière de The Goldman Sachs Group, Inc. (**« GSG »** ou le **« Garant »**) et fait à ce titre partie du groupe Goldman Sachs, c'est-à-dire de GSG et de ses filiales consolidées (ci-après dénommés ensemble **« Goldman Sachs »** ou le **« Groupe Goldman Sachs »**).

		Par le biais de ses bureaux aux États-Unis et des grands centres financiers dans le monde, le Groupe Goldman Sachs est actif dans le secteur des services financiers, composé des segments (i) *Investment Banking*, qui englobe les services de conseil en matière de fusions et acquisitions, de cessions, de restructurations et de spin-offs ainsi qu'en ce qui concerne les offres publiques et les placements privés dans une vaste gamme de valeurs mobilières et autres instruments financiers, (ii) *Institutional Client Services*, qui comprend les activités opérationnelles des clients liées à la commercialisation des produits de crédit et produits à taux d'intérêt, prêts hypothécaires, devises, matières premières et actions, (iii) *Investing and Lending*, qui couvre les investissements (directement et indirectement par l'intermédiaire de fonds) et les prêts dans diverses catégories d'actifs ainsi que les investissements par GSG dans des sociétés de placement consolidées, et (iv) *Investment Management*.
B.9	Prévisions ou estimations du bénéfice	Sans objet; l'Émetteur n'a fait aucune prévision ou estimation de bénéfice.
B.10	Réserves dans le rapport d'audit	Sans objet; aucune réserve n'a été formulée dans le rapport d'audit relatif aux informations financières historiques de l'Émetteur.
B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées pour l'Émetteur, informations sur les tendances et changements significatifs ayant affecté la position financière ou commerciale de l'Émetteur	Le tableau suivant reprend les informations financières historiques clés relatives à l'Émetteur, telles que présentées dans ses états financiers intermédiaires non-audités au 30 juin 2018 pour les six mois ayant pris fin le 30 juin 2018 et le 30 juin 2017 et dans ses états financiers audités au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 et pour chacun des deux exercices clôturés au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016:

Informations relatives au Compte de Résultats

	Six mois clôturés au		**Au et pour l'Exercice clôturé au**	
	1er janvier - 30 juin 2018	**1er janvier - 30 juin 2017**	**1er janvier - 31 décembre 2017**	**1er janvier - 31 décembre 2016**
	(EUR)			
Impôt sur le bénéfice	- 150.377,35	-106.631,67	-278.361,25	-270.600,86
Bénéfice net	320.688,59	227.384,70	652.821,73	517.184,02

Bilan

	30 juin 2018	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**
	(EUR)		

		<table><tr><td>Total de l'actif</td><td>8.801.216.369,34</td><td>6.466.271.258,32</td><td>6.047.710.358,96</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total du capital et des réserves</td><td>4.825.473,48</td><td>4.504.784,89</td><td>3.851.963,16</td></tr></table> Il n'y a eu aucun changement significatif dans les perspectives de l'Émetteur depuis la date des derniers états financiers audités et publiés (31 décembre 2017). Sans objet. Aucun changement significatif dans la situation financière ou la position commerciale de l'Émetteur n'est survenu depuis la date des dernières informations financières intermédiaires (30 juin 2018).
B.13	Événements récents	Sans objet; aucun événement récent particulier propre à l'Emetteur n'est survenu revêtant un intérêt significatif pour l'évaluation de la solvabilité de l'Émetteur.
B.14	Dépendance de l'Émetteur à l'égard d'autres entités au sein du groupe	Voir B.5. Toutes les actions de GSW sont détenues par GSG, GSW étant dépendant des décisions stratégiques et opérationnelles de GSG.
B.15	Description des principales activités de l'Émetteur	L'objet de GSW est d'émettre des titres fongibles ainsi que de réaliser des opérations financières et des opérations auxiliaires aux transactions financières. GSW n'est impliqué ni dans des opérations bancaires telles que définies dans la Section 1 de la Loi Allemande sur les Banques ni dans des opérations commerciales telles que définies dans la Section 34 c du Code Allemand de l'Industrie. GSW conclut des accords contractuels avec Goldman Sachs International permettant à GSW de s'acquitter de ses obligations liées aux titres qu'il émet.
B.16	Principaux actionnaires	GSW est une filiale à part entière de GSG. Toutes les actions de GSW sont détenues par GSG.
[B.17	Notations attribuées à l'Émetteur ou aux Titres	Sans objet; aucune notation n'a été attribuée à GSW ni aux Titres.] [*supprimer B.17, si l'Annexe XII du Règlement Prospectus est applicable*]
B.18	Nature et objet de la garantie	Les obligations de GSW de payer le Montant de Règlement ou tout autre montant dus aux termes des Conditions sont inconditionnellement et irrévocablement couvertes par la garantie de GSG (la **« Garantie »**). La Garantie aura le même rang (*pari passu*) que toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées de GSG.
B.19	Informations sur le Garant	Pour plus d'informations sur GSG en tant que garant, voir « 2. Informations relatives à The Goldman Sachs Group, Inc. en tant que Garant » ci-dessous.
2. Informations relatives à The Goldman Sachs Group, Inc. en tant que Garant		
B.19 (B.1)	Raison sociale et nom commercial du Garant	The Goldman Sachs Group, Inc. (**« GSG »**)
B.19 (B.2)	Siège social, forme juridique, législation	GSG a été constitué dans l'État du Delaware aux États-Unis en tant que société conformément à la Loi Générale sur les Sociétés du Delaware ("*Delaware General Corporation Law*"), pour une durée indéterminée et enregistrée sous le numéro 2923466.

B.19 (B.4b)	Tendances connues ayant des répercussions sur le Garant et ses secteurs d'activités	Les prévisions du Garant pour le restant de l'année 2018 seront affectées, potentiellement de façon négative, par l'évolution des économies mondiales, régionales et nationales, y compris aux États-Unis, par les mouvements et les niveaux d'activité, dans les marchés financiers, de matières premières, monétaires ou autres, par les variations dans les taux d'intérêt, les événements politiques et militaires à travers le monde, les niveaux d'activité des clients et les développements législatifs et réglementaires aux États-Unis ainsi que dans les autres pays où opère le Garant.
B.19 (B.5)	Structure organisationnelle	Le Garant est un Holding de Banques (*Bank Holding Company*) et Holding Financier (*Financial Holding Company*) conformément aux lois des États-Unis. Le Garant est la société mère du Groupe Goldman Sachs. La structure organisationnelle du Groupe Goldman Sachs est la suivante: 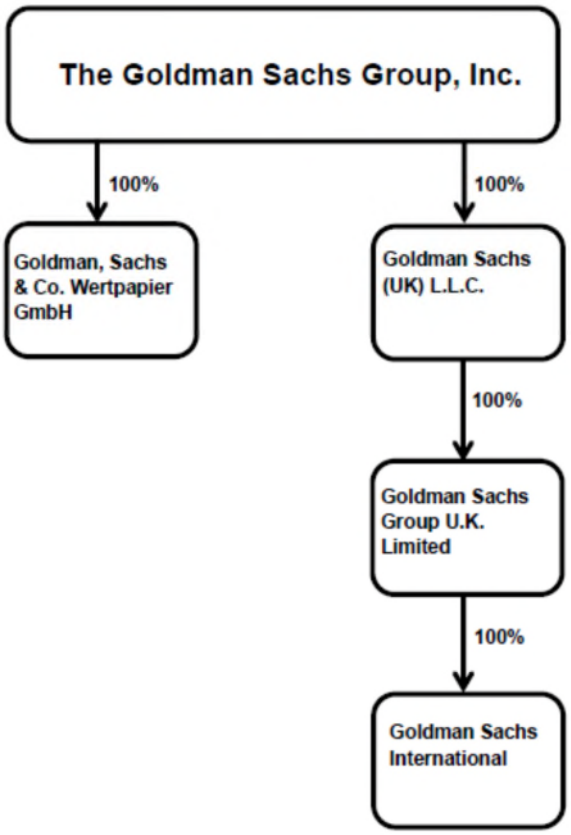 Note: Les pourcentages mentionnés correspondent aux participations directes en termes d'actions ordinaires ou titres équivalents.
B.19 (B.9)	Prévisions ou estimations du bénéfice	Sans objet; le Garant n'a fait aucune prévision ou estimation de bénéfice.
B.19 (B.10)	Réserves dans le rapport d'audit	Sans objet; aucune réserve n'a été formulée dans le rapport d'audit relatif aux informations financières historiques du Garant.
B.19 (B.12)	Informations financières historiques clés sélectionnées pour le Garant, informations	Le tableau suivant reprend des informations financières historiques clés sélectionnées relatives au Garant, telles que présentées dans ses états financiers consolidés condensés non-audités au 30 septembre 2018 et pour les neuf mois clôturés au 30 septembre 2018 et au 30 septembre 2017 ainsi que dans ses états financiers consolidés audités au 31 décembre 2017 pour chacun des deux exercices clôturés le

	sur les tendances et changements significatifs ayant affecté la position financière ou commerciale du Groupe	31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016:

Bénéfices				
	Au et pour les neuf mois		**Au et pour l'Exercice**	
	1er janvier – 30 septembre 2018	**1er janvier – 30 septembre 2017**	**1er janvier – 31 décembre 2017**	**1er janvier – 31 décembre 2016**
	(en millions USD)			
Revenus totaux autres que d'intérêts	25.308	22.205	29.141	28.021
Revenus nets, y compris les revenus d'intérêts nets	28.084	24.239	32.073	30.608
Bénéfice avant impôt	9.773	8.024	11.132	10.304

Bilan			
	30 septembre 2018	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**
	(en millions USD)		
Total de l'actif	957.190	916.776	860.165
Total du passif	870.428	834.533	773.272
Total des fonds propres	86.762	82.243	86.893

Depuis la date des derniers états financiers consolidés audités et publiés (31 décembre 2017), il n’est survenu aucun changement négatif significatif dans les perspectives (informations sur les tendances) du Garant, de nature à l'empêcher de s'acquitter de ses obligations en vertu de la Garantie.

Sans objet. Aucun changement significatif n'est survenu dans la situation financière ou commerciale du Groupe Goldman Sachs depuis la date des dernières informations financières intérimaires (30 septembre 2018).

B.19 (B.13)	Événements récents	Sans objet; aucun événement récent propre au Garant n'est survenu revêtant un intérêt significatif pour l'évaluation de la solvabilité du Garant.
B.19 (B.14)	Dépendance du Garant à l'égard d'autres entités au sein du groupe	Voir B.5. Le Garant et une société holding qui, à ce titre, dépend des dividendes, distributions et autres paiements de ses filiales pour pouvoir financer le paiement de ses dividendes et tous les paiements de ses obligations, y compris ses dettes.
B.19 (B.15)	Description des principales activités du Garant	Goldman Sachs est une banque d'affaires et entreprise de gestion de valeurs mobilières et d'investissements de dimension mondiale offrant une vaste gamme de services financiers à une clientèle nombreuse et diversifiée comprenant des entreprises, des institutions financières, des gouvernements et des individus fortunés. Goldman Sachs déploie ses activités dans les segments suivants: 1) *Investment Banking*: *Investment Banking* se compose de: • *Financial Advisory*, qui comprend des missions de conseil stratégique en matière de fusions et acquisitions, de cessions, de défense des entreprises, de restructurations, des activités de spin-offs et de gestion des risques et des transactions dérivées directement liées à ces missions de conseil des clients; et • *Underwriting*, qui comprend des offres publiques et des placements privés, comprenant des transactions internes et transfrontalières ainsi que du financement d'acquisitions (*acquisition financing*), dans une vaste gamme de valeurs mobilières et autres instruments financiers, comprenant les prêts et des transactions dérivées directement liées à ces activités de souscription des clients. *2) Institutional Client Services*: *Institutional Client Services* comprend: • *Fixed Income, Currency and Commodities Client Execution*, qui comprend les activités opérationnelles des clients liées à la commercialisation, à la fois en espèces et en instruments dérivés des produits à taux d'intérêts, produits de crédit, prêts hypothécaires, devises et matières premières ; et • *Equities*, qui comprend les activités opérationnelles des clients liées à la commercialisation des produits equity et aux commissions et les rémunérations provenant de l'exécution et de la compensation de transactions de clients institutionnels sur les grandes bourses d'actions, options et contrats à terme dans le monde entier ainsi que des opérations de gré à gré. Equities englobe également les activités de services liées aux titres de Goldman Sachs, avec le financement, l'octroi de prêts et autres services de courtage aux clients institutionnels, y compris les fonds de couverture (*hedge funds*), fonds communs (*mutual funds*), fonds de retraites (*pension funds*) et fondations et génère des revenus essentiellement sous la forme de différentiels de taux d'intérêts ou de commissions. 3) *Investing and Lending*, qui comprend les activités d'investissement de Goldman Sachs et l'octroi de prêts, comprenant les *relationship lending activities* pour fournir un financement aux clients. Ces investissements, dont certains sont consolidés, et ces prêts sont normalement à long terme.

		Goldman Sachs fait des investissements, dont certains sont consolidés,directement via des activités de banque d'affaire et des groupes de situation spéciales (*special situations group*), et indirectement via des fonds qu'il gère dans des titres de créance et des prêts, des titres de participation publics et privés, des sociétés d'infrastructure et immobilières. Goldman Sachs octroie des prêts sans garantie aux individus via sa plateforme numérique. 4) *Investment Management,* qui fournit des services de gestion des placements et offre des produits de placement (principalement via des comptes gérés séparément et des instruments de placement collectifs tels que les fonds communs et fonds de placement privés) dans toutes les grandes catégories d'actifs à un éventail diversifié de clients institutionnels et de particuliers. Investment Management propose également des services de gestion de patrimoine, avec la gestion de portefeuilles et les conseils financiers, le courtage et autres opérations à des familles et individus fortunés.
B.19 (B.16)	Principaux actionnaires	Sans objet; GSG est une société cotée à la bourse de New York (NYSE) et n'est pas directement ou indirectement détenue ou contrôlée par un actionnaire ou groupe d'actionnaires.
[B.19 (B.17)	Notations attribuées au Garant	La dette à long terme de GSG a obtenu la notation A de la part de Fitch, A3 de la part de Moody's et BBB+ de la part de S&P.[1]] [*supprimer B.17, si l'Annexe XII du Règlement Prospectus est applicable*]
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Type et catégorie des valeurs mobilières offertes; numéro d'identification du titre	**Type/Forme des Titres** [Les caractéristiques des présents Titres telles que l' [importance du Montant de Règlement][la valeur équivalente des Sous-Jacents livrés] [et le délai de remboursement][et le type de règlement (paiement au comptant ou livraison physique)] dépend[ent] de l'évolution des [Sous-Jacents][Eléments du Panier] [aussi longtemps qu'aucun Évènement de Conversion ne soit survenu. Après l'occurrence d'un Évènement de Conversion, le Détenteur du Titre reçoit la Valeur Nominale et le paiement d'un coupon à un taux d'intérêt fixe.][Les caractéristiques des présents Titres sont telles que le Détenteur du Titre en reçoit [au moins] la Valeur Nominale à la date d'échéance des Titres.] [Les Titres sont également porteurs d'un coupon. [[L'importance du] [Le] coupon est [également] dépendant de l'évolution des [Sous-Jacents][Eléments du Panier] [Taux de Référence].] [Le paiement du coupon ne dépend pas de l'évolution des [Sous-Jacents][Eléments du Panier].] [Le paiement du coupon est soumis à un taux d'intérêt [fixe][variable][pour chaque Période du Coupon].]][En cas de remboursement anticipé, les Titres sont remboursés [au pair [(si le remboursement anticipé a lieu le jour de ou avant la Date de Paiement Initial)]] [ou au Montant du Paiement Final [(si le remboursement anticipé a lieu après la Date de Paiement Initial)]] et il n'y a aucun autre paiement de coupon pour les dates futures de paiement de coupon.] [*insérer en cas de Titres Allemands:* Les Titres émis par l'´Émetteur sont des titres au porteur [conformément à la Section 793 du Code Civil Allemand (BGB)] et seront représentés par un titre global permanent au porteur (le « Titre Global au Porteur ou "*Global Bearer Note*"). Le Titre Global au Porteur est déposé auprès

[1] L'échelle de notations pour les dettes à long terme va de Aaa (Fitch)/AAA (Moody's)/AAA (S&P) (qualité maximale, risque minimal) à D (Fitch et S&P) / C (Moody's) (difficultés de paiement, retard).

		du Système de Compensation.][*insérer en cas de Titres Anglais:* Les Titres émis par l'Émetteur sont des titres nominatifs de droit anglais (la propriété de tels titres dépendant de l'inscription du nom du détenteur dans un registre conservé par l'émetteur ou en son nom par un teneur de registre). De tels Titres seront représentés par un titre global nominatif déposé auprès et enregistré au nom d'un dépositaire commun pour Euroclear et Clearstream Luxembourg.] [*insérer en cas de Titres Enregistrés aurpès d'Euroclear Finland:* Les Titres émis par l´Émetteur seront enregistrés auprès d'Euroclear Finland Oy, le Dépositaire Central de Titres Finlandais Ltd. (**« Euroclear Finland »**) dans le système Euroclear Finland et émis sous forme dématérialisée conformément à la réglementation applicable en Finlande.] [*insérer en cas de Titres Enregistrés auprès d'Euroclear Sweden:* Les Titres Enregistrés auprès d'Euroclear Sweden émis par l´Émetteur seront ienregistrés auprès d'Euroclear Sweden AB, le Dépositaire Central de Titres Suédois (**« Euroclear Sweden »**) et émis sous forme dématérialisée conformément à la réglementation applicable en Suède.] [*insérer en cas de Titres Enregistrés auprès de VPS:* Les Titres Enregistrés auprès de VPS émis par l´Émetteur seront enregistrés auprès de Verdipapirsentralen ASA, le Dépositaire Central de Titres Norvégien (**« VPS »**) et émis sous forme dématérialisée conformément à la réglementation applicable en Norvège.] [*insérer en cas de Titres Enregistrés auprès d'Euroclear Netherlands:* Les Titres Enregistrés auprès d'Euroclear Netherlands émis par l'Émetteur seront enregistrés auprès du Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V., le Dépositaire Central de Titres Néerlandais (**« Euroclear Netherlands »**) et émis sous forme dématérialisée conformément aux Règles d'Euroclear Netherlands.] [L'Emetteur signale que les investisseurs peuvent détenir des participations indirectes dans les Titres via Euroclear UK & Ireland Limited (anciennement connu sous le nom de CREST Co Limited) (**« CREST »**) par le biais de l'émission de '*depository interests'* dématérialisés (**« CDIs »**). Les CDIs sont des titres indépendants de droit anglais, détenus et réglés via CREST, qui seront émis par CREST Depository Limited ou un de ses successeurs (le **« Dépositaire CREST »**) conformément à l'acte global unilatéral du 25 juin 2001 (tel que modifié, complété et/ou reformulé ultérieurement) (l'**« Acte unilatéral CREST »**).] Aucun Titre sous forme définitive ne sera remis aux Détenteurs de Titre. **Identification des Titres** ISIN: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [WKN: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Valeur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Code commun: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [*insérer un identificateur supplémentaire pour les Titres (le cas échéant):*[●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

C.2	Devise d'émission des Titres	La Devise de Règlement des Titres est [●].
C.5	Restrictions sur la libre transférabilité	Sans objet; les Titres seront librement transférables.
C.8	Droits attachés aux titres, y compris leur rang et les restrictions qui leur sont applicables	**Droit applicable** La forme et la teneur des Titres ainsi que les droits et les obligations de l'Émetteur et des Détenteurs de Titre seront régis par et interprétés à tous les égards selon le droit [*insérer dans le cas de Titres Allemands:* allemand [*insérer en cas de Titres Anglais:* de l'Angleterre et du Pays de Galles]. La forme et la teneur de la Garantie ainsi que tous les droits et obligations en découlant ou y relatifs seront régis par le droit de l'État de New York. **Droits liés aux Titres** Chaque Titre donne au Détenteur de Titre le droit de requérir [*insérer en cas de Titres avec paiement d'intérêt:* le paiement du Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement du Coupon ainsi que] [le paiement du [Montant de Règlement] [et/ou] [la livraison du Montant de la Livraison Physique] à la Date de Règlement [et/ou à la Date de Paiement Initial en ce qui concerne le Montant du Paiement Initial] comme détaillé ci-dessous à la section [C.15.][C.9] [Les Titres ne sont pas porteurs d'intérêt [si aucun Évènement de Conversion n'est survenu].][Si un Évènement de Conversion est survenu, le Détenteur du Titre a le droit de requérir le paiement du Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement du Coupon.] **Statut des Titres** Les Titres de chaque Série constituent des obligations directes, non garanties et non subordonnées de l'Émetteur, de rang égal entre elles et avec toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées actuelles et futures de l'Émetteur, sauf pour les obligations susceptibles d'être privilégiées par une disposition légale obligatoire et d'application générale. **Limitations des droits** [L'Émetteur dispose d'un droit ordinaire de résiliation. De plus, l'Émetteur peut] [L'Émetteur peut] sous certaines conditions et à titre exceptionnel, résilier les Titres et en ajuster les Conditions.
[C.9	Taux d'intérêt nominal, date d'échéance et de paiement des intérêts et, si le taux n'est pas fixe, description des Sous-Jacents sur lesquels il est fondé, date d'échéance et modalités d'amortissement de l'emprunt, en ce compris les procédures de remboursement et,	[*insérer dans le cas de Floored Floater Securities (Produit N° 14):* Le Détenteur de Titre reçoit à la date d'échéance un Montant de Règlement égal à la Valeur Nominale. En outre, le Détenteur de Titre reçoit à la ou aux Date(s) de Paiement du Coupon un montant d'intérêt déterminé sur la base de la Valeur Nominale et du Coupon. Le Coupon est au moins égal au Coupon Minimum.] [*insérer dans le cas de Capped Floored Floater Securities (Produit N° 15):* Le Détenteur de Titre reçoit à la date d'échéance un Montant de Règlement égal à la Valeur Nominale. En outre, le Détenteur de Titre reçoit à la ou aux Date(s) de Paiement du Coupon un montant d'intérêt déterminé sur la base de la Valeur Nominale et du Coupon. Le coupon est égal au Coupon Minimum et [à partir du [●] Période du Coupon] n'excédera pas le Coupon Maximum.] [*insérer dans le cas de Fixed Rate Securities (Produit N° 26):* Le Détenteur de Titre reçoit à la date d'échéance un Montant de Règlement égal à la Valeur Nominale. En outre, le Détenteur du Titre reçoit à la ou aux Date(s) de Paiement

	l'indication du rendement, et identification du représentant des détenteurs de titres de créance	du Coupon un montant d'intérêt déterminé sur la base de la Valeur Nominale et du taux d'intérêt fixé au moment de l'émission.] [*insérer dans le cas de Step-Up Securities (Produit N° 28):* Le Détenteur de Titre reçoit à la date d'échéance un Montant de Règlement égal à la Valeur Nominale. En outre, le Détenteur du Titre reçoit à la ou aux Date(s) de Paiement du Coupon un montant d'intérêt déterminé sur la base de la Valeur Nominale et du taux d'intérêt fixé au moment de l'émission pour la Période du Coupon concernée.] [Date de Début des Intérêts: [●]] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [(du [●] au [●])][*insérer l'information pour les Périodes de Coupon additionnelles, le cas échéant*: [●]][[●]-mois][EURIBOR] [LIBOR] [●] [[augmenté][diminué] de la marge de [●] pour cent.]. [*insérer dans le cas de Capped Floored Floater Securities (Produit N° 15):* Le Coupon Maximum est de [[●] pour cent par an [*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé].] [*insérer dans le cas de Floored Floater Securities (Produit N° 14) ou Capped Floored Floater Securities (Produit N° 15):* Le Coupon Minimum est de [[●] pour cent par an] *[insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé].] [●]]] [Date(s) de Paiement du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Période du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Description du Coupon variable: [●][Sans objet; les Titres ne prévoient pas de paiement de coupon variable.]] [Valeur Nominale: [●][*insérer si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé].] [Règlement: Les Titres sont remboursés au pair à la Date de Règlement.] Procédures de remboursement: Le paiement en principal des Titres sera effectué au Système de Compensation ou à son ordre pour être crédité sur les comptes des détenteurs de comptes concernés du Système de Compensation. [Rendement: [*insérer dans le cas de Fixed Floater Securities (Produit N° 26) et Step-Up Securities (Produit N° 28):* [[●] pour cent] [*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]. Le rendement a été calculé à partir la Date d'Emission jusqu'à la Date de Règlement sur base du Prix d'Emission, sans tenir compte des frais de dépôt, frais de transaction ou autres coûts auxiliaires.][*insérer dans le cas de Floored Floater Securities (Produit N° 14), Capped Floored Floater Securities (Produit N° 15) et Floating Rate Securities (Produit N° 27)*: Sans objet; pour ces Titres, il faut noter que le Coupon n'est pas fixé en début de période de sorte qu'aucune information ne peut être fournie quant au rendement escompté.]] [Nom du représentant des détenteurs de titres de créance: Sans objet; il n'y a pas de représentant des détenteurs de titres de créance.]] [*supprimer C.9, si l'Annexe XII du Règlement Prospectus est applicable*]
[C.10	Paiement des	[Sans objet; le paiement des intérêts produits par les titres n'est pas lié à un ou

	intérêts lié à un instrument dérivé	plusieurs instrument(s) dérivés(s).] [*insérer dans le cas de Floored Floater Securities (Produit N° 14):* Le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à chaque Date de Paiement du Coupon (telles que définies sous l'Élément C.9). Le Coupon utilisé pour le calcul du Montant du Coupon est déterminé sur la base des performances du Sous-Jacent. Le Coupon est au moins égal au Coupon Minimum (tel que défini sous l'Élément C.9).] [*insérer dans le cas de Capped Floored Floater Securities (Produit N° 15):* Le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à chaque Date de Paiement du Coupon (telles que définies sous l'Élément C.9). Le Coupon utilisé pour le calcul du Montant du Coupon est déterminé sur la base des performances du Sous-Jacent. Le Coupon est au moins égal au Coupon Minimum (tel que défini sous l'Élément C.9) et n'excède pas le Coupon Maximum (tel que défini sous l'Élément C.9). [Le Coupon Maximum n'est pas applicable durant toute la période des Capped Floored Floater Securities mais seulement durant certaines périodes du coupon.]] [*insérer dans le cas de Floating Rate Securities (Produit N° 27):* Le Détenteur de Titre reçoit à la ou aux Date(s) de Paiement du Coupon (telles que définies sous l'Élément C.9) un Montant du Coupon déterminé sur base du Nominale et du Sous-Jacent augmenté et/ou diminué d'une marge, le cas échéant.]] [*supprimer C.10, si l'Annexe XII du Règlement Prospectus est applicable*]
C.11	Admission à la négociation	[Bourse de Francfort][,][et] [Bourse de Stuttgart][,][et] [Bourse du Luxembourg] [*insérer autre place boursière:* ●]] [Une admission à la négociation ou cotation des Titres n'est pas prévue.]
[C.15	Description de la façon dont la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des Sous-Jacents	Il existe une relation entre la valeur économique des Titres et la valeur économique du Sous-Jacent [aussi longtemps qu'aucun Évènement de Conversion n'est survenu]. [*insérer dans le cas de Titres sans structure d'inversion et / ou dans le cas de Warrants Long/Call/Bull:* La valeur du Titre chutera normalement en cas de chute du prix du Sous-Jacent.] [*insérer dans le cas de Titres avec structure d'inversion et / ou dans le cas de Warrants Short/Put/Bear:* Les Titres sont structurés de sorte que leur valeur diminue en principe lorsque le prix du Sous-Jacent augmente.]
		[*insérer dans le cas de Bonus Securities (Produit N° 1):* [*insérer dans le cas de Bonus Securities avec Multiplicateur:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16) un Montant de Règlement (converti le cas échéant dans la Devise de Règlement), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) tenant compte du Multiplicateur, et le Montant de Règlement est au moins égal au Montant Bonus. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est toujours égal au Prix de Référence, tenant compte du Multiplicateur. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19)

		atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie sous l'Élément C.16 ci-dessous)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Bonus: [Produit du Multiplicateur et du Niveau Bonus][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau Bonus: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Bonus Securities avec Valeur Nominale et / ou de Bonus Securities avec Valeur Nominale et Facteur de Participation:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16) un Montant de Règlement (converti le cas échéant dans la Devise de Règlement), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. [*insérer dans le cas de Bonus Securities avec Valeur Nominale:* (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au produit de la Valeur Nominale et dela Performance du Sous-Jacent, et le Montant de Règlement est au moins égal au Montant Bonus. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est égal au produit de la Valeur Nominale et de la Performance du Sous-Jacent [si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial]. [Si un Evénement Barrière survient et si le Prix de Référence est [égal ou] supérieur au Prix de Référence Initial, le Montant de Règlement est égal à la [Valeur Nominale] [la plus haute des valeurs suivantes: (a) la Valeur Nominale et (b) le produit de la Valeur Nominale et de la Performance du Sous-Jacent].]] [*insérer dans le cas de Bonus Securities au Nominale et Facteur de Participation:* (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au produit de (A) la Valeur Nominale et (B) la somme de (x) 100% et (y) le Facteur de Participation multiplié par la différence entre (i) la Performance du Sous-Jacent et (ii) 1. Le Montant de Règlement est au moins égal au Bonus. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est toujours égal [à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent] [au plus haut des montants suivants: (a) le produit de la Valeur Nominale et la Performance du Sous-Jacent ou (b) le produit de (A) la Valeur Nominale et (B) la somme de (x) 100% et (y) le Facteur de Participation multiplié par la différence entre (i) la Performance du Sous-Jacent et (ii) 1].]

		Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Bonus: [Produit de la Valeur Nominale et du Niveau Bonus][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau Bonus: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performances du Sous-Jacent: [Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisé par le Prix de Référence initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19)][●]]]
		[*insérer dans le cas de Capped Bonus Securities (Produit N° 2):* [*insérer dans le cas de Capped Bonus Securities avec Multiplicateur:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16) un Montant de Règlement (converti le cas échéant dans la Devise de Règlement), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) tenant compte du Multiplicateur, et le Montant de Règlement est au moins égal au Montant Bonus, sans excéder le Montant Maximum. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est toujours égal au Prix de Référence, tenant compte du Multiplicateur et sans excéder le Montant Maximum. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans

		l'Élément C.16)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Bonus: [Produit du Multiplicateur et du Niveau Bonus][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau Bonus: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [Produit du Multiplicateur et du Cap][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Capped Bonus Securities à la Valeur Nominale et / ou de Capped Bonus Securities à la Valeur Nominale et Facteur de Participation:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16) un Montant de Règlement (converti le cas échéant dans la Devise de Règlement), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. [*insérer dans le cas de Capped Bonus Securities à la Valeur Nominale:* (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale et à la Performance du Sous-Jacent et le Montant de Règlement est au moins égal au Montant Bonus, sans excéder le Montant Maximum. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est égal au produit de la Valeur Nominale et la Performance du Sous-Jacent [si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial]. [Si un Evénement Barrière survient et si le Prix de Référence est [égal ou] supérieur au Prix de Référence Initial, le Montant de Règlement est égal à [la Valeur Nominale] [la plus haute des valeurs suivantes: (a) la Valeur Nominale et (b) le produit de la Valeur Nominale et la Performance du Sous-Jacent].]] Le Montant de Règlement n'excède pas le Montant Maximum.] [*insérer dans le cas de Capped Bonus Securities au Nominale et Facteur de Participation:* (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au produit de (A) la Valeur Nominale et (B) la somme de (x) 100% et (y) le Facteur de Participation multiplié par la différence entre (i) la Performance du Sous-Jacent et (ii 1. Le Montant de Règlement est au moins égal au Montant Bonus, sans excéder le Montant Maximum. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus, mais est toujours égal [à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent] [au plus haut des montants suivants: (a) le produit de la Valeur Nominale et la Performance du Sous-Jacent

		ou (b) le produit de (A) la Valeur Nominale et (B) la somme de (x) 100% et (y) le Facteur de Participation multiplié par la différence entre (i) la Performance du Sous-Jacent et (ii) 1]. Toutefois, le Montant de Règlement n'excède pas le Montant Maximum.] Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Bonus: [Produit du Nominale et du Niveau Bonus][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau Bonus: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [Produit de la Valeur Nominale et du Cap divisé par le Prix de Référence Initial][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19)][●]]]
		[*insérer dans le cas de Discount Securities (Produit N° 3):* [*insérer dans le cas de Discount Securities avec Multiplicateur:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre participent à la performance du Sous-Jacent tout au long de la période. Le Prix d'Emission ou le prix actuel du Titre est inférieur au prix actuel du marché du Sous-Jacent (Discount) tenant compte du Multiplicateur. À la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16) les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant), dont le montant dépend du Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19). (i) Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Cap, le Montant de Règlement

		est égal au Montant Maximum. (ii) Si le Prix de Référence est inférieur au Cap, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement égal au Prix de Référence, tenant compte du Multiplicateur. Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [Produit du Multiplicateur et du Cap][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Discount Securities à la Valeur Nominale:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre participent à la performance du Sous-Jacent tout au long de la période. Le Prix d'Emission ou le prix actuel du Titre est inférieur au prix actuel du marché du Sous-Jacent (Discount) tenant compte du Prix de Référence Initial et de la Valeur Nominale. À la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16) les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant), dont le montant dépend du Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19). (i) Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Cap, le Montant de Règlement est égal au Montant Maximum. (ii) Si le Prix de Référence est inférieur au Cap, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement égal à la Valeur Nominale et à la Performance du Sous-Jacent. Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [Produit de la Valeur Nominale et [Cap divisé par le Prix de Référence Initial][Prix de Référence Initial divisé par le Cap]][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●]]
		[*Insérer en cas de Discount Securities avec règlement physique potentiel*: Pour ces Titres, les Détenteurs de Titre participent à la performance du Sous-Jacent tout au long de la période. Le Prix d'Emission ou le prix actuel du Titre est inférieur au prix actuel du marché du Sous-Jacent (Discount) tenant compte [du Prix Initial de Référence et de la Valeur Nomicale] [de la Valeur Nominale]. Le Détenteur de Titre reçoit un Montant de Règlement (paiement au comptant dans la Devise de Règlement ou livraison [du Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse) à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16), déterminé comme suit: (i) Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Cap, le Montant de Règlement

		est égal au Montant Maximum. (ii) Si le Prix de Référence est inférieur au Cap, le Détenteur de Titre reçoit un certain nombre [de Sous-Jacents] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimé[e]s en Unité de Livraison Physique. Aucune fraction [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel Au Comptant. Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [Produit de la Valeur Nominale et [Cap divisé par le Prix de Référence Initial][Prix de Référence Initial divisé par le Cap]][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le table annexé au présent Résumé]] [Valeur Nominale:[●]] Unité de Livraison Physique: [●] [Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]]
		[*insérer dans le cas de Reverse Convertible Securities et/ou de Reverse Convertible Split Securities (Produit N° 4):* [*insérer dans le cas de Reverse Convertible Securities à règlement au comptant:* Les Reverse Convertible Securities sont liées à la performance du Sous-Jacent. Le Détenteur de Titre reçoit un Montant de Règlement à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16), déterminé comme suit: (i) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, le Détenteur du Titre reçoit la Valeur Nominale. La Valeur Nominale est le montant maximum que le Détenteur de Titre peut recevoir en tant que Montant de Règlement. (ii) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, le Détenteur du Titre reçoit un Montant de Règlement représentant la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent. Ce montant est inférieur à la Valeur Nominale. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur du Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance du Sous-Jacent.] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		Valeur Nominale: [●] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer en cas de Reverse Convertible Securities avec règlement physique potentiel:* Les Reverse Convertible Securities sont liées à la performance du Sous-Jacent. Le Détenteur de Titre reçoit un Montant de Règlement (paiement au comptant dans la Devise de Règlement ou livraison [du Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse) à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16), déterminé comme suit: (i) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, le Détenteur du Titre reçoit la Valeur Nominale. La Valeur Nominale est le montant maximum que le Détenteur du Titre peut recevoir en tant que Montant de Règlement. (ii) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, le Détenteur de Titre reçoit un certain nombre [de Sous-Jacents] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimé[e]s en Unité de Livraison Physique. Aucune fraction [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel Au Comptant. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance du Sous-Jacent.] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] Unité de Livraison Physique: [●] [Actions d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer en cas de Reverse Convertible Split Securities à règlement au comptant:* Les Reverse Convertible Split Securities sont liées à la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (i) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial;

		et (ii) A la Date de Paiement Final, le Détenteur de Titre reçoit: (a) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, le Montant du Paiement Final. Le Montant du Paiement Final (plus le Montant du Paiement Initial) est le montant maximum que le Détenteur de Titre peut recevoir en tant que Montant de Règlement. (b) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, le produit du Montant du Paiement Final et la Performance du Sous-Jacent. Ce montant (plus le Montant du Paiement Initial) est inférieur [ou égal] à la Valeur Nominale. [*insérer en cas de paiement de coupon*: De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telle(s) que définie(s) ci-dessous dans l'Elément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance du Sous-Jacent.] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant; Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial][Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer en cas de Reverse Convertible Split Securities avec règlement physique potentiel* Les Reverse Convertible Split Securities sont liées à la performance du Sous-

		Jacent. Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (i) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial; et (ii) A la Date de Paiement Final, le Détenteur de Titre reçoit: (a) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, le Montant du Paiement Final. Le Montant du Paiement Final (plus le Montant du Paiement Initial) est le montant maximum que le Détenteur de Titre peut recevoir en tant que Montant de Règlement. (b) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, livraison d'un certain nombre [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimé dans une Unité de Livraison Physique. Aucune fraction [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée, mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel Au Comptant., [*insérer en cas de paiement de coupon*: De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telle(s) que définie(s) ci-dessous dans l'Elément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance du Sous-Jacent.] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant; Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] Unité de Livraison Physique: [●]

		[Actions d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Barrier Reverse Convertible Securities et/ou Barrier Reverse Convertible Split Securities (Produit N° 5):* [*insérer dans le cas de Barrier Reverse Convertible Securities à règlement au comptant:* Les Barrier Reverse Convertible Securities sont liées à la performance du Sous-Jacent. Le Détenteur de Titre reçoit un Montant de Règlement à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16), déterminé comme suit: (i) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, le Détenteur de Titre reçoit la Valeur Nominale. La Valeur Nominale est le montant maximum que le Détenteur de Titre peut recevoir en tant que Montant de Règlement. (ii) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice mais si aucun Evénement Barrière n'est survenu pendant la durée des Titres, le Détenteur de Titre reçoit également la Valeur Nominale. (iii) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice et si un Evénement Barrière est survenu pendant la durée des Titres, le Détenteur de Titre reçoit un Montant de Règlement représentant la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance du Sous-Jacent.] Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice]] [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] divisé par le Prix de Référence][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Barrier Reverse Convertible Securities avec règlement physique potentiel:* Les Barrier Reverse Convertible Securities sont liées à la performance du Sous-Jacent. Le Détenteur de Titre reçoit un Montant de Règlement (paiement au comptant dans la Devise de Règlement ou livraison [du Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse]) à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16), déterminé comme suit: (i) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, le Détenteur de Titre reçoit la Valeur Nominale. La Valeur Nominale est le montant maximum que le Détenteur de Titre peut recevoir en tant que Montant de Règlement. (ii) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice mais si aucun Evénement Barrière n'est survenu pendant la durée des Titres, le Détenteur de Titre reçoit également la Valeur Nominale. (iii) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice <u>et</u> si un Evénement Barrière est survenu pendant la durée des Titres, le Détenteur de Titre reçoit un certain nombre [de Sous-Jacents] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimé[e]s en Unité de Livraison Physique. Aucune fraction [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel Au Comptant. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la Performance du Sous-Jacent.] Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le

		tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Unité de Livraison Physique: [●] [Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer en cas de Barrier Reverse Convertible Split Securities à règlement au comptant:* Les Barrier Reverse Convertible Split Securities sont liées à la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (i) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial; et (ii) A la Date de Paiement Final, le Détenteur de Titre reçoit: (a) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, le Montant du Paiement Final. Le Montant du Paiement Final (plus le Montant du Paiement Initial) est le montant maximum que le Détenteur de Titre peut recevoir en tant que Montant de Règlement. (b) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, mais qu'aucun Evènement Barrière n'a eu lieu, le Montant du Paiement Final. (c) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice et qu'un Evènement Barrière a eu lieu, le produit du Montant du Paiement Final et la Performance du Sous-Jacent. Ce montant (plus le Montant du Paiement Initial) est inférieur [ou égal] à la Valeur Nominale. Un "**Evènement Barrière**" a lieu lorsque [*insérer si "Evènement Barrière - Touch" est applicable*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) atteint ou tombe sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Elément C.16)]] [*insérer si "Evènement Barrière - Break" est applicable*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) tombe sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Elément C.16 ci-dessous)]]. [*insérer en cas de paiement de coupon*: De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telle(s) que définie(s) dans l'Elément C.16 ci-dessous)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance du Sous-Jacent.] Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé

		au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement du Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant; Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par [le Prix de Référence Initial][le Prix d'Exercice]] [[Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] divisé par le Prix de Référence][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer en cas de Barrier Reverse Convertible Split Securities avec règlement physique potentiel* Les Barrier Reverse Convertible Split Securities sont liées à la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (i) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial; et (ii) A la Date de Paiement Final, le Détenteur de Titre reçoit: (a) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, le Montant du Paiement Final. Le Montant du Paiement Final (plus le Montant du Paiement Initial) est le montant maximum que le Détenteur de Titre peut recevoir en tant que Montant de Règlement. (b) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, mais qu'aucun Evènement Barrière n'a eu lieu, le Montant du Paiement Final. (c) Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, et

		qu'un Evènement Barrière a eu lieu, livraison d'un certain nombre [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimé dans une Unité de Livraison Physique. Aucune fraction [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée, mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel Au Comptant. Un "**Evènement Barrière**" a lieu lorsque [*insérer si "Evènement Barrière - Touch" est applicable*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) atteint ou tombe sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Elément C.16)]] [*insérer si "Evènement Barrière - Break" est applicable*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) tombe sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Elément C.16 ci-dessous)]]. [*insérer en cas de paiement de coupon*: De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telle(s) que définie(s) ci-dessous dans l'Elément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance du Sous-Jacent.] Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement du Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant; Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement du Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date du Paiement Initiale: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Unité de Livraison Physique: [●] [Actions d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]]

		Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Reverse Bonus Securities (Produit N° 6):* [*insérer dans le cas de Reverse Bonus Securities avec Multiplicateur:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent et où la participation des Détenteurs de Titre est inverse à la Performance du Sous-Jacent. (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au Niveau d'Inversion moins le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) tenant compte du Multiplicateur, et est au moins égal au Montant Bonus. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est toujours égal au Niveau d'Inversion moins le Prix de Référence, tenant compte du Multiplicateur et est au moins égal à zéro. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou dépasse la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) dépasse la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Bonus: [Produit de (A) le Multiplicateur et (B) la différence entre le Niveau d'Inversion et le Niveau Bonus] [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau Bonus: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau d'Inversion: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Reverse Bonus Securities à la Valeur Nominale:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont le montant dépend de la performance du Sous-Jacent et où la participation des Détenteurs de Titre est inverse à la performance du Sous-Jacent. (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au produit de la (A) Valeur Nominale et (B) la différence entre le Niveau d'Inversion

		et le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisée par le Prix de Référence Initial mais est au moins égal au Montant Bonus. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est toujours égal au produit de la (A) Valeur Nominale et (B) la différence entre le Niveau d'Inversion et le Prix de Référence divisée par le Prix de Référence Initial et est au moins égal à zéro. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou dépasse la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) dépasse la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Bonus: [Produit de la (A) Valeur Nominale et (B) la différence entre le Niveau d'Inversion et le Niveau Bonus divisée par le Prix de Référence Initial] [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau Bonus: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau d'Inversion: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Capped Reverse Bonus Securities (Produit N° 7):* [*insérer dans le cas de Capped Reverse Bonus Securities avec Multiplicateur:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent et où la participation des Détenteurs de Titre est **inverse** à la performance du Sous-Jacent. (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au Niveau d'Inversion moins le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) tenant compte du Multiplicateur mais est au moins égal au Montant Bonus, sans excéder le Montant Maximum. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est toujours égal au Niveau d'Inversion moins le Prix de Référence, tenant compte du Multiplicateur et est au moins égal à zéro, sans excéder le Montant Maximum. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event -*

		Touch »: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou dépasse la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) dépasse la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Bonus: [Produit du (A) Multiplicateur et de (B) la différence entre le Niveau d'Inversion et le Niveau Bonus] [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau Bonus: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [Produit du (A) Multiplicateur et de (B) la différence entre le Niveau d'Inversion et le Cap] [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau d'Inversion: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Capped Reverse Bonus Securities à la Valeur Nominale:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent et où la participation des Détenteurs de Titre est **inverse** à la performance du Sous-Jacent. (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au produit du (A) de la Valeur Nominale et (B) la différence entre le Niveau d'Inversion et le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisée par le Prix de Référence Initial et est au moins égal au Montant Bonus, sans excéder le Montant Maximum. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est toujours égal au produit de (A) la Valeur Nominale et (B) la différence entre le Niveau d'Inversion et le Prix de Référence divisée par le Prix de Référence Initial et est au moins égal à zéro, sans excéder le Montant Maximum. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou dépasse la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-

		dessous dans l'Élément C.19) dépasse la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Bonus: [Produit de (A) la Valeur Nominale et (B) la différence entre le Niveau d'Inversion et le Niveau Bonus divisée par le Prix de Référence Initial] [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau Bonus: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [Produit de (A) la Valeur Nominale et (B) la différence entre le Niveau d'Inversion et le Cap divisée par le Prix de Référence Initial] [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau d'Inversion: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Participation Securities (Produit N° 8):* [*insérer dans le cas de Participation Securities avec Multiplicateur et Exercice de Type Européen:* Les Participation Securities ont une durée déterminée et seront automatiquement exercées à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre n'ont pas le droit d'exercer les Participation Securities durant la durée déterminée. Les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Elément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal au Prix de Référence (tel que défini dans l'Elément C.19 ci-dessous) multiplié par le Multiplicateur [*insérer lorsque le « Facteur de Participation » est applicable:* et tenant compte du Facteur de Participation]. [*insérer dans le cas de Participation Securities avec Multiplicateur et Exercice de Type Américain:* Les Participation Securities ont une durée déterminée. Les Détenteurs de Titre ont le droit d'exercer les Participation Securities lors de tout Jour Ouvrable durant la Période d'Exercice. Si le Détenteur de Titre renonce à l'exercice des Participation Securities durant la Période d'Exercice, les Participation Securities sont exercées automatiquement à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Américain).

		Les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal au Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19) multiplié par le Multiplicateur [*insérer lorsque le « Facteur de Participation » est applicable:* et tenant compte du Facteur de Participation]. Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Participation Securities à la Valeur Nominale et Exercice de Type Européen:* Les Participation Securities ont une durée déterminée et seront automatiquement exercées à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre n'ont pas le droit d'exercer les Participation Securities durant la durée déterminée. Les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Elément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent [*insérer lorsque le « Facteur de Participation » est applicable:* et tenant compte du Facteur de Participation]. [*insérer dans le cas de Participation Securities à la Valeur Nomnale et Exercice de Type Américain:* Les Participation Securities ont une durée déterminée. Les Détenteurs de Titre ont le droit d'exercer les Participation Securities lors de tout Jour Ouvrable durant la Période d'Exercice. Si le Détenteur de Titre renonce à l'exercice des Participation Securities durant la Période d'Exercice, les Participation Securities sont exercées automatiquement à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Américain). Les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent [*insérer lorsque le « Facteur de Participation » est applicable:* et tenant compte du Facteur de Participation].] [Niveau d'Entrée: Le montant le plus faible entre (A) le Prix d'Exercice et (B) le plus faible Prix du Sous-Jacent à une Date d'Observation du Niveau d'Entrée (t) durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée.] [●] [Date d'Observation du Niveau d'Entrée: Chaque Date de Calcul durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée sans perturbation du marché.] [●] [Période d'Observation du Niveau d'Entrée: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●]

		[Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19)][La Performance du Sous-Jacent est la somme de (A) 1 et (B) le quotient de (x) la différence entre le Prix de Référence (tel que défini dans l'Elément C.19 ci-dessous) et le Niveau d'Entrée du Sous-Jacent (numérateur) et (y) le Niveau d'Entrée du Sous-Jacent (dénominateur).] [La Performance du Sous-Jacent est la somme de (a) 1 et (b) le Facteur de Participation multiplié par le quotient de (i) la différence entre le Prix de Référence (tel que défini dans l'Elément C.19 ci-dessous) et le Niveau d'Entrée (numérateur) et (ii) le Prix d'Exercice (dénominateur).] [●] [Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]]
		[*insérer dans le cas de Capped Participation Securities (Produit N° 9):* [*insérer dans le cas de Capped Participation Securities avec Multiplicateur:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal au Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) multiplié par le Multiplicateur [*insérer lorsque le « Facteur de Participation » est applicable:* et tenant compte du Facteur de Participation]. Toutefois, le Montant de Règlement n'excède pas le Montant Maximum. Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]*d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Capped Participation Securities à la Valeur Nominale:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titres reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent [*insérer lorsque le « Facteur de Participation » est applicable:* et tenant compte du Facteur de Participation]. Toutefois, le Montant de Règlement n'excède pas le Montant Maximum. Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Niveau d'Entrée: Le montant le plus faible entre (A) le Prix d'Exercice et (B) le plus faible Prix du Sous-Jacent à une Date d'Observation du Niveau d'Entrée (t) durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée.] [●]

		[Date d'Observation du Niveau d'Entrée: Chaque Date de Calcul durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée sans perturbation du marché.] [●] [Période d'Observation du Niveau d'Entrée: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous)] [La Performance du Sous-Jacent est la somme de (A) 1 et (B) le quotient de (x) la différence entre le Prix de Référence (tel que défini dans l'Elément C.19 ci-dessous) et le Niveau d'Entrée du Sous-Jacent (numérateur) et (y) le Niveau d'Entrée du Sous-Jacent (dénominateur).] [La Performance du Sous-Jacent est la somme de (a) 1 et (b) le Facteur de Participation multiplié par le quotient de (i) la différence entre le Prix de Référence (tel que défini dans l'Elément C.19 ci-dessous) et le Niveau d'Entrée (numérateur) et (ii) le Prix d'Exercice (dénominateur).] [●] [Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]]
		[*insérer dans le cas de Minimum Amount Securities (Produit N° 10):* [*insérer dans le cas de Minimum Amount Securities dont la partie du Montant de Règlement dépassant le Montant Minimum n'est payée que si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Prix de Référence Initial et/ou à un pourcentage spécifique du Prix de Référence Initial:* Dans le cas des Minimum Amount Securities, le Montant de Règlement (converti dans la Devise Règlement, le cas échéant) est au moins égal au Montant Minimum. Le Montant de Règlement est déterminé de la façon suivante: [(i) Si le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) est inférieur [au Prix de Référence Initial][à ● pourcent du Prix de Référence Initial], les Détenteurs de Titre reçoivent le Montant Minimum à la Date de Règlement (telle que définie dans l'élément C.16 ci-dessous). (ii) Si le Prix de Référence est égal ou supérieur [au Prix de Référence Initial][à ● pourcent du Prix de Référence Initial], les Détenteurs de Titre reçoivent le Montant Minimum plus le produit de la (A) Valeur Nominale et (B) le Facteur de Participation et (C) la différence entre la Performance du Sous-Jacent et un (1).] [(a) Si le Prix de Référence (tel que défini dans l'Element C.19 ci-dessous) est égal ou supérieur au Prix Initial de Référence, les Détenteurs de Titre reçoivent un montant qui est égal à la Valeur Nominale multipliée par la somme de (A) 100 % et (B) le Facteur de Participation multiplié par la différence entre la Performance du Sous-Jacente et un (1).

		(b) Autrement, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement qui est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent, le Montant de Règlement étant alors au moins égal au Montant Minimum.]] [*insérer dans le cas de Minimum Amount Securities dont la partie du Montant de Règlement dépassant le Montant Minimum n'est payée que si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Prix de Référence Initial et/ou à un pourcentage spécifique du Prix de Référence Initial:* Le Montant de Règlement est déterminé de la façon suivante: (i) Si le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) atteint ou chute sous [le Prix de Référence Initial][● pourcent du Prix de Référence Initial], les Détenteurs de Titre reçoivent à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous) un montant égal à la Valeur Nominale multipliée par la somme de (A) 100 % et (B) le produit du (x) Facteur de Participation et (y) la différence entre la Performance du Sous-Jacent et 100 %. (ii) Si le Prix de Référence excède [le Prix de Référence Initial][● pourcent du Prix de Référence Initial], les Détenteurs de Titre reçoivent à la Date de Règlement le plus important des montants suivants: le Montant Minimum ou la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent.] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Minimum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence] [100 % + (Prix de Référence – [●] % du Prix de Référence Initial) / Prix de Référence Initial] [●]]
		[*insérer dans le cas de Capped Minimum Amount Securities (Produit N° 11):* Dans le cas de Capped Minimum Amount Securities, le Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) est au moins égal au Montant Minimum et n'excède pas le Montant Maximum. Le Montant de Règlement est déterminé de la façon suivante: [(i) Si le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) est inférieur [au Prix de Référence Initial][à ● pourcent du Prix de Référence Initial], les Détenteurs de Titre reçoivent le Montant Minimum à la Date de Règlement (telle que définie dans l'élément C.16 ci-dessous). (ii) Si le Prix de Référence est égal ou supérieur [au Prix de Référence Initial][à ● pourcent du Prix de Référence Initial], mais inférieur [au Cap][le Cap multiplié par la Prix de Référence Initial][à ● pourcent du Prix de Référence Initial], les Détenteurs de Titre reçoivent le Montant Minimum plus le produit de (A) la Valeur Nominale et (B) le Facteur de Participation et (C) la différence entre la Performance du Sous-Jacent et un (1).]

		(iii) Si le Prix de Référence est égal ou supérieur [au Cap][le Cap multiplié par la Prix de Référence Initial][à ● pourcent du Prix de Référence Initial], le Montant de Règlement est égal au Montant Maximum.] [(a) Si le Prix de Référence (tel que défini dans l'Element C.19 ci-dessous) est égal ou supérieur au Prix de Référence Initial, les Détenteurs de Titre reçoivent un montant qui est égal à la Valeur Nominale multipliée par la somme de (A) 100 % et (B) le Facteur de Participation multiplié par la différence entre la Performance du Sous-Jacent et un (1). Le Montant de Règlement étant alors au moins égal au Montant Minimum.] (b) Autrement, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement qui est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent, le Montant de Règlement étant alors au moins égal au Montant Minimum.] Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Minimum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence] [100 % + (Prix de Référence – [●] % du Prix de Référence Initial) / Prix de Référence Initial][●]]
		[*insérer dans le cas d'Open End Securities (Produit N° 12):* [*insérer dans le cas d'Open End Securities à la Valeur Nominale:* Les Open End Securities n'ont pas d'échéance spécifiée. L'échéance des Titres intervient soit (i) lors de l'exercice des Titres par leurs Détenteurs soit (ii) à la résiliation ordinaire par l'Émetteur soit (iii) à la résiliation extraordinaire par l'Émetteur. Le Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent puis multiplié par le [Facteur de Gestion] [*insérer en cas d'Open End Securities avec option Quanto:* Facteur de Rémunération]. [Facteur de Rémunération: [●]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Facteur de Gestion: [●]] Valeur Nominale: [●] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-

		dessous)][●]]
		[*insérer dans le cas d'Open End Securities avec Multiplicateur:* Les Open End Securities n'ont pas d'échéance spécifiée. L'échéance des Titres intervient soit (i) lors de l'exercice des Titres par leurs Détenteurs soit (ii) à la résiliation ordinaire par l'Émetteur soit (iii) à la résiliation extraordinaire par l'Émetteur. Le Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) est égal au Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) multiplié par le Multiplicateur puis multiplié par le [Facteur de Gestion] [*insérer en cas d'Open End Securities avec option Quanto:* Facteur de Rémunération]. [Facteur de Rémunération: [●]] [Facteur de Gestion: [●]] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas d'Autocallable Securities et/ou Autocallable Split Securities (Produit N° 13):* [*insérer dans le cas d'Autocallable Securities à règlement au comptant:* Les Titres se caractérisent par le fait que l'importance du Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) et le délai de remboursement des Titres dépendent du fait que le Sous-Jacent [a atteint ou] ou dépassé le Niveau de Règlement à une Date d'Evaluation donnée (définie dans l'Élément C.16 ci-dessous) ("**Evènement de Règlement Anticipé**"). Si tel est le cas, l'échéance des Titres est avancée et ces Titres sont remboursés anticipativement, le Montant de Règlement étant alors égal à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Règlement applicable à la Date d'Evaluation concernée. Si aucun remboursement anticipé n'intervient, la performance du Sous-Jacent détermine l'importance du Montant de Règlement: (i) Si le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) est [égal ou] supérieur au Niveau de Règlement Final, le Montant de Règlement est la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Règlement Final. (ii) [Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final mais si aucun Evénement Barrière n'est survenu, le Montant de Règlement est égal [soit] à la Valeur Nominale [soit à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent, le montant le plus important des deux étant applicable]. (iii)] [Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final [et si un Evénement Barrière est survenu] [, mais si le Prix de Référence est [égal ou] supérieur au Prix de Référence Initial], le Montant de Règlement est la Valeur Nominale.] [(iv)] Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final [et si un Evénement Barrière est survenu] [, mais si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial], le Montant de Règlement est la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent. [*insérer si la « Barrière » est applicable:* Un **« Événement Barrière »** survient si

		[*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous)]].] [De plus, le Détenteur de Titre peut recevoir un Montant du Coupon à certaines Dates de Paiement de Coupon (telles que définies dans l'Élément C.16 ci-dessous)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. [Le paiement du Montant du Coupon applicable ne dépend pas de la performance du prix du Sous-Jacent.] [Le paiement de coupon n'intervient que si un Evénement Déclencheur de Coupon survient. Si un tel événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date de Paiement de Coupon applicable.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] Si un Evènement de Règlement Anticipé a eu lieu le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon à la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante . Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures.] [Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Le Coupon correspond au Taux de Référence [plus [●] pour cent par an]][Le Coupon correspond au Coupon attribué à la Date de Paiement de Coupon correspondante: [●]]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Événement Déclencheur de Coupon: [Un Evénement Déclencheur de Coupon survient si, à une Date d'Observation de Coupon, le Prix du Sous-Jacent est [égal ou] supérieur au Niveau Déclencheur de Coupon concerné.] [●]] [Niveau Déclencheur du Coupon : [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Facteur de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Valeur Nominale: [●] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial][Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●] [Taux de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		Facteur de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer en cas d'Autocallable Securities avec règlement physique potentiel:* Les Titres se caractérisent par le fait que l'importance du Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant), le mode de remboursement et le délai de remboursement des Titres dépendent du fait que le Sous-Jacent [a atteint ou] ou dépassé le Niveau de Règlement à une Date d'Evaluation donnée (définie dans l'Élément C.16 ci-dessous) ("**Evènement de Règlement Anticipé**"). Si tel est le cas, l'échéance des Titres est avancée et ces Titres sont remboursés anticipativement, le Montant de Règlement étant alors égal à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Règlement applicable à la Date d'Evaluation pertinente. Si aucun remboursement anticipé n'intervient, la performance du Sous-Jacent détermine l'importance du Montant de Règlement et le mode de règlement (au comptant ou physique): (i) Si le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) est [égal ou] supérieur au Niveau de Règlement Final, le Montant de Règlement est la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Règlement Final. (ii) [Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final mais si aucun Evénement Barrière n'est survenu, le Montant de Règlement est égal [soit] à la Valeur Nominale [soit à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent, le montant le plus important des deux étant applicable]. (iii)] [Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final [et si un Evénement Barrière est survenu] [, mais si le Prix de Référence est [égal ou] supérieur au Prix de Référence Initial], le Montant de Règlement est la Valeur Nominale.] [(iv)] Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final [et si un Evénement Barrière est survenu] [, mais si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial], le Détenteur de Titre reçoit un nombre [de Sous-Jacents] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimé en Unité de Livraison Physique. Aucune fraction [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée, mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel au Comptant. [*insérer si la « barrière » est applicable:* Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous)]].] [De plus, le Détenteur de Titre peut recevoir un Montant du Coupon à certaines Dates de Paiement de Coupon (telles que définies dans l'Élément C.16 ci-dessous)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. [Le paiement du Montant du

		Coupon applicable ne dépend pas de la performance du prix du Sous-Jacent.] [Le paiement de coupon n'intervient que si un Evénement Déclencheur de Coupon survient. Si un tel événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date de Paiement de Coupon applicable.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] Si un Evènement de Règlement Anticipé a eu lieu le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon à la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures.] [Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]] [Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé][Le Coupon correspond au Taux de Référence [plus [●] pour cent par an]][Le Coupon correspond au Coupon attribué à la Date de Paiement de Coupon correspondante: [●]]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Événement Déclencheur de Coupon: [●][Un Evénement Déclencheur de Coupon survient si, à une Date d'Observation de Coupon, le Prix du Sous-Jacent est [égal ou] supérieur au Niveau Déclencheur de Coupon concerné.]]Facteur de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Niveau Déclencheur du Coupon : [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant Maximum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Valeur Nominale: [●] [Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial][Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●]] [Unité de Livraison Physique: [●]] [Taux de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Facteur de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		[Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]]
		[*insérer en cas d'Autocallable Split Securities à règlement au comptant:* Les Titres se caractérisent par le fait que l'importance du Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant), et le délai de remboursement des Titres dépendent du fait que le Sous-Jacent [a atteint ou] dépassé le Niveau de Règlement à une Date d'Evaluation donnée (tel que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous) ("**Evènement de Règlement Anticipé**"). Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (a) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial[, sous réserve de la survenance d'un Evènement de Règlement Anticipé]. (b) Dans le cas d'un Evènement de Règlement Anticipé, la durée des Titres prend fin anticipativement et les Titres sont remboursés anticipativement. Le Montant de Règlement est égal à (i) - si l'Evènement de Règlement Anticipé a lieu le jour de ou avant la Date de Paiement Initial - la Valeur Nominale multipliée par la Facteur de Règlement applicable à la Date d'Evaluation concernée; ou (ii) - si l'Evènement de Règlement Anticipé a lieu après la Date de Paiement Initial - le Montant du Paiement Final multiplié par la Facteur de Règlement, qui correspont à la Date d'Evaluation respective à laquelle l'Evènement de Règlement Anticipé a eu lieu. (c) Si aucun Evènement de Règlement Anticipé n'a lieu, la Détenteur de Titre reçoit à la Date de Paiement Final: (i) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) est [égal ou] supérieur au Niveau de Règlement Final, le Montant du Paiement Final multiplié par le Facteur de Règlement Final. (ii) [Si la Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final, mais qu'aucun Evènement Barrière n'a eu lieu, un montant égal au Montant du Paiement Final [ou le Montant du Paiement Final multiplié par la Performance du Sous-Jacent si ce montant est supérieur]. (iii) [Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final [et qu'un Evènement Barrière a eu lieu][, mais que le Prix de Référence est [égal ou] supérieur au Prix de Référence Initial], le Montant du Paiement Final.] [(iv)] Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final [et qu'un Evènement Barrière a eu lieu][, mais que le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial], le Montant du Paiement Final multiplié par la Performance du Sous-Jacent. [*insérer, si "Barrière" est applicable*: Un "**Evènement Barrière**" a lieu lorsque [*insérer si "Evènement Barrière - Touch" est applicable*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) atteint ou tombe sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Elément C.16)]] [*insérer si "Evènement Barrière - Break" est applicable*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19)

		tombe sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Elément C.16 ci-dessous)]].] [De plus, le Détenteur de Titre peut recevoir un Montant du Coupon à certaines Dates de Paiement de Coupon (telles que définies dans l'Elément C.16 ci-dessous)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. [Le paiement de coupon est indépendant de la performance du Sous-Jacent.] [Le paiement de coupon n'intervient que si un Evénement Déclencheur de Coupon survient. Si un tel événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date de Paiement de Coupon applicable.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] Si un Evènement de Règlement Anticipé a eu lieu le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon à la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Le Coupon correspond au Taux de Référence [plus [●] pour cent par an]][Le Coupon correspond au Coupon attribué à la Date de Paiement de Coupon correspondante: [●]]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Événement Déclencheur de Coupon: [Un Evénement Déclencheur de Coupon survient si, à une Date d'Observation de Coupon, le Prix du Sous-Jacent est [égal ou] supérieur au Niveau Déclencheur de Coupon concerné.] [●]] [Niveau Déclencheur du Coupon : [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Facteur de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le

		tableau annexé au présent Résumé] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Valeur Nominale: [●] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial][Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●] [Taux de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Facteur de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer en cas d'Autocallable Split Secirities avec règlement physique potentiel:* Les Titres se caractérisent par le fait que l'importance du Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant), la méthode de remboursement et le délai de remboursement des Titres dépendent du fait que le Sous-Jacent [a atteint ou] ou dépassé le Niveau de Règlement à une Date d'Evaluation donnée (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous) ("**Evènement de Règlement Anticipé**"). Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (a) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial[, sous réserve de la survenance d'un Evènement de Règlement Anticipé]. (b) Dans le cas d'un Evènement de Règlement Anticipé, la durée des Titres prend fin anticipativement et les Titres sont remboursés anticipativement. Le Montant de Règlement est égal à (i) - si l'Evènement de Règlement Anticipé a lieu le jour de ou avant la Date de Paiement Initial - la Valeur Nominale multipliée par la Facteur de Règlement applicable à la Date d'Evaluation concernée; ou (ii) - si l'Evènement de Règlement Anticipé a lieu après la Date de Paiement Initial - le Montant du Paiement Final multiplié par la Facteur de Règlement, qui correspont à la Date d'Evaluation respective à laquelle l'Evènement de Règlement Anticipé a eu lieu. (c) Si aucun Evènement de Règlement Anticipé n'a lieu, la Détenteur de Titre reçoit à la Date de Paiement Final: (i) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) est [égal ou] supérieur au Niveau de Règlement Final, le Montant du Paiement Final multiplié par le Facteur de Règlement Final. (ii) [Si la Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final, mais qu'aucun Evènement Barrière n'a eu lieu, un montant égal au Montant du Paiement Final [ou le Montant du Paiement Final multiplié par la Performance du Sous-Jacent si ce montant est supérieur]. (iii) [Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de

		Règlement Final [et qu'un Evènement Barrière a eu lieu][, mais que le Prix de Référence est [égal ou] supérieur au Prix de Référence Initial], le Montant du Paiement Final.] [(iv)] Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final [et qu'un Evènement Barrière a eu lieu][, mais que le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial], un certain nombre [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimé dans une Unité de Livraison Physique. Aucune fraction [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée, mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel Au Comptant. [*insérer, si "Barrière" est applicable*: Un "**Evènement Barrière**" a lieu lorsque [*insérer si "Evènement Barrière - Touch" est applicable*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) atteint ou tombe sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Elément C.16)]] [*insérer si "Evènement Barrière - Break" est applicable*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Elément C.19) tombe sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Elément C.16 ci-dessous)]].] [De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à certaines Dates de Paiement de Coupon (telles que définies dans l'Elément C.16 ci-dessous)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. [Le paiement de coupon est indépendant de la performance du Sous-Jacent.] [Le paiement de coupon n'intervient que si un Evénement Déclencheur de Coupon survient. Si un tel événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date de Paiement de Coupon applicable.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] Si un Evènement de Règlement Anticipé a eu lieu le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon à la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures.] [Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Le Coupon correspond au Taux de Référence [plus [●] pour cent par an]][Le Coupon correspond au Coupon attribué à la Date de Paiement de Coupon correspondante: [●]]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Événement Déclencheur de Coupon: [Un Evénement Déclencheur de Coupon survient si, à une Date d'Observation de Coupon, le Prix du Sous-Jacent est [égal ou] supérieur au Niveau Déclencheur de Coupon concerné.]] Facteur de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié

		dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Montant Maximum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Valeur Nominale: [●] [Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial][Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●]] [Unité de Livraison Physique: [●]] [Taux de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Facteur de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]]
		[*insérer en cas de Market Timer Securities (Produit N° 16):* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au produit de la Valeur Nominale et de la Performance du Market Timer et le Détenteur de Titre reçoit au moins la Valeur Nominale. La **« Performance du Market Timer »** est calculée avec la formule suivante: $1 + Facteur\ de\ Participation\ x \left(\frac{Prix\ de\ Référence - Niveau\ d'Entrée}{Prix\ d'Exercice}\right)$ (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement est toujours égal au produit de la Valeur Nominale et de la Performance du Sous-Jacent. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event -*

		Touch »: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau d'Entrée: Le montant le plus faible entre (A) le Prix d'Exercice et (B) le plus faible Prix du Sous-Jacent à une Date d'Observation du Niveau d'Entrée (t) durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée. Date d'Observation du Niveau d'Entrée: Chaque Date de Calcul durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée sans perturbation du marché. Période d'Observation du Niveau d'Entrée: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) divisé par le Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice]] [[Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] divisé par le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous)][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas d'Outperformance Securities (Produit N° 17):* [*insérer dans le cas d'Outperformance Securities avec Multiplicateur:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal: (i) si le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, au produit (A) du Multiplicateur et (B) de la somme (x) du Prix d'Exercice et (y) du produit du Facteur de Participation et de la différence entre le Prix de Référence et le Prix d'Exercice ; (ii) si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, au produit du Prix de Référence et du Multiplicateur. Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]

		Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas d'Outperformance Securities à la Valeur Nominale:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal: (i) si le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, à la somme de (A) la Valeur Nominale et (B) le produit de la (x) Valeur Nominale, (y) le Facteur de Participation et (z) la différence entre le Prix de Référence et le Prix d'Exercice, divisée par le Prix d'Exercice ; (ii) si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, au produit de la Valeur Nominale et de la Performance du Sous-Jacent. Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Valeur Nominale: [●] Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par [le Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice]][[Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] divisé par le Prix de Référence]][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Capped Outperformance Securities (Produit N° 18):* [*insérer dans le cas de Capped Outperformance Securities avec Multiplicateur:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal: (i) si le Prix de Référence (tel que défini dans l'Élément C.19 ci-dessous) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice mais inférieur au Cap, au produit (A) du Multiplicateur et (B) de la somme (x) du Prix d'Exercice et (y) du produit du Facteur de Participation et de la différence entre le Prix de Référence et le Prix d'Exercice ; (iii) Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Cap, au Montant Maximum ; (iii) si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, au produit du Prix de Référence et du Multiplicateur. Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au

		présent Résumé] Montant Maximum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Capped Outperformance Securities à la Valeur Nominale:* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal: (i) si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice mais inférieur au Cap, à la somme de (A) la Valeur Nominale et (B) le produit de (x) la Valeur Nominale, (y) le Facteur de Participation et (z) la différence entre le Prix de Référence et le Prix d'Exercice, divisée par le Prix d'Exercice ; (ii) Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Cap, au Montant Maximum ; (iii) si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, au produit de la Valeur Nominale et de la Performance du Sous-Jacent. Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice]][[Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] divisé par le Prix de Référence]][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas d'Airbag Securities (Produit N° 19):* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal:

		(i) si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) est [égal ou] supérieur au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice], à la Valeur Nominale multipliée par la somme de (A) 1 et (B) le produit du (x) Facteur de Participation et de (y) la Performance du Sous-Jacent moins 1 ; (ii) si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] mais [égal ou] supérieur au Niveau Tampon, à la Valeur Nominale ; (iii) si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau Tampon, à la Valeur Nominale multipliée par le quotient du Prix de Référence et du Niveau Tampon. Niveau Tampon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Valeur Nominale: [●] Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix d'Exercice][Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial][●] [Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Capped Airbag Securities (Produit N° 20):* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), dont l'importance dépend de la performance du Sous-Jacent. Le Montant de Règlement est égal: (i) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) est égal ou supérieur au Cap, au Montant Maximum ; (ii) si le Prix de Référence est [égal ou] supérieur au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] mais inférieur au Cap, à la Valeur Nominale multipliée par la somme de (A) 1 et (B) le produit du (x) Facteur de Participation et de (y) la Performance du Sous-Jacent moins 1; (iii) si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] mais [égal ou] supérieur au Niveau Tampon, à la Valeur Nominale ; (iv) si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Niveau Tampon, à la Valeur Nominale multipliée par le quotient du Prix de Référence et du Niveau Tampon. Niveau Tampon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		Montant Maximum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Performance du [Sous-Jacent: Prix de Référence divisé par le Prix d'Exercice][Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial][●] [Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Twin Win Securities (Produit N° 21):* [*insérer dans le cas de Twin Win Securities avec différents Facteurs de Participation:* L'importance du Montant de Règlement dans le cas de Twin Win Securities (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) est liée à la performance du Sous-Jacent, une distinction devant être faite entre les cas suivants: (i) si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) est supérieur [ou égal] à la Barrière Supérieure, le Montant de Règlement est égal au produit (A) du Multiplicateur et (B) de la somme (x) de la Barrière Supérieure et (y) du produit du Facteur de Participation à la Hausse et de la différence entre le Prix de Référence et la Barrière Supérieure ; (ii) si le Prix de Référence est inférieur [ou égal] à la Barrière Supérieure et si aucun Evénement Barrière n'est survenu, le Montant de Règlement est égal au Multiplicateur multiplié par la somme du Prix de Référence et du Montant de la Différence à la Baisse. Le Montant de la Différence à la Baisse est égal au produit (A) du Facteur de Participation à la Baisse et (B) de la différence entre la Barrière Supérieure et le Prix de Référence. (iii) si le Prix de Référence est inférieur [ou égal] à la Barrière Supérieure et si un Evénement Barrière est survenu, le Montant de Règlement est égal au Multiplicateur multiplié le Prix de Référence. Un **« Evénement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Facteur de Participation à la Baisse: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]

		[Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Barrière Supérieure: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Facteur de Participation à la Hausse: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Twin Win Securities sans Facteurs de Participation:* L'importance du Montant de Règlement dans le cas de Twin Win Securities (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) est liée à la performance du Sous-Jacent, une distinction devant être faite entre les cas suivants: (i) si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) est supérieur [ou égal] à la Barrière Supérieure, le Montant de Règlement est égal au Prix de Référence multiplié par le Multiplicateur. (ii) si le Prix de Référence est inférieur [ou égal] à la Barrière Supérieure et si aucun Evénement Barrière n'est survenu, le Montant de Règlement est égal au Multiplicateur multiplié par la somme du Prix de Référence et du Montant de la Différence à la Baisse. Le Montant de la Différence à la Baisse est égal à la Barrière Supérieure moins le Prix de Référence. (iii) si le Prix de Référence est inférieur [ou égal] à la Barrière Supérieure et si un Evénement Barrière est survenu, le Montant de Règlement est égal au Multiplicateur multiplié le Prix de Référence. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Barrière Supérieure: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Dual Currency Securities (Produit N° 22):* Dans le cas de Dual Currency Securities, l'importance du Montant de Règlement, la Devise de Règlement et l'intérêt sont liés à la performance du Sous-Jacent et il convient de faire la distinction entre les cas suivants: (i) Si le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) est égal ou supérieur au Prix d'Exercice, le Montant de Règlement correspond à la Valeur Nominale dans la Devise de Référence. De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon calculé sur la base du Coupon et de la Valeur Nominale dans

		la Devise de Référence. (ii) si le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice, le Montant de Règlement correspond à la Valeur Nominale dans la Devise de Base. De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon calculé sur la base du Coupon et de la Valeur Nominale dans la Devise de Base. Devise de Base: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale dans la Devise de Base: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale dans la Devise de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Devise de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas d'Exchangeable Securities (Produit N° 23):* Si les Exchangeable Securities sont exercées par le Détenteur de Titre durant la Période d'Exercice, le Détenteur de Titre reçoit un certain nombre d'actions, exprimées en Unité de Livraison Physique. Aucune fraction d'Actions n'est livrée mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel Au Comptant. Si les Exchangeable Securities ne sont pas exercées par le Détenteur de Titre durant la Période d'Exercice, elles sont remboursées à la date d'échéance à la Valeur Nominale. Période d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●]]
		[*insérer dans le cas de FX Securities (Produit N° 24):* Dans le cas de FX Securities, le Détenteur de Titre reçoit à l'échéance un Montant de Règlement égal à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent. Le Détenteur de Titre reçoit de plus à la ou aux Date(s) de Paiement du Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16) un Montant du Coupon déterminé sur la base de la Valeur Nominale et du Coupon. Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] Performance du [Sous-Jacent: Prix d'Exercice divisé par le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19)][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		[*insérer dans le cas de Lock-In Securities (Produit N° 25):* Dans le cas de Lock-In Securities, l'importance du Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) est liée à la performance du Sous-Jacent et il convient de faire la distinction entre les cas suivants: (i) si un Evénement Lock-In est survenu, le Montant de Règlement est la valeur la plus élevée entre la Valeur Nominale multipliée par le Niveau d'Entrée Le Plus Elevé et la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent ; (ii) si aucun Evénement Lock-In n'est survenu et si aucun Evénement Barrière n'est survenu, le Montant de Règlement correspond à la valeur la plus élevée entre la Valeur Nominale et la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent ; (iii) si aucun Evénement Lock-In n'est survenu mais si un Evénement Barrière est survenu, le Montant de Règlement correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent. Un **« Événement Lock-In »** survient si [le prix du Sous-Jacent à une Date de Niveau d'Entrée (t) atteint ou dépasse un Niveau Lock-In (i).] [●] Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou dépasse la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)], [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) dépasse la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)])]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau d'Entrée (i): [Le Niveau d'Entrée (i) attribué au Niveau Lock-In (i) est égal à ●] [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Date d'Observation du Niveau d'Entrée (t): [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Période d'Observation du Niveau d'Entrée: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau Lock-In (i): [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau d'Entrée Le Plus Elevé: [Le Niveau d'Entrée Le Plus Elevé est égal au Niveau d'Entrée (i) attribué au Niveau Lock-In le plus élevé (i) atteint ou dépassé à une Date d'Observation du Niveau d'Entrée (t) durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée.] [●] Valeur Nominale: [●] Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]

		Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19)][●]]
		[*insérer en cas de Capped Market Timer Securities (Produit N° 29):* Dans le cas de ces Titres, les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16), dont l'importance dépend de la Performance du Sous-Jacent. (i) Si Aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au produit de la Valeur Nominale et de la Performance du Market Timer et le Détenteur de Titre reçoit au moins la Valeur Nominale. Le Montant de Règlement n'excède toutefois pas le Montant Maximum. La « Performance du Market Timer » est calculée avec la formule suivante: $$1 + Facteur\ de\ Participation\ x \left(\frac{Prix\ de\ Référence - Niveau\ d'Entrée}{Prix\ d'Exercice}\right)$$ (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement est toujours égal au produit de la Valeur Nominale et de la Performance du Sous-Jacent. Dans ce cas, le Montant de Règlement est également limité au Montant Maximum. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) atteint ou chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)], [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation [à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)])]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau d'Entrée: La valeur la plus faible entre (A) le Prix d'Exercice et (B) le Prix du Sous-Jacent le plus faible à une Date d'Observation du Niveau d'Entrée (t) durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée. Date d'Observation du Niveau d'Entrée (t): Chaque Date de Calcul durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée sans perturbation du marché. Période d'Observation du Niveau d'Entrée: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [Produit de la Valeur Nominale et du Cap][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]

		Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisé par le [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice]] [[Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] divisé par le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19)][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]
		[*insérer dans le cas de Multi Bonus Securities (Produit N° 30):* Dans le cas de ces Titres, à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous) les Titulaires de Titres reçoivent un Montant de Règlement (converti le cas échéant dans la Devise de Règlement), dont l'importance dépend de la performance des Eléments du Panier. (i) Si Aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au produit de la Valeur Nominale et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [meilleure][pire] performance][la Performance du Panier]. Le Montant de Règlement est au moins égal au Montant Bonus. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est égal au produit de la Valeur Nominale et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [meilleure][pire] performance[, si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial concerné]. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par le Prix de Référence Initial de l'Elément du Panier concerné][la Performance du Panier]. [Si un Evénement Barrière survient et si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au Prix de Référence Initial, le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale.] Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier atteint ou chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Performance du Panier: [●]] Montant Bonus: [Produit de la Valeur Nominale et du Niveau Bonus][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]

		Niveau Bonus: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance de l'Elément du Panier: [[Facteur de Participation multiplié par le][Facteur de Pondération multiplié par le] Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19] [●]] [Facteur de Pondération: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Multi Capped Bonus Securities (Produit N° 31):* Dans le cas de ces Titres, à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous) les Détenteurs de Titre reçoivent un Montant de Règlement (converti le cas échéant dans la Devise de Règlement), dont l'importance dépend des performances des Eléments du Panier. (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au produit de la Valeur Nominale et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [meilleure][pire] performance][la Performance du Panier]. Le Montant de Règlement est au moins égal au Montant Bonus et n'excède pas le Montant Maximum. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement n'est plus au moins égal au Montant Bonus mais est égal au produit de la Valeur Nominale et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [meilleure][pire] performance[, si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial concerné]. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par le Prix de Référence Initial de l'Elément du Panier concerné][la Performance du Panier]. [Si un Evénement Barrière survient et si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au Prix de Référence Initial, le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale.] Le Montant de Règlement n'excède pas le Montant Maximum. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier atteint ou chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le

		Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Performance du Panier: [●]] Montant Bonus: [Produit de la Valeur Nominale et du Niveau Bonus][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Niveau Bonus: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Maximum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance de l'Elément du Panier: [[Facteur de Participation multiplié par le][Facteur de Pondération multiplié par le] Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19] [●]] [Facteur de Pondération: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Multi Reverse Convertible Securities et/ou Multi Reverse Convertible Split Securities (Produit N° 32):* [*insérer dans le cas de Multi Reverse Convertible Securities à règlement au comptant:* Les Multi Reverse Convertible Securities sont liées à la performance des Eléments du Panier. Le Détenteur de Titre reçoit un Montant de Règlement (converti dans la Devise du Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16), déterminé comme suit: (a) Si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou]

		supérieurs au [Prix de Référence Initial] concerné [Prix d'Exercice], le Montant de Règlement est égal à la [Valeur Nominale][la plus haute des valeurs suivantes: (A) la Valeur Nominale, (B) le produit de la Valeur Nominale et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]]. (b) Si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial] concerné [Prix d'Exécution], le Montant de Règlement est égal au produit de la Valeur Nominale et de la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par [le Prix de Référence Initial][le Prix d'Exercice] de l'Elément du Panier concerné. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance des Eléments du Panier.] [Performance du Panier: ●] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance de l'Elément du Panier: [Facteur de Participation multiplié par le][Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●] [Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Multi Reverse Convertible Securities avec règlement physique potentiel:* Les Multi Reverse Convertible Securities sont liées à la performance des Eléments du Panier. Le Détenteur de Titre reçoit un Montant de Règlement (montant au comptant (converti dans la Devise du Règlement, le cas échéant) ou livraison [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] ayant réalisé la [pire][meilleure] performance) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), déterminé comme suit:

		(a) Si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au [Prix de Référence Initial] concerné [Prix d'Exercice], le Montant de Règlement est égal à la [Valeur Nominale][la plus haute des valeurs suivantes: (A) la Valeur Nominale, (B) le produit de la Valeur Nominale et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]]. (b) Si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial] concerné [Prix d'Exercice], le Montant de Règlement est égal à la quantité [d'Elément du Panier] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] ayant réalisé la [pire][meilleure] performance, exprimée en Unité de Livraison Physique. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par [le Prix de Référence Initial][le Prix d'Exercice] de l'Elément du Panier concerné. Aucune fraction [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel au Comptant. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance des Elément du Panier.] [Performance du Panier: ●] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance de l'Elément du Panier: [Facteur de Participation multiplié par le][Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●] Unité de Livraison Physique: [●] [Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]] [Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Multi Reverse Convertible Split Securities à règlement au comptant:*

		Les Multi Reverse Convertible Split Securities sont liées à la performance des Eléments du Panier. Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (i) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial; et (ii) A la Date de Paiement Final, le Détenteur de Titre reçoit: (a) Si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] concerné, le [Montant du Paiement Final][la plus haute des valeurs suivantes: (A) le Montant du Paiement Final, (B) le produit du Montant du Paiement Final et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]]. (b) Si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] concerné, le produit du Montant du Paiement Final et de la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par [le Prix de Référence Initial][le Prix d'Exercice] de l'Elément du Panier concerné. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance des Eléments du Panier.] [Performance du Panier: ●] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent RésuméComme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance de l'Elément du Panier: [Facteur de Participation multiplié par le][Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●] [Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Multi Reverse Convertible Split Securities avec règlement physique potentiel:* Les Multi Reverse Convertible Split Securities sont liées à la performance des Eléments du Panier. Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (i) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial; et (ii) A la Date de Paiement Final, le Détenteur de Titre reçoit: (a) Si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] concerné, le [Montant du Paiement Final][la plus haute des valeurs suivantes: (A) le Montant du Paiement Final, (B) le produit du Montant du Paiement Final et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]]. (b) Si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] concerné, une quantité [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] ayant réalisé la [pire][meilleure] performance, exprimée en Unité de Livraison Physique. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par [le Prix de Référence Initial][le Prix d'Exercice] de l'Elément du Panier concerné. Aucune fraction [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel au Comptant. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance des Eléments du Panier.] [Performance du Panier: ●]

		[Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance de l'Elément du Panier: [Facteur de Participation multiplié par le][Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●] Unité de Livraison Physique: [●] [Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]] [Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer, dans le cas de Multi Barrier Reverse Convertible Securities et/ou Multi Barrier Reverse Convertible Split Securities (Produit N° 33):* [*insérer dans le cas de Multi Barrier Reverse Convertible Securities à règlement au comptant:* Les Multi Barrier Reverse Convertible Securities sont liées à la performance des Eléments du Panier. Le Détenteur de Titre reçoit un Montant de Règlement (converti dans la Devise du Règlement, le cas échéant) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), déterminé comme suit: (a) Si aucun Evénement Barrière n'est survenu, le Montant de Règlement est égal à [la Valeur Nominale][la plus haute des valeurs suivantes: (A) la Valeur Nominale, (B) le produit de la Valeur Nominale et de la Performance du Panier]. (b) [Si un Evénement Barrière est survenu mais les Prix de Référence de tous les

		Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] concerné, le Montant de Règlement est égal à la [Valeur Nominale][la plus haute des valeurs suivantes: (A) la Valeur Nominale, (B) le produit de la Valeur Nominale et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]]. (c) Si un Evénement Barrière est survenu [et le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial] [Prix d'Exercice] concerné], le Montant de Règlement est égal au produit de [la Valeur Nominale et de la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par [le Prix de Référence Initial][le Prix d'Exercice] de l'Elément du Panier concerné.][la Valeur Nominale et de la Performance du Panier.] Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier atteint ou chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance des Eléments du Panier.] Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Performance du Panier: ●] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance de l'Elément du Panier: [Facteur de Participation multiplié par le][Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●]

		[Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Multi Barrier Reverse Convertible Securities avec règlement physique potentiel:* Les Multi Barrier Reverse Convertible Securities sont liées à la performance des Eléments du Panier. Le Détenteur de Titre reçoit un Montant de Règlement (montant au comptant, le cas échéant, converti dans la Devise du Règlement ou livraison [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] ayant réalisé la [pire][meilleure] performance) à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), déterminé comme suit: (a) Si aucun Evénement Barrière n'est survenu, le Montant de Règlement est égal à la [Valeur Nominale][la plus haute des valeurs suivantes: (A) la Valeur Nominale, (B) le produit de la Valeur Nominale et de la Performance du Panier]. (b) [Si un Evénement Barrière est survenu mais les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] concerné, le Montant de Règlement est égal à la [Valeur Nominale][la plus haute des valeurs suivantes: (A) la Valeur Nominale, (B) le produit de la Valeur Nominale et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]]. (c)] Si un Evénement Barrière est survenu [et si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] concerné,] le Montant de Règlement est égal à une quantité [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] ayant réalisé la [pire][meilleure] performance, exprimée en Unité de Livraison Physique. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par [le Prix de Référence Initial][le Prix d'Exercice] de l'Elément du Panier concerné. Aucune fraction [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel au Comptant. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier atteint ou chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance des Eléments du Panier.]

		Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Performance du Panier: ●] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance de l'Elément du Panier: [Facteur de Participation multiplié par le][Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●]] Unité de Livraison Physique: [●] [Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]] [Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Multi Barrier Reverse Convertible Split Securities à règlement au comptant:* Les Multi Barrier Reverse Convertible Split Securities sont liées à la performance des Eléments du Panier. Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (i) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial; et (ii) A la Date de Paiement Final, le Détenteur de Titre reçoit: (a) Si aucun Evénement Barrière n'est survenu, [le Montant du Paiement Final] [la plus haute des valeurs suivantes: (A) le Montant du Paiement Final, (B) le produit du Montant du Paiement Final et de la Performance du Panier]. (b) [Si un Evénement Barrière est survenu mais que les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au [Prix de Référence Initial] [Prix d'Exercice] concerné, [le Montant du Paiement Final][la plus haute des valeurs suivantes: (A) le Montant du Paiement Final, (B) le produit du Montant du Paiement Final et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la

		Performance du Panier]]. (c)] Si un Evénement Barrière est survenu [et que le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial] [Prix d'Exercice] concerné], le produit [du Montant du Paiement Final et la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par [le Prix de Référence Initial][le Prix d'Exercice] de l'Elément du Panier concerné. [du Montant du Paiement Final et de la Performance du Panier.] Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier atteint ou chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier chute sous la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance des Eléments du Panier.] Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Performance du Panier: ●] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le

		tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Performance de l'Elément du Panier: [Facteur de Participation multiplié par le][Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●] [Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Multi Barrier Reverse Convertible Split Securities avec règlement physique potentiel:* Les Multi Barrier Reverse Convertible Split Securities sont liées à la performance des Eléments du Panier. Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (i) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial; et (ii) A la Date de Paiement Final, le Détenteur de Titre reçoit: (a) Si aucun Evénement Barrière n'est survenu, [le Montant du Paiement Final] [la plus haute des valeurs suivantes: (A) le Montant du Paiement Final, (B) le produit du Montant du Paiement Final et de la Performance du Panier]. (b) [Si un Evénement Barrière est survenu mais que les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au [Prix de Référence Initial] [Prix d'Exercice] concerné, [le Montant du Paiement Final][la plus haute des valeurs suivantes: (A) le Montant du Paiement Final, (B) le produit du Montant du Paiement Final et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]]. (c)] Si un Evénement Barrière est survenu [et que le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] concerné,] une quantité [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] ayant réalisé la [pire][meilleure] performance, exprimée en Unité de Livraison Physique. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par [le Prix de Référence Initial][le Prix d'Exercice] de l'Elément du Panier concerné. Aucune fraction [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel au Comptant. Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19)

		d'au moins un des Eléments du Panier atteint ou chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]]. [*insérer en cas de paiement de coupon:* De plus, le Détenteur de Titre reçoit un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. Le paiement de coupon est indépendant de la performance des Eléments du Panier.] Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Performance du Panier: ●] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance de l'Elément du Panier: [Facteur de Participation multiplié par le][Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●]] Unité de Livraison Physique: [●] [Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]]

		[Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Multi Autocallable Securities et/ou Multi Autocallable Split Securities (Produit N° 34):* [*insérer dans le cas de Multi Autocallable Securities à règlement au comptant:* Les Titres se caractérisent par le fait que l'importance du Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) et le délai de remboursement des Titres dépendent du fait que les Eléments du Panier [ont atteint] ou dépassé le Niveau de Règlement concerné à une Date d'Evaluation donnée (définie ci-dessous dans l'Élément C.16) ("**Evènement de Règlement Anticipé**"). Si tel est le cas, l'échéance des Titres est avancée et ces Titres sont remboursés anticipativement en fonction de la Date d'Evaluation à laquelle les Eléments du Panier ont [atteint ou] dépassé le Montant de Règlement concerné, le Montant de Règlement étant alors égal à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Règlement applicable à la Date d'Evaluation concernée. Si aucun remboursement anticipé n'intervient, la performance des Eléments du Panier détermine l'importance du Montant de Règlement: (i) Si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier [atteignent ou] dépassent le Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné, le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Règlement Final. (ii) [Si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné mais si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est [la Valeur Nominale][la plus haute des valeurs suivantes: (A) la Valeur Nominale, (B) le produit de la Valeur Nominale et de la [Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la pire performance] [Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la meilleure performance] [Performance du Panier]]. (iii)] [Si le Prix du Sous-Jacent d'au moins un Elément de Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné [et si un Evénement Barrière survient][mais si le Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au Prix de Référence Initial concerné], le Montant de Règlement est égal à la [Valeur Nominale][la plus haute des valeurs suivantes: (A) la Valeur Nominale, (B) le produit de la Valeur Nominale et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]].] (iv)] [Si le Prix du Sous-Jacent d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné [et si un Evénement Barrière survient][et le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial concerné], le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix

		de Référence de l'Elément du Panier concerné par le Prix de Référence Initial de l'Elément du Panier concerné.] [*insérer si la « Barrière » est applicable:* Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier atteint ou chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un Eléments du Panier chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]].] [De plus, le Détenteur de Titre peut recevoir un Montant du Coupon à certaines dates de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. [Le paiement du Montant du Coupon applicable ne dépend pas de la performance des prix des Eléments du Panier.] [Le paiement de coupon n'intervient que si un Evénement Déclencheur de Coupon survient. Si un tel événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date de Paiement de Coupon applicable.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] Si un Evènement de Règlement Anticipé survient le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon pour la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures.] [Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance du Panier: [●]] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé][Le Coupon correspond au Taux de Référence [plus [●] pour cent par an]][Le Coupon correspond au Coupon attribué à la Date de Paiement de Coupon correspondante: [●]]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Événement Déclencheur de Coupon: [Un Evénement Déclencheur de Coupon survient si, à une Date d'Observation de Coupon, les Prix du Sous-Jacent de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au Niveau du Déclencheur de Coupon concerné.][●]] [Niveau Déclencheur du Coupon : [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Niveau de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance des Eléments du Panier: [[Facteur de Participation multiplié par le][Facteur de Pondération multiplié par le] Prix de Référence de l'Elément du Panier divisé par le Prix de Référence Initial de l'Elément du Panier] [●]] [Taux de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Facteur de Pondération: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer en cas de Multi Autocallable Securities avec règlement physique potentiel:* Les Titres se caractérisent par le fait que l'importance du Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant), le mode de remboursement et le délai de remboursement des Titres dépendent du fait que tous les Eléments du Panier ont atteint ou dépassé le Niveau de Règlement concerné à une Date d'Evaluation donnée (définie ci-dessous dans l'Élément C.16) ("**Evènement de Règlement Anticipé**"). Si tel est le cas, l'échéance des Titres est avancée et ces Titres sont remboursés plus tôt en fonction de la Date d'Evaluation à laquelle le Niveau de Règlement a été atteint ou dépassé, le Montant de Règlement étant alors égal à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Règlement. Si un remboursement anticipé n'intervient pas, la performance des Eléments du Panier détermine l'importance du Montant de Règlement et le mode de règlement (au comptant ou physique): (i) Si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier [atteignent ou] dépassent le Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné, le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale multipliée par le Facteur du Règlement Final. (ii) [Si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné mais si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est [la Valeur Nominale][la plus haute des valeurs suivantes: (A) la Valeur Nominale, (B) le produit de la Valeur Nominale et de la [Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la pire performance] [Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la meilleure performance] [Performance du Panier]]. (iii)] [Si le Prix du Sous-Jacent d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné [et si un Evénement Barrière survient][mais si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au Prix de Référence Initial

		concerné], le Montant de Règlement est égal [à la Valeur Nominale][à la plus haute des valeurs suivantes: (A) la Valeur Nominale, (B) le produit de la Valeur Nominale et de [la performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]].] (iv)] [Si le Prix du Sous-Jacent d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné [et si un Evénement Barrière survient][et les Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial concerné], le Détenteur de Titre reçoit un nombre [d'Elément du Panier] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimé en Unité de Livraison Physique ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par le Prix de Référence Initial de l'Elément du Panier concerné. Aucune fraction [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée, mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel au Comptant. [*insérer si la « Barrière » est applicable:* Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un Elément du Panier atteint ou chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un Elément du Panier chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]].] [De plus, le Détenteur de Titre peut recevoir un Montant du Coupon à certaines Dates de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. [Le paiement du Montant du Coupon applicable du coupon ne dépend pas de la performance des prix des Eléments du Panier.] [Le paiement de coupon n'intervient que si un Evénement Déclencheur de Coupon survient. Si un tel événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date de Paiement de Coupon applicable.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] Si un Evènement de Règlement Anticipé survient le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon pour la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures.] [Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance du Panier: Somme des Performances des Eléments du Panier] [●] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé][Le Coupon correspond au Taux de Référence [plus [●] pour cent par an]][Le Coupon correspond au Coupon attribué à la Date de Paiement de Coupon correspondante: [●]]] [Montant du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le

		tableau annexé au présent Résumé]] [Événement Déclencheur de Coupon: [Un Evénement Déclencheur de Coupon survient si, à une Date d'Observation de Coupon, les Prix du Sous-Jacent de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au Niveau du Déclencheur de Coupon concerné.][●]] [Niveau Déclencheur du Coupon : [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Niveau de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance des Eléments du Panier: [[Facteur de Participation multiplié par le][Facteur de Pondération multiplié par le] Prix de Référence de l'Elément du Panier divisé par le Prix de Référence Initial de l'Elément du Panier] [●]] [Unité de Livraison Physique: [●]] [Taux de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]] [Facteur de Pondération: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Multi Autocallable Split Securities à règlement au comptant:* Les Titres se caractérisent par le fait que l'importance du Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) et le délai de remboursement des Titres dépendent du fait que les Eléments du Panier [ont atteint] ou dépassé le Niveau de Règlement concerné à une Date d'Evaluation donnée (définie ci-dessous dans l'Élément C.16) ("**Evènement de Règlement Anticipé**"). Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (a) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial[, sous réserve de la survenance d'une Evènement de Règlement Anticipé],

		(b) Dans le cas d'un Evènement de Règlement Anticipé, l'échéance des Titres est avancée et ces Titres sont remboursés anticipativement. Le Montant de Règlement est égal à (i) - si l'Evènement de Règlement Anticipé survient le jour de ou avant la Date de Paiement Initial - la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Règlement applicable à la Date d'Evaluation concernée; ou (ii) - si l'Evènement de Règlement Anticipé a lieu après la Date de Paiement Initial - le Montant du Paiement Final multiplié par le Facteur de Règlement, correspondant à la Date d'Evaluation à laquelle l'Evènement de Règlement Anticipé est survenu. (c) Si aucun remboursement anticipé n'intervient, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Final: (i) Si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier [atteignent ou] dépassent le Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné, le Montant du Paiement Final multiplié par le Facteur de Règlement Final. (ii) [Si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné mais si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant du Paiement Final][la plus haute des valeurs suivantes: (A) le Montant du Paiement Final, (B) le produit du Montant du Paiement Final et de la [Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la pire performance] [Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la meilleure performance] [Performance du Panier]]. (iii)] [Si le Prix du Sous-Jacent d'au moins un Elément de Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné [et si un Evénement Barrière survient][mais si le Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au Prix de Référence Initial concerné], [le Montant du Paiement Final][la plus haute des valeurs suivantes: (A) le Montant du Paiement Final, (B) le produit du Montant du Paiement Final et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]].] [(iv)] [Si le Prix du Sous-Jacent d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné [et si un Evénement Barrière survient][et le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial concerné], le Montant du Paiement Final multiplié par la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par le Prix de Référence Initial de l'Elément du Panier concerné.] [*insérer si la « Barrière » est applicable:* Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier atteint ou

		chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un Eléments du Panier chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]].] [De plus, le Détenteur de Titre peut recevoir un Montant du Coupon à certaines dates de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. [Le paiement du Montant du Coupon applicable ne dépend pas de la performance des prix des Eléments du Panier.] [Le paiement de coupon n'intervient que si un Evénement Déclencheur de Coupon survient. Si un tel événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date de Paiement de Coupon applicable.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] Si un Evènement de Règlement Anticipé survient, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon pour la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures.] [Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance du Panier: [●]] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé][Le Coupon correspond au Taux de Référence [plus [●] pour cent par an]][Le Coupon correspond au Coupon attribué à la Date de Paiement de Coupon correspondante: [●]]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Événement Déclencheur de Coupon: [Un Evénement Déclencheur de Coupon survient si, à une Date d'Observation de Coupon, les Prix du Sous-Jacent de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au Niveau du Déclencheur de Coupon concerné.][●]] [Niveau Déclencheur du Coupon : [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Niveau de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le

		tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance des Eléments du Panier: [[Facteur de Participation multiplié par le][Facteur de Pondération multiplié par le] Prix de Référence de l'Elément du Panier divisé par le Prix de Référence Initial de l'Elément du Panier] [●]] [Taux de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Facteur de Pondération: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Multi Autocallable Split Securities avec règlement physique potentiel:* Les Titres se caractérisent par le fait que l'importance du Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) et le délai de remboursement des Titres dépendent du fait que les Eléments du Panier [ont atteint] ou dépassé le Niveau de Règlement concerné à une Date d'Evaluation donnée (définie ci-dessous dans l'Élément C.16) ("**Evènement de Règlement Anticipé**"). Le Montant de Règlement est divisé comme suit: (a) A la Date de Paiement Initial, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Initial[, sous réserve de la survenance d'une Evènement de Règlement Anticipé], (b) Dans le cas d'un Evènement de Règlement Anticipé, l'échéance des Titres est avancée et ces Titres sont remboursés anticipativement. Le Montant de Règlement est égal à (i) - si l'Evènement de Règlement Anticipé survient le jour de ou avant la Date de Paiement Initial - la Valeur Nominale multipliée par le Facteur de Règlement applicable à la Date d'Evaluation concernée; ou (ii) - si l'Evènement de Règlement Anticipé a lieu après la Date de Paiement Initial - le Montant de Paiement Final multiplié par le Facteur de Règlement, correspondant à la Date d'Evaluation à laquelle l'Evènement de Règlement Anticipé est survenu.

		(c) Si aucun remboursement anticipé n'intervient, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Paiement Final: (i) Si les Prix de Référence de tous les Eléments du Panier [atteignent ou] dépassent le Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné, le Montant du Paiement Final multiplié par le Facteur de Règlement Final. (ii) [Si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné mais si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant du Paiement Final][la plus haute des valeurs suivantes: (A) le Montant du Paiement Final, (B) le produit du Montant du Paiement Final et de la [Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la pire performance] [Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la meilleure performance] [Performance du Panier]]. (iii)] [Si le Prix du Sous-Jacent d'au moins un Elément de Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné [et si un Evénement Barrière survient][mais que le Prix de Référence de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au Prix de Référence Initial concerné], [le Montant du Paiement Final][la plus haute des valeurs suivantes: (A) le Montant du Paiement Final, (B) le produit du Montant du Paiement Final et de [la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire]][meilleure] performance] [la Performance du Panier]].] [(iv)] [Si le Prix du Sous-Jacent d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Niveau de Règlement Final applicable à l'Elément du Panier concerné [et si un Evénement Barrière survient][et les Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au Prix de Référence Initial concerné], un nombre [d'Elément du Panier] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimé en Unité de Livraison Physique ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. La [pire][meilleure] performance est déterminée en divisant le Prix de Référence de l'Elément du Panier concerné par le Prix de Référence Initial de l'Elément du Panier concerné. Aucune fraction [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] n'est livrée, mais une compensation est fournie sous forme de paiement au comptant, appelé Montant Fractionnel au Comptant. [*insérer si la « Barrière » est applicable:* Un **« Événement Barrière »** survient si [*insérer en cas de « Barrier Event - Touch »*: le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un des Eléments du Panier atteint ou chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]] [*insérer en cas de « Barrier Event - Break »:* le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) d'au moins un Eléments du Panier chute sous la Barrière concernée [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]].]

		[De plus, le Détenteur de Titre peut recevoir un Montant du Coupon à certaines dates de Paiement de Coupon (telles que définies ci-dessous dans l'Élément C.16)[, qui sera calculé sur la base du Coupon]. [Le paiement du Montant du Coupon applicable ne dépend pas de la performance des prix des Eléments du Panier.] [Le paiement de coupon n'intervient que si un Evénement Déclencheur de Coupon survient. Si un tel événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date de Paiement de Coupon applicable.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] Si un Evènement de Règlement Anticipé survient le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon pour la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures.] [Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance du Panier: [●]] [Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé][Le Coupon correspond au Taux de Référence [plus [●] pour cent par an]][Le Coupon correspond au Coupon attribué à la Date de Paiement de Coupon correspondante: [●]]] [Montant du Coupon: [●][Le Montant du Coupon est calculé comme suit: (a) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon concernée tombe le jour de ou avant la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Valeur Nominale x Coupon x Décompte des Jours de Coupon; ou (b) dans le cas où la Date de Paiement de Coupon tombe après la Date de Paiement Initial, le Montant du Coupon est égal au résultat du calcul suivant: Montant du Paiement Final x Coupon x Décompte des Jours de Coupon.] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Événement Déclencheur de Coupon: [Un Evénement Déclencheur de Coupon survient si, à une Date d'Observation de Coupon, les Prix du Sous-Jacent de tous les Eléments du Panier sont [égaux ou] supérieurs au Niveau du Déclencheur de Coupon concerné.][●]] [Niveau Déclencheur du Coupon : [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Niveau de Règlement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Final: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Montant du Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date de Paiement Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		[Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Période d'Observation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Valeur Nominale: [●] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance des Eléments du Panier: [[Facteur de Participation multiplié par le][Facteur de Pondération multiplié par le] Prix de Référence de l'Elément du Panier divisé par le Prix de Référence Initial de l'Elément du Panier] [●]] [Unité de Livraison Physique: [●]] [Taux de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Niveau de Règlement: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Action d'un Fonds Négocié en Bourse: [●]] [Facteur de Pondération: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]
		[*insérer dans le cas de Plain Warrants (Produit N° 35):* [*insérer dans le cas de Plain Call Warrants avec Multiplicateur et Exercice de Type Européen:* Les Détenteurs de Titres Plain Call Warrants espèrent une hausse du prix du Sous-Jacent. Les Plain Warrants ont une échéance fixe et seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre ne sont pas habilités à exercer les Plain Warrants avant échéance. Les Détenteurs de Titre recevront le Montant de Règlement à la Date de Règlement si le Prix de Référence est supérieur au Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Prix d'Exercice, le Plain Warrants expire sans valeur.] [*insérer dans le cas de Plain Put Warrants avec Multiplicateur et Exercice de Type Européen:* Les Détenteurs de Titres Plain Put Warrants espèrent une chute du prix du marché du Sous-Jacent. Les Plain Warrants ont une échéance fixe et seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titres ne sont pas habilités à exercer les Plain Warrants avant échéance. Les Détenteurs de Titres recevront le Montant de Règlement à la Date de

		Règlement si le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Prix d'Exercice, le Plain Warrants expire sans valeur.] [*insérer dans le cas de Plain Call Warrants avec Multiplicateur et Exercice de Type Américain:* Les Détenteurs de Plain Call Warrants espèrent une hausse du prix du Sous-Jacent. Les Plain Warrants ont une échéance fixe. Les Détenteurs de Titre sont habilités à exercer les Plain Warrants à n'importe quel Jour Ouvrable durant la Période d'Exercice. Si le Détenteur de Titre renonce à l'exercice des Warrants durant la Période d'Exercice [*insérer si "l'Exercice Automatique" est applicable:* les Plain Warrants sont automatiquement exercés le dernier jour de la Période d'Exercice (Exercice de Type Américain)] [*insérer si "l'Exercice Automatique" n'est pas applicable:* les Plain Warrants expireront à l'échéance sans valeur]. Après avoir exercé les Plain Warrants, le Détenteur de Titre recevra un Montant de Règlement si le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Prix d'Exercice, le Plain Warrants expire sans valeur.] [*insérer dans le cas de Plain Put Warrants avec Multiplicateur et Exercice de Type Américain:* Les Détenteurs de Plain Put Warrants espèrent une chute du prix du Sous-Jacent. Les Plain Warrants ont une échéance fixe. Les Détenteurs de Titres sont habilités à exercer les Plain Warrants à n'importe quel Jour Ouvrable durant la Période d'Exercice. Si le Détenteur de Titre renonce à l'exercice des Plain Warrants durant la Période d'Exercice [*insérer si "l'Exercice Automatique" est applicable:* les Plain Warrants sont automatiquement exercés le dernier jour de la Période d'Exercice (Exercice de Type Américain)] [*insérer si "l'Exercice Automatique" n'est pas applicable:* les Plain Warrants expireront à l'échéance sans valeur]. Après avoir exercé les Plain Warrants, le Détenteur de Titre recevra un Montant de Règlement si le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Prix d'Exercice, le Plain Warrants expire sans valeur.] [*insérer dans le cas de Plain Call Warrants à la Valeur Nominale et Exercice de Type Européen:* Les Détenteurs de Plain Call Warrants espèrent une hausse du prix du Sous-Jacent. Les Plain Warrants ont une échéance fixe et seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre

		ne sont pas habilités à exercer les Plain Warrants avant échéance. Les Détenteurs de Titres recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement si le Prix de Référence est supérieur au Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement est égal à la Performance du Sous-Jacent multipliée par la Valeur Nominale [et le Facteur de Participation] et le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Prix d'Exercice, le Plain Warrants expire sans valeur.] [*insérer dans le cas de Plain Put Warrants à la Valeur Nominale et Exercice de Type Européen:* Les Détenteurs de Titres Plain Put Warrants espèrent une chute du prix du marché du Sous-Jacent. Les Plain Warrants ont une échéance fixe et seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre ne sont pas habilités à exercer les Plain Warrants avant échéance. Les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement si le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement est égal à la Performance du Sous-Jacent multipliée par la Valeur Nominale [et le Facteur de Participation] et le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Prix d'Exercice, le Plain Warrants expire sans valeur. [*insérer dans le cas de Plain Call Warrants à la Valeur Nominale et Exercice de Type Américain:* Les Détenteurs de Titres Plain Call Warrants espèrent une hausse du prix du Sous-Jacent. Les Plain Warrants ont une échéance fixe. Les Détenteurs de Titres sont habilités à exercer les Plain Warrants à n'importe quel Jour Ouvrable durant la Période d'Exercice. Si le Détenteur de Titre renonce à l'exercice des Plain Warrants durant la Période d'Exercice [*insérer si "l'Exercice Automatique" est applicable:* les Plain Warrants sont automatiquement exercés le dernier jour de la Période d'Exercice (Exercice de Type Américain)] [*insérer si "l'Exercice Automatique" n'est pas applicable:* les Plain Warrants expireront à l'échéance sans valeur]. Après avoir exercé les Plain Warrants, les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement si le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement est égal à la Performance du Sous-Jacent multipliée par la Valeur Nominale [et multiplié par le Facteur de Participation] et le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Prix d'Exercice, le Plains Warrants expirent sans valeur.] [*insérer dans le cas de Plain Put Warrants à la Valeur Nominale et Exercice de Type Américain:* Les Détenteurs de Titres Plain Put Warrants espèrent une chute du prix du Sous-Jacent. Les Plain Warrants ont une échéance fixe. Les Détenteurs de Titre sont habilités à exercer les Plain Warrants à n'importe quel Jour Ouvrable durant la Période d'Exercice. Si le Détenteur de Titre renonce à l'exercice des Plain Warrants durant la Période d'Exercice [*insérer si "l'Exercice Automatique" est applicable:* les Plain Warrants sont automatiquement exercés le dernier jour de la Période d'Exercice (Exercice de Type Américain)] [*insérer si "l'Exercice Automatique"*

		n'est pas applicable: les Plain Warrants expireront à l'échéance sans valeur]. Après avoir exercé les Plain Warrants, les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement si le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement est égal à la Performance du Sous-Jacent multipliée par la Valeur Nominale [et le Facteur de Participation] et le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Prix d'Exercice, les Plain Warrants expirent sans valeur.] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Valeur Nominale: [●]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performance du Sous-Jacent: [Prix d'Exercice moins Prix de Référence, le résultat étant divisé par le Prix de Référence Initial] [Prix de Référence moins Prix d'Exercice, le résultat étant divisé par le Prix de Référence Initial] [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Discount Warrants (Produit N° 36):* [*insérer dans le cas de Discount Call Warrants avec Exercice de Type Européen:* Les Détenteurs de Titre de Discount Call Warrants s'attendent à une hausse du prix du marché du Sous-Jacent. Les Discount Warrants ont une échéance fixe et seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre ne sont pas habilités à exercer les Discount Warrants avant l'échéance. Les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement est toutefois limité au Montant Maximum. Le Montant Maximum correspond au montant par lequel le Cap dépasse le Prix d'Exercice. Le résultat sera dans chaque cas multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Prix d'Exercice, le Discount Warrants expire sans valeur.] [*insérer dans le cas de Discount Put Warrants avec Exercice de Type Européen:* Les Détenteurs de Titre de Discount Put Warrants s'attendent à une chute du prix du marché du Sous-Jacent. Les Discount Warrants ont une échéance fixe et seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre ne sont pas habilités à exercer les Discount Warrants avant l'échéance. Les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de

		Règlement. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement est toutefois limité au Montant Maximum. Le Montant Maximum correspond au montant par lequel le Cap est inférieur au Prix d'Exercice. Le résultat sera dans chaque cas multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Prix d'Exercice, le Discount Warrants expire sans valeur.] [*insérer dans le cas de Discount Call Warrants à Valeur Nominale et Règlement au Comptant:* Les Détenteurs de Titre de Discount Call Warrants s'attendent à une hausse du prix du marché du Sous-Jacent. Les Discount Warrants ont une échéance fixe et seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre ne sont pas habilités à exercer les Discount Warrants avant l'échéance. Les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement est toutefois limité au Montant Maximum. Le Montant Maximum correspond au montant par lequel le Cap dépasse le Prix d'Exercice. Le résultat sera dans chaque cas [divisé par le Prix de Référence Initial puis] multiplié par la Valeur Nominale [et le Facteur de Participation] [et le quotient de 1 et du Prix de Référence] [et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement]. Si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Prix d'Exercice, le Discount Warrants expire sans valeur.] [*insérer dans le cas de Discount Put Warrants à Valeur Nominale et Règlement au Comptant:* Les Détenteurs de Titre de Discount Put Warrants s'attendent à une chute du prix du marché du Sous-Jacent. Les Discount Warrants ont une échéance fixe et seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre ne sont pas habilités à exercer les Discount Warrants avant l'échéance. Les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement est toutefois limité au Montant Maximum. Le Montant Maximum correspond au montant par lequel le Cap est inférieur au Prix d'Exercice. Le résultat sera dans chaque cas [divisé par le Prix de Référence Initial puis] multiplié par la Valeur Nominale [et le Facteur de Participation] [et le quotient de 1 et du Prix de Référence] [et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement]. Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Prix d'Exercice, le Discount Warrants expire sans valeur.] Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Montant Maximum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau

		annexé au présent Résumé]] [Valeur Nominale: [●]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas de Mini Future Warrants ou Turbo Certificates (Produit N° 37):* [*insérer dans le cas de Mini Future Long Warrants ou Turbo Long Certificates à Exercice de Style Américain:* Les Détenteurs de Titre de [Mini Future Long Warrants] [Turbo Long Certificates] s'attendent à une hausse du prix du marché du Sous-Jacent. Les [Mini Future Warrants][Turbo Certificates] ont une durée illimitée. Cette durée prend fin en cas (i) d'événement Knock-Out, (ii) de résiliation à court terme par l'Émetteur ou (iii) d'exercice par le Détenteur de Titre. Les Détenteurs du Titre ont le droit d'exercer les [Mini Future Warrants][Turbo Certificates] chaque Jour Ouvrable (Exercice de Type Américain). Après avoir exercé les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates], les Détenteurs des Titre recevront un Montant de Règlement si le Prix de Référence [atteint ou] dépasse le Prix d'Exercice Actuel. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice Actuel. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Un événement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou] inférieur à la Barrière Knock-Out Actuelle. En cas d'événement Knock-Out, les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] expirent immédiatement sans nécessiter de résiliation séparée. L'Émetteur détermine le remboursement des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] (ledit Montant de Règlement Knock-Out) dont bénéficieront les Détenteurs de Titre. Le Montant de Règlement Knock-Out est calculé sur la base du prix du Sous-Jacent après l'événement Knock-Out et peut être égal à zéro (0). L'Émetteur actualise régulièrement le Prix d'Exercice Actuel et la Barrière Knock-Out Actuelle, tenant compte des frais financiers quotidiens liés aux [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates].] [*insérer dans le cas de Mini Future Short Warrants ou Turbo Short Certificates à Exercice de Style Américain:* Les Détenteurs de Titre de [Mini Future Short Warrants] [Turbo Short Certificates] s'attendent à une chute du prix du marché du Sous-Jacent. Les [Mini Future Warrants][Turbo Certificates] ont une durée illimitée. Cette durée prend fin en cas (i) d'événement Knock-Out, (ii) de résiliation à court terme par l'Émetteur ou (iii) d'exercice par le Détenteur de Titre. Les Détenteurs de Titre ont le droit d'exercer les [Mini Future Warrants][Turbo Certificates] chaque Jour Ouvrable (Exercice de Type Américain). Après avoir exercé les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates], les Détenteurs des Titre

		recevront un Montant de Règlement si le Prix de Référence [atteint ou] chute sous le Prix d'Exercice Actuel. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice Actuel. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Un événement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou] supérieur à la Barrière Knock-Out Actuelle. En cas d'événement Knock-Out, les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] expirent immédiatement sans nécessiter de résiliation séparée. L'Émetteur détermine le remboursement des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] (ledit Montant de Règlement Knock-Out) dont bénéficieront les Détenteurs de Titre. Le Montant de Règlement Knock-Out est calculé sur la base du prix du Sous-Jacent après l'événement Knock-Out et peut être égal à zéro (0). L'Émetteur actualise régulièrement le Prix d'Exercice Actuel et la Barrière Knock-Out Actuelle, tenant compte des frais financiers quotidiens liés aux [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates].] Barrière Knock-Out: La Barrière Knock-Out à la Date d'Exercice est [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]. La Barrière Knock-Out sera régulièrement ajustée. Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●] Prix d'Exercice: Le Prix d'Exercice à la Date d'Exercice est [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]. Le Prix d'Exercice sera régulièrement ajusté. Date d'Exercice: [●]]
		[*insérer dans le cas de Turbo Warrants (Produit N° 38):* [*insérer dans le cas de Turbo Bull Warrants avec Exercice de Type Européen:* Les Détenteurs de Titre de Turbo Bull Warrants s'attendent à une hausse du prix du marché du Sous-Jacent. Les Turbo Warrants ont une échéance fixe. Sauf si un événement Knock-Out survient, le Turbo Warrant sera automatiquement exercé à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre ne sont pas habilités à exercer les Turbo Warrants avant l'échéance. Si aucun événement Knock-Out ne survient, les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Un événement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou] inférieur à la Barrière Knock-Out. La Barrière Knock-Out correspond au Prix d'Exercice. En cas d'événement Knock-Out, le Turbo Warrant expire immédiatement sans valeur et sans nécessiter de résiliation séparée.]

		[*insérer dans le cas de Turbo Bear Warrants avec Exercice de Type Européen:* Les Détenteurs de Titre de Turbo Bear Warrants s'attendent à une chute du prix du marché du Sous-Jacent. Les Turbo Warrants ont une échéance fixe. Sauf si un événement Knock-Out survient, le Turbo Warrant sera automatiquement exercé à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre ne sont pas habilités à exercer les Turbo Warrants avant l'échéance. Si aucun événement Knock-Out ne survient, les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au prix d'exercice. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Un événement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou] supérieur à la Barrière Knock-Out. La Barrière Knock-Out correspond au Prix d'Exercice. En cas d'événement Knock-Out, le Turbo Warrant expire immédiatement sans valeur et sans nécessiter de résiliation séparée.] [*insérer dans le cas de Turbo Bull Securities avec Exercice de Type Américain:* Les Détenteurs de Titre de Turbo Bull Securities s'attendent à une hausse du prix du marché du Sous-Jacent. Les Turbo Warrants ont une échéance fixe. Sauf en cas d'événement Knock-Out, les Détenteurs de Titre sont habilités à exercer les Turbo Warrants à n'importe quel Jour Ouvrable durant la Période d'Exercice. Si le Détenteur des Titre renonce à l'exercice des Turbo Warrants durant la Période d'Exercice [*insérer si l'exercice automatique est applicable:* les Turbo Warrants sont automatiquement exercés le dernier jour de la Période d'Exercice (Exercice de Type Américain)] [*insérer si l'exercice automatique n'est pas applicable:* les Turbo Warrants expireront à l'échéance sans valeur]. Après avoir exercé les Turbo Warrants, les Détenteurs des Titre recevront un Montant de Règlement si le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Un événement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou] inférieur à la Barrière Knock-Out. La Barrière Knock-Out correspond au Prix d'Exercice. En cas d'événement Knock-Out, le Turbo Warrant expire immédiatement sans valeur et sans nécessiter de résiliation séparée.] [*insérer dans le cas de Turbo Bear Warrants avec Exercice de Type Américain:* Les Détenteurs de Titre de Turbo Bear Warrants s'attendent à une chute du prix du marché du Sous-Jacent. Les Turbo Warrants ont une échéance fixe. Sauf en cas d'événement Knock-Out, les Détenteurs de Titre sont habilités à exercer les Turbo Warrants n'importe quel Jour Ouvrable durant la Période d'Exercice. Si le Détenteur de Titre renonce à l'exercice des Turbo Warrants durant la Période d'Exercice [*insérer si l'exercice automatique est applicable:* les Turbo Warrants sont automatiquement exercés le dernier jour de la Période d'Exercice (Exercice de Type Américain)] [*insérer si*

		l'exercice automatique n'est pas applicable: les Turbo Warrants expireront à l'échéance sans valeur]. Après avoir exercé les Turbo Warrants, les Détenteurs des Titre recevront un Montant de Règlement si le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Un événement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou] supérieur à la Barrière Knock-Out. La Barrière Knock-Out correspond au Prix d'Exercice. En cas d'événement Knock-Out, le Turbo Warrant expire immédiatement sans valeur et sans nécessiter de résiliation séparée.] Barrière Knock-Out: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas d'Open End Turbo Warrants ou de Trader Certificates (Produit N° 39):* [*insérer dans le cas d'Open End Turbo Bull Warrants ou de Trader Long Certificates à Exercice de Style Zméricain:* Les Détenteurs de Titre [d'Open End Turbo Bull Warrants] [de Trader Long Certificates] s'attendent à une hausse du prix du marché du Sous-Jacent. Les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] ont une durée illimitée. Cette durée prend fin en cas (i) d'événement Knock-Out, (ii) de résiliation à court terme par l'Émetteur ou (iii) d'exercice par le Détenteur du Titre. Les Détenteurs de Titre ont le droit d'exercer les [Open End Turbo Warrants][Trader Certificates] chaque Jour Ouvrable (Exercice de Type Américain). Après avoir exercé les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates], les Détenteurs des Titre recevront un Montant de Règlement si le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice Actuel. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice Actuel. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Un événement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou inférieur à] la Barrière Knock-Out Actuelle. La Barrière Knock-Out Actuelle correspond au Prix d'Exercice Actuel. En cas d'événement Knock-Out, les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] expirent immédiatement sans valeur et sans nécessiter de résiliation séparée.] L'Émetteur actualise régulièrement le Prix d'Exercice et la Barrière Knock-Out, tenant compte des frais financiers quotidiens liés aux [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates].]

		[*insérer dans le cas d'Open End Turbo Bear Warrants ou de Trader Short Certificates à Exercice de Style Américain:* Les Détenteurs de Titre [d'Open End Turbo Bear Warrants] [de Trader Short Certificates] s'attendent à une chute du prix du marché du Sous-Jacent. Les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] ont une durée illimitée. Cette durée prend fin en cas (i) d'événement Knock-Out, (ii) de résiliation à court terme par l'Émetteur ou (iii) d'exercice par le Détenteur de Titre. Les Détenteurs de Titre ont le droit d'exercer les [Open End Turbo Warrants][Trader Certificates] chaque Jour Ouvrable (Exercice de Type Américain). Après avoir exercé les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates], le Détenteur de Titre recevra un Montant de Règlement si le Prix de Référence chute sous le Prix d'Exercice Actuel. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice Actuel. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Un événement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou supérieur à] la Barrière Knock-Out Actuelle. La Barrière Knock-Out Actuelle correspond au Prix d'Exercice Actuel. En cas d'événement Knock-Out, les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] expirent immédiatement sans valeur et sans nécessiter de résiliation séparée.] L'Émetteur actualise régulièrement le Prix d'Exercice Actuel et la Barrière Knock-Out Actuelle, tenant compte des frais financiers quotidiens liés aux [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates].] Barrière Knock-Out: La Barrière Knock-Out à la Date d'Exercice est [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]. La Barrière Knock-Out sera régulièrement ajustée. Multiplicateur:[●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●] Prix d'Exercice: Le Prix d'Exercice à la Date d'Exercice est [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]. Le Prix d'Exercice sera régulièrement ajusté. Date d'Exercice: [●]]
		[*insérer dans le cas de Factor Turbo Warrants (Produit N° 40):* [*insérer dans le cas de Factor Turbo Long Warrants avec Exercice de Type Américain:* Les Détenteurs de Titre de Factor Turbo Long Warrants s'attendent à une hausse du prix du marché du Sous-Jacent. Les Factor Turbo Warrants ont une durée illimitée. Cette durée prend fin en cas (i) d'événement Knock-Out, (ii) de résiliation à court terme par l'Émetteur[,][ou] (iii) d'exercice par le Détenteur de Titre[. ou (iv) d'exercice par l'Émetteur]. Les Détenteurs de Titre ont le droit d'exercer les Factor Turbo Warrants chaque

		Jour Ouvrable (Exercice de Type Américain). Après avoir exercé les Factor Turbo Warrants, le Détenteur de Titre recevra un Montant de Règlement si le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice Actuel. Le montant de règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice Actuel. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur actuel et le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Le résultat de ce calcul est appelé Valeur Intrinsèque. Un Evénement Stop-Loss survient si le Sous-Jacent est égal ou inférieur à la Barrière Stop-Loss Actuelle. Après un Evénement Stop-Loss, aucun prix acheteur ou vendeur ne sera proposé continuellement et Goldman Sachs déterminera ledit "Prix de Référence Stop-Loss". Jusqu'au prochain « Rolling », la Valeur Intrinsèque sera déterminée sur la base de ce Prix de Référence Stop-Loss et non du Prix de Référence. Le « Rolling » est l'ajustement régulier du Multiplicateur, du Prix d'Exercice et de la Barrière Stop-Loss. L'objet du Rolling est de rétablir l'effet de levier d'origine, tenant compte des frais financiers quotidiens liés aux Factor Turbo Warrants. En cas de résiliation anticipée ou d'exercice des Factor Turbo Warrants par l'Émetteur, le Détenteur de Titre recevra la Valeur Intrinsèque des Factor Turbo Warrants. En cas d'Evénement Knock-Out, les Factor Turbo Warrants expireront immédiatement sans nécessiter de résiliation séparée. L'Émetteur détermine le remboursement du Factor Turbo Security (ledit Montant de Règlement Knock-Out) dont bénéficieront les Détenteurs de Titre. Le Montant de Règlement Knock-Out est calculé sur la base du prix du Sous-Jacent après l'Evénement Knock-Out et peut être égal à zéro. Un Evénement Knock-Out survient si la Valeur Intrinsèque est [égale ou] supérieure à la Barrière Knock-Out Supérieure. Un Evénement Knock-Out survient en outre si la Valeur Intrinsèque est [égale ou] inférieure à la Barrière Knock-Out Inférieure.] [*insérer dans le cas de Factor Turbo Short Warrants avec Exercice de Type Américain:* Les Détenteurs de Titre de Factor Turbo Short Warrants s'attendent à une chute du prix du marché du Sous-Jacent. Les Factor Turbo Warrants ont une durée illimitée. Cette durée prend fin en cas (i) d'Evénement Knock-Out, (ii) de résiliation à court terme par l'Émetteur[,][ou] (iii) d'exercice par le Détenteur de Titre[. ou (iv) d'exercice par l'Émetteur]. Les Détenteurs de Titre ont le droit d'exercer les Factor Turbo Warrants chaque Jour Ouvrable (Exercice de Type Américain). Après avoir exercé les Factor Turbo Warrants, le Détenteur de Titre recevra un Montant de Règlement si le Prix de Référence chute sous le Prix d'Exercice Actuel. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice Actuel. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur Actuel et le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Le résultat de ce calcul est appelé Valeur Intrinsèque. Un Evénement Stop-Loss survient si le Sous-Jacent est égal ou supérieur à la Barrière Stop-Loss Actuelle. Après un Evénement Stop-Loss, aucun prix acheteur ou vendeur ne sera proposé continuellement et Goldman Sachs déterminera ledit "Prix de Référence Stop-Loss". Jusqu'au prochain « Rolling », la Valeur Intrinsèque sera déterminée sur la base de ce Prix de Référence Stop-Loss et non du Prix de Référence. Le « Rolling » est l'ajustement régulier du Multiplicateur, du Prix d'Exercice et de la Barrière Stop-Loss. L'objet du Rolling est de rétablir

		l'effet de levier d'origine, tenant compte des frais financiers quotidiens liés aux Factor Turbo Warrants. En cas de résiliation anticipée ou d'exercice des Factor Turbo Warrants par l'Émetteur, le Détenteur de Titre recevra la Valeur Intrinsèque des Factor Turbo Warrants. En cas d'Evénement Knock-Out, les Factor Turbo Warrants expirent immédiatement sans nécessiter de résiliation séparée. L'Émetteur détermine le remboursement du Factor Turbo Warrant (ledit Montant de Règlement Knock-Out) dont bénéficieront les Détenteurs de Titre. Le Montant de Règlement Knock-Out est calculé sur la base du prix du Sous-Jacent après l'Evénement Knock-Out et peut être égal à zéro. Un Evénement Knock-Out survient si la Valeur Intrinsèque est [égale ou] supérieure à la Barrière Knock-Out Supérieure. Un Evénement Knock-Out survient en outre si la Valeur Intrinsèque est [égale ou] inférieure à la Barrière Knock-Out Inférieure.] Barrière Knock-Out Supérieure: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Barrière Knock-Out Inférieure: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Levier: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Multiplicateur: Le Multiplicateur à la Date d'Exercice est [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]. Le Multiplicateur sera régulièrement ajusté. Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●] Barrière Stop-Loss: La Barrière Stop-Loss à la Date d'Exercice est [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]. La Barrière Stop-Loss sera régulièrement ajustée. Prix d'Exercice: Le Prix d'Exercice à la Date d'Exercice est [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]. Le Prix d'Exercice sera régulièrement ajusté. Date d'Exercice: [●]]
		[*insérer dans le cas de Down & Out Put Warrants (Produit N° 41):* [*insérer dans le cas de Down & Out Put Warrants avec Multiplicateur:* Les Down & Out Put Warrants ont une échéance fixe. Sauf si un Evénement Knock-Out survient, les Down & Out Put Warrant seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale. Si aucun Evénement Knock-Out ne survient, les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Le Montant maximal de Règlement est toutefois limité à la différence entre le Prix d'Exercice et la Barrière Knock-Out, tenant compte du Multiplicateur. Les Down & Out Put Warrants se caractérisent en outre par le fait qu'une perte totale intervient dans les deux cas suivants: ● Si le montant par lequel le Prix de Référence chute sous le Prix d'Exercice

		est négatif ou égal à zéro, le Montant de Règlement est alors de zéro ; ● Si un Evénement Knock-Out survient, le Montant de Règlement esr alors également de zéro. Un Evénement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou] inférieur à la Barrière Knock-Out. [Si un Evénement Knock-Out survient, l'Émetteur est habilité à résilier immédiatement les Down & Out Put Warrants.]] [*insérer dans le cas de Down & Out Put Warrants à Valeur Nominale:* Les Down & Out Put Warrants ont une échéance fixe. Sauf si un Evénement Knock-Out survient, les Down & Out Put Warrant seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale. Si aucun Evénement Knock-Out ne survient, les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement. Le Montant de Règlement est égal à la performance du Sous-Jacent multipliée par la Valeur Nominale [et le Facteur de Participation] et le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Le Montant maximal de Règlement est toutefois limité au produit de la Valeur Nominale et du quotient de (i) la différence entre le Prix d'Exercice et la Barrière Knock-Out et (ii) du Prix de Référence Initial. Les Down & Out Put Warrants se caractérisent en outre par le fait qu'une perte totale intervient dans les deux cas suivants: ● Si le montant par lequel le Prix de Référence chute sous le Prix d'Exercice est négatif ou égal à zéro, le Montant de Règlement est alors de zéro ; ● Si un Evénement Knock-Out survient, le Montant de Règlement est alors également de zéro. Un Evénement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou] inférieur à la Barrière Knock-Out. [Si un Evénement Knock-Out survient, l'Émetteur est habilité à résilier immédiatement les Down & Out Put Warrants.]] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Barrière Knock-Out: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Valeur Nominale: [●]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performances du Sous-Jacent: [Montant par lequel le Prix de Référence chute sous le Prix d'Exercice, où le résultat sera divisé par le Prix de Référence Initial][●]] Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]
		[*insérer dans le cas d'Up & Out Call Warrants (Produit N° 42):* [*insérer dans le cas de Up & Out Call Warrants avec Multiplicateur:*

		Les Up & Out Call Warrants ont une échéance fixe. Sauf si un Evénement Knock-Out survient, les Up & Out Call Warrant seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale. Si aucun Evénement Knock-Out ne survient, les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement. Le Montant de Règlement correspond au montant par lequel le Prix d'Exercice est inférieur au Prix de Référence. Le résultat sera multiplié par le Multiplicateur [et le Facteur de Participation] et sera le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Le Montant maximal de Règlement est toutefois limité à la différence entre la Barrière Knock-Out et le Prix d'Exercice, tenant compte du Multiplicateur. Les Up & Out Call Warrants se caractérisent en outre par le fait qu'une perte totale intervient dans les deux cas suivants: ● Si le montant par lequel le Prix d'Exercice chute sous le Prix de Référence est négatif ou égal à zéro, le Montant de Règlement est alors de zéro ; ● Si un Evénement Knock-Out survient, le Montant de Règlement est alors également de zéro. Un Evénement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou] supérieur à la Barrière Knock-Out. [Si un Evénement Knock-Out survient, l'Émetteur est habilité à résilier immédiatement les Up & Out Call Warrants.]] [*insérer dans le cas d'Up & Out Call Warrants à Valeur Nominale:* Les Up & Out Call Warrants ont une échéance fixe. Sauf si un Evénement Knock-Out survient, les Up & Out Call Warrant seront automatiquement exercés à la Date d'Evaluation Finale. Si aucun Evénement Knock-Out ne survient, les Détenteurs de Titre recevront un Montant de Règlement à la Date de Règlement. Le Montant de Règlement est égal à la performance du Sous-Jacent multipliée par la Valeur Nominale [et le Facteur de Participation] et le cas échéant converti dans la Devise de Règlement. Le Montant maximal de Règlement est toutefois limité au produit de la Valeur Nominale et du quotient de (i) la différence entre la Barrière Knock-Out et le Prix d'Exercice et (ii) du Prix de Référence Initial. Les Up & Out Call Warrants se caractérisent en outre par le fait qu'une perte totale intervient dans les deux cas suivants: ● Si le montant par lequel le Prix d'Exercice chute sous le Prix de Référence est négatif ou égal à zéro, le montant de règlement est alors de zéro ; ● Si un Evénement Knock-Out survient, le Montant de Règlement est alors également de zéro. Un Evénement Knock-Out survient si le Sous-Jacent est [égal ou] supérieur à la Barrière Knock-Out. [Si un Evénement Knock-Out survient, l'Émetteur est habilité à résilier immédiatement les Up & Out Call Warrants.]] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Barrière Knock-Out: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		[Valeur Nominale: [●]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Performances du Sous-Jacent: [Montant par lequel le Prix d'Exercice chute sous le Prix de Référence, où le résultat sera divisé par le Prix de Référence Initial][●]] Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]]]
		[*insérer dans le cas de Produits convertibles (Produit N° 43):* Les Titres convertibles présentent les caractéristiques suivantes: (a) Si aucun Évènement de Conversion ne survient, les Titres sont liés à la Performance du Sous-Jacent. Le Détenteur de Titre recevra, à la Date de Règlement (telle que définie dans l'Élément C.16 ci-dessous), un Montant de Règlement égal à la Valeur Nominale multipliée par la somme de (A) 100% et (B) le produit de (x) le Facteur de Participation et (y) la différence entre la Performance du Sous-Jacent et le Prix d'Exercice. Le Montant de Règlement est au moins égal au Montant Minimum. (b) Si un Évènement de Conversion survient, le Détenteur de Titre recevra le Montant Minimum à la Date de Règlement. De plus, le Détenteur de Titre recevra un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement du Coupon (telles que définies dans l'Élément C.16 ci-dessous), qui sera calculé sur la base du Coupon. Le paiement de Coupon est indépendant de la Performance du Sous-Jacent. Un Évènement de Conversion survient si l'Émetteur exerce son droit de convertir de manière irrévocable les Titres en Titres avec Paiement de Coupon et si l'annonce correspondante de la conversion par l'Émetteur a été faite au moins un certain nombre de Dates de Paiement avant une Date de Paiement de Coupon (une telle date étant appelée « **Date de Conversion** »). Prix de Référence Initial ; [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Montant Minimum:[Valeur Nominale][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale:[●] Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence divisé par le Prix de Référence Initial][Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence][●] Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●] Montant du Coupon: En ce qui concerne la Date de Paiement du Coupon consécutive à la Date de Conversion, le Montant du Coupon est égal à la Valeur Nominale multipliée par le Coupon applicable et multipliée ensuite par n. À cet

		égard, « n » correspond au nombre de Dates de Paiement de Coupon jusqu'à et y compris la Date de Paiement de Coupon consécutive à la Date de Conversion. En ce qui concerne la ou les Dates de Paiement de Coupon suivantes, le Montant du Coupon est égal à la Valeur Nominale multipliée par le Coupon applicable. Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]
		[*insérer dans le cas de Barrier Discount Warrants (Produit N° 44):* [*insérer dans le cas de Barrier Discount call Warrants à Valeur Nominale:* Les Détenteurs de Titre détenant des Barrier Discount Call Warrants prévoient la hausse du prix du Sous-Jacent. Les Barrier Discount Warrants ont une durée déterminée et seront exercés automatiquement à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre n'ont pas le droit d'exercer les Barrier Discount Warrants durant la durée déterminée. (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice, où le résultat est [divisé par le Prix de Référence Initial et puis] multiplié par la Valeur Nominale [et par le Facteur de Participation] [et par le quotient de 1 et du Prix de Référence]. Le cas échéant, le résultat sera converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Prix d'Exercice, les Barrier Discount Warrants expirent sans valeur. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement est égal au montant par lequel le Prix de Référence dépasse le Prix d'Exercice, où le résultat est [divisé par le Prix de Référence Initial et puis] multiplié par la Valeur Nominale [et par le Facteur de Participation] [et le quotient de 1 et du Prix de Référence]. Le Montant de Règlement est plafonné au Montant Maximum. Le Montant Maximum est le montant par lequel le Cap dépasse le Prix d'Exercice, où le résultat est [divisé par le Prix de Référence Initial et puis] multiplié par la Valeur Nominale [et par le Facteur de Participation] [et le quotient de 1 et du Prix de Référence]. Le cas échéant, le résultat sera converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Prix d'Exercice, les Barrier Discount Warrants expirent sans valeur. [*insérer dans le cas de Barrier Discount Put Warrants à Valeur Nominale*] Les Détenteurs de Titre détenant des Barrier Discount Put Warrants prévoient la baisse du prix du Sous-Jacent. Les Barrier Discount Warrants ont une durée déterminée et seront exercés automatiquement à la Date d'Evaluation Finale (Exercice de Type Européen). Les Détenteurs de Titre n'ont pas le droit d'exercer les Barrier Discount Warrants durant la durée déterminée. (i) Si aucun Evénement Barrière ne survient, le Montant de Règlement est égal au montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice, où le résultat est [divisé par le Prix de Référence Initial et puis] multiplié par la Valeur Nominale [et par le Facteur de Participation] [et par le quotient de 1 et du Prix de Référence]. Le cas échéant, le résultat sera converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Prix d'Exercice, les Barrier Discount Warrants expirent sans valeur. (ii) Si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement est égal au

		montant par lequel le Prix de Référence est inférieur au Prix d'Exercice, où le résultat est [divisé par le Prix de Référence Initial et puis] multiplié par la Valeur Nominale [par le Facteur de Participation] [et le quotient de 1 et du Prix de Référence]. Le Montant de Règlement est plafonné au Montant Maximum. Le Montant Maximum est le montant par lequel le Cap est inférieur au Prix d'Exercice, où le résultat est [divisé par le Prix de Référence Initial et puis] multiplié par la Valeur Nominale [et par le Facteur de Participation] [et le quotient de 1 et du Prix de Référence]. Le cas échéant, le résultat sera converti dans la Devise de Règlement. Si le Prix de Référence est égal ou supérieur au Prix d'Exercice, les Barrier Discount Warrants expirent sans valeur. Un **« Événement Barrière »** survient si le Prix d'Observation (tel que défini ci-dessous dans l'Élément C.19) [atteint ou] [chute sous] [dépasse] la Barrière [durant la Période d'Observation][à la Date d'Evaluation Finale (telle que définie ci-dessous dans l'Élément C.16)]. Barrière: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Cap: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Montant Maximum: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Valeur Nominale: [●] [Date d'Observation: [●]] [Période d'Observation: [●]] [Facteur de Participation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●] Prix d'Exercice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]
		[*insérer en cas d'Open End Factor Certificates (Produit n° 45):* *[insérer en cas d'Open End Factor Certificates avec Valeur Nominale* Les Open End Securites n'ont pas d'échéance spécifiée. L'échéance des Titres intervient soit (i) lors de l'exercice des Titres par les Détenteurs de Titre soit (ii) en cas de résiliation ordinaire par l'Émetteur soit (iii) en cas de résiliation extraordinaire par l'Émetteur. Le Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant) est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Performance du Sous-Jacent puis multiplié par le [Facteur de Gestion] [*insérer en cas d'Open End Securities avec option Quanto:* Facteur de Rémunération]. [Facteur de Rémunération: [●] *insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Prix de Référence Initial: [●][*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le

		tableau annexé au présent Résumé] [Facteur de Gestion: [●] *insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [calcul des Frais de Gestion en fonction de la durée, selon la formule suivante: $$\prod_{i=1}^{M} \frac{1}{\left(1+MG_{(i)}\right)^{\frac{n_{(i)}}{k}}}$$ Etant entendu que les termes utilisés dans la formule ont les significations suivantes: "**$MG_{(i)}$**" signifie le Facteur de Gestion (i), où "i" représente la suite des nombres naturels de 1 à M. les "**Frais de Gestion**" pour i=1 est égal à [● pour cent][*insérer, si plus d'une Série*: le pourcentage tel que spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] (les « **Frais de Gestion Initiaux** »). L'Emetteur a le droit d'ajuster les Frais de Gestion avec effet chaque à Jour Ouvrable jusqu'au niveau de [● pour cent][*insérer, si plus d'une Série:* le poucentage tel quel spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] (les « **Frais de Gestion Maximum**»). "**M**" signifie le nombre des différents Frais de Gestion (i) pendant la durée des Titres "**n**" pour i=1 signifie le nombre de jours calendrier à partir (et incluant) la Date d'Evaluation Initiale jusqu'à (et incluant) le jour calendrier qui précède la date effective d'un ajustement des Frais de Gestion ou, si il n'y a pas d'ajustement des Frais de Gestion pendant la durée du Titre, jusqu'à (et incluant) la Date d'Evaluation Finale. "**n**" pour i+1 signifie, dans chaque cas, le nombre de jour calendrier à partir de (et incluant) la date effective de l'ajustement de la Rémunération de Gestion jusqu'à (et incluant) le jour calendrier qui précède la date effective du prochain ajustement des Frais de Gestion ou, s'il n'y a pas d'ajustement ultérieur des Frais de Gestion pendant la durée des Titres, jusqu'à (et incluant) la Date d'Evaluation Finale. "**k**" signifie [le nombre de jours calendrier effectif dans l'année civile (actuelle).] [*insérer définition aleternative*: ●]] Valeur Nominale: [●][*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] Performance du Sous-Jacent: [Prix de Référence (tel que défini sous l'Elément C.19 ci-dessous) divisé par le Prix de Référence Initial][Prix de Référence Initial divisé par le Prix de Référence (tel que défini sous l'Element C.19 ci-dessous][●]] [*insérer en cas d'Open End Factor Certificates avec Multiplicateur:* Open End Securities n'ont pas d'échéance spécifiée. L'échéance des Titres intervient soit (i) lors de l'exercice des Titres par les Détenteurs de Titre soit (ii) en cas de résiliation ordinaire par l'Émetteur soit (iii) en cas de résiliation extraordinaire par l'Émetteur. Le Montant de Règlement (converti dans la Devise de Règlement, le cas échéant)

		est égalau Prix de Référence (tel que défini sous l'Element C.19 ci-dessous) multiplié par le Multiplicateur et multiplié ensuite par le [Facteur de Gestion] [*insérer en cas de Open End Factor Certificates avec option Quanto*: Facteur de rémunération]. [Facteur de Rémunération: [●] [*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Facteur de Gestion: [●][*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] [Calcul des Frais de Gestion en fonction de la durée, selon la formule suivante: $$\prod_{i=1}^{M} \frac{1}{\left(1+MG_{(i)}\right)^{\frac{n_{(i)}}{k}}}$$ Etant entendu que les termes utilisés dans la formule ont les significations suivantes: "**$MG_{(i)}$**" signifie le Facteur de Gestion (i), où "i" représente la suite des nombres naturels de 1 à M. les "**Frais de Gestion**" pour i=1 est égal à [● pour cent][*insérer, si plus d'une Série*: le pourcentage tel que spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] (les « **Frais de Gestion Initiaux** »). L'Emetteur a le droit d'ajuster les Frais de Gestion avec effet à chaque Jour Ouvrable jusqu'au niveau de [● pour cent][*insérer, si plus d'une Série:* le poucentage tel que spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé] (les « **Frais de Gestion Maximum** »). "**M**" signifie le nombre des différents Frais de Gestion (i) pendant la durée des Titres "**n**" pour i=1 signifie le nombre de jour calendrier à partir (et incluant) la Date d'Evaluation Initiale jusqu'à (et incluant) le jour calendrier qui précède la date effective d'un ajustement des Frais de Gestion ou, si il n'y a pas d'ajustement des Frais de Gestion, pendant la durée du Titre, jusqu'à (et incluant) la Date d'Evaluation Finale. "**n**" pour i+1 signifie, dans chaque cas, le nombre de jour calendrier à partir de (et incluant) la date effective de l'ajustement des Frais de Gestion jusqu'à (et incluant) le jour calendrier qui précède la date effective du prochain ajustement des Frais de Gestion ou, s'il n'y a pas d'ajustement ultérieur des Frais de Gestion, pendant la durée des Titres, jusqu'à (et incluant) la Date d'Evaluation Finale. "**k**" signifie [le nombre de jours calendrier effectif dans l'année civile (actuelle).] [*insérer défintion aleternative*: ●]] [Multiplicateur: [●][*insérer, si plus d'une Série*: Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]] [*supprimer C.15 si l'annexe V du Règlement Prospectus est applicable]]*
[C.16	Date de Règlement, Date d'Evaluation Finale	Date de Règlement: [●] [Date d'Evaluation Finale: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date[s] d'Evaluation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le

		tableau annexé au présent Résumé]] [Date(s) d'Observation du Coupon : [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Date(s) de Paiement du Coupon: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]] [*supprimer C.16, si l'annexe V du Règlement Prospectus est applicable*]
[C.17	Procédure de règlement	Tout montant en espèces à verser [et/ou livraisons] par l'Émetteur aux termes des Conditions sera transféré au Système de Compensation concerné pour distribution aux Détenteurs de Titre.] [*supprimer C.17, si l'annexe V du Règlement Prospectus est applicable*]
[C.18	Description des modalités relatives au produit des instruments dérivés.	L'Émetteur sera déchargé de ses obligations de paiement et/ou de livraison par le paiement et/ou la livraison au ou à l'ordre du Système de Compensation concerné (ou d'un de ses dépositaires ou intermédiaires) du montant ainsi payé ou livré.] [*supprimer C.18, si l'annexe V du Règlement Prospectus est applicable*]
[C.19	Prix de référence du Sous-Jacent	[[Prix d'Observation: [●]] [Prix de Référence: [Prix du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation Finale][●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Sans objet: un prix de référence ne s'applique pas aux Titres.]] [*supprimer C.19, si l'annexe V du Règlement Prospectus est applicable*]
[C.20	Description du type de Sous-Jacent et indication du lieu où trouver les informations à son sujet.	[Type: [Panier d'][Action[s]][Titres représentatifs d'Actions (Depositary Receipt)][Action d'un Fonds Négocié en Bourse][Indice][Indices][Taux de Change des Devises Etrangères][Matière Première][Matières Premières][Contrat[s] à Terme][Taux d'Intérêt] [Nom [du Sous-Jacent][de l'Elément du Panier 1][●]: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] ISIN: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [WKN: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Émetteur d'Action: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Promoteur de l'Indice: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Système de Négociation: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Bourse(s): [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Prix du Sous-Jacent: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Bourse de Produits Dérivés: [●]] [Devise de Référence: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]]

		[Page-Ecran: [●]] [Site Web: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [*le cas échéant, insérer l'information correspondante pour les éléments supplémentaires du panier:* ●]]] [*supprimer C.20, si l'annexe V du Règlement Prospectus est applicable*]
Section D – Risques		
D.2	Informations clés concernant les principaux risques propres à l'Émetteur et au Garant	**<u>Facteurs de risques liés à l'Emetteur</u>** L'Émetteur pourrait être en défaut ou d'une autre façon incapable de procéder aux paiements dus aux termes des Titres. Dans un tel cas, vous ne bénéficierez d'aucun régime de protection des dépôts, vos Titres ne seront pas garantis et vous pourrez perdre tout ou partie de votre argent. **<u>Facteurs de risques liés au Garant</u>** Faisant partie d'un groupe mondial de services financiers, le Garant encourt plusieurs risques essentiels: • Les activités de Goldman Sachs ont été et peuvent continuer à être affectées de façon négative par les conditions des marchés financiers internationaux et par les conditions économiques de façon générale. • Les activités de Goldman Sachs et de ses clients sont soumises à des réglementations extensives et généralisées dans le monde entier. • Les activités de Goldman Sachs ont été et peuvent être affectées de façon négative par le déclin de la valeur d'actifs. Cela est particulièrement vrai pour les activités dans lesquelles Goldman Sachs a adopté des positions nettes « longues », perçoit des commissions basées sur la valeur des actifs en gestion ou encore reçoit ou donne des garanties. • Les activités de Goldman Sachs ont été et peuvent être affectées de façon négative par des perturbations des marchés du crédit, y compris une restriction de l'accès au crédit et des frais d'obtention de crédit plus élevés. • Les activités de maintien du marché de Goldman Sachs ont été et peuvent être affectées de façon négative par des changements dans les niveaux de volatilité du marché. • Les activités de banque d'investissement, d'exécution d'ordres de clients et de gestion de placements de Goldman Sachs ont été et peuvent dans le futur être affectées de façon négative par l'incertitude des marchés ou le manque de confiance des investisseurs et des CEO face au déclin généralisé des activités économiques et autres conditions défavorables du marché ou de la situation économique ou géopolitique. • Les activités de gestion de placements de Goldman Sachs peuvent être affectées par la médiocrité du rendement de ses placements ou par la préférence d'un client pour des produits différents de ceux offerts par Goldman Sachs ou pour des produits qui génèrent moins de revenus. • Goldman Sachs peut subir des pertes à la suite de stratégies et processus inefficaces en matière de gestion des risques.

		• La trésorerie, la rentabilité et les activités de Goldman Sachs peuvent être affectées de façon négative par une impossibilité d'accéder aux marchés obligataires ou de vendre des actifs, par une dégradation de ses notations de crédit ou par une augmentation de ses écarts de crédit. • L'incapacité d'identifier et de faire face de façon appropriée aux potentiels conflits d'intérêt peut avoir un impact négatif sur les activités de Goldman Sachs. • Une défaillance dans les systèmes opérationnels ou les infrastructures de Goldman Sachs ou de ceux de tiers, ainsi que des erreurs humaines pourraient affecter les liquidités de Goldman Sachs, perturber ses activités, se traduire par une divulgation d'informations confidentielles, porter atteinte à sa réputation et lui causer des pertes. • Une défaillance dans la protection des systèmes informatiques de Goldman Sachs, des réseaux et informations ainsi que des informations sur les clients de Goldman Sachs contre des cyber-attaques et des menances similaires peuvent détériorer les capacités de Goldman Sachs à exercer ses activités, résulter dans la divulgation, le vole ou la destruction d'informations confidentielles, porter atteinte à la réputation de Goldman Sachs et lui causer des pertes. • Le Garant est une société holding dont la trésorerie dépend des paiements de ses filiales, dont beaucoup sont soumis à des restrictions. • La mise en œuvre de stratégies et d'exigences réglementaires aux Etats-Unis et dans les juridictions hors États-Unis en vue de faciliter la résolution méthodique d'institutions financières de grande ampleur peut renforcer le risque de perte pour les détenteurs de titres du Garant et pour les Titres garantis par le Garant. • L'application de la stratégie de résolution proposée du Garant peut avoir pour conséquences de plus grandes pertes pour les détenteurs de titres du Garant et les Titres garantis par le Garant et le fait de ne pas répondre aux manquements de son plan de résolution peut exposer la Garant à davantage d'exigeances réglementaires. • Les activités, la rentabilité et la trésorerie de Goldman Sachs peuvent être affectées de façon négative par une détérioration de la qualité du crédit ou un défaut de tierces parties détenant de l'argent, des titres ou d'autres actifs de Goldman Sachs ou dont Goldman Sachs détient les titres ou des obligations. • La concentration des risques augmente le potentiel de pertes significatives dans les activités de Goldman Sachs en matière de maintien du marché, de souscription, d'investissement et d'octroi de crédits. • Le secteur des services financiers est à la fois hautement concurrentiel et interdépendant. La compétition intense peut, entre autres, affecter négativement la capacité de Goldman Sachs à se développer. Le fait qu'un important volume d'opérations se déroule parmi un nombre limité de membres de l'instrustrie financière augmente le risque que des allégations soient émises concernant le fait que ces institutions se sont associées afin de manipuler les marchés et les prix de marché, en ce compris des allégations concernant le fait que les lois antitrust ont été violées. • Goldman Sachs fait face à des risques accrus lorsque de nouvelles initiatives commerciales le conduisent à traiter avec un éventail plus large de clients et

		contreparties et l'exposent à de nouvelles catégories d'actifs et à de nouveaux marchés. • Les résultats de Goldamn Sachs peuvent être affectés négativement par la composition du portefeuille de clients de Goldman Sachs. • Les opérations liées aux produits dérivés et les règlements retardés peuvent exposer Goldman Sachs à des risques inattendus et des pertes potentielles. • Certaines activités et financement de Goldman Sachs peuvent être affectés négativement par des modifications dans les taux de référence, devises, indices, paniers ou ETFs auxquels les produits offerts par Goldman Sachs ou le fonds levés que Goldman Sachs lève, sont liés. • Les activités de Goldman Sachs peuvent être affectées de façon négative si Goldman Sachs ne peut pas recruter et fidéliser du personnel qualifié. • Goldman Sachs peut être affecté de façon négative par des contrôles gouvernementaux et réglementaires accrus ou une publicité négative. • Une responsabilité juridique substantielle ou une mesure réglementaire significative prise à l'encontre de Goldman Sachs pourrait avoir un impact financier négatif important ou porter gravement atteinte à la réputation de Goldman Sachs, ce qui pourrait à son tour avoir un impact négatif sur ses perspectives commerciales. • La croissance du commerce électronique et l'introduction de nouvelles techniques commerciales peuvent avoir un impact négatif sur les activités de Goldman Sachs et accroître la concurrence. • Les activités de Goldman Sachs dans le domaine des matières premières, en particulier des matières premières physiques, soumettent Goldman Sachs à une réglementation extensive et impliquent certains risques potentiels, notamment des risques environnementaux, des risques de réputation et autres risques pouvant l'exposer à des responsabilités et des frais considérables. • En développant ses activités partout dans le monde, Goldman Sachs est soumis à des risques politiques, économiques, juridiques, opérationnels et autres risques inhérents à la conduite d'activités dans de nombreux pays. • Goldman Sachs peut subir des pertes à la suite d'événements imprévus ou catastrophiques, y compris une pandémie, une attaque terroriste, des conditions météorologiques extrêmes ou autre catastrophe naturelle. **Facteurs de risques liés à la Potentielle Défaillance de l'Emetteur, du Garant ou de leurs affiliés et conséquences sous les Régimes de Résolutions Spéciales des Etat-Unis** Les Détenteurs de Titres peuvent être affectés par le risque que sous les Régimes de Résolutions Spéciales des Etat-Unis, les obligations du Garant puissent être transférées à une autre entité si des mesures de resolution sont prises aux Etats-Unis ou si les obligations du Garant en vertu de la Garantie ne seront pas transférés à une autre entité alors que d'autres passifs et actifs du Garant sont transférés dans le cadre de ces mesures de résolution. Les Détenteurs de Titres font également face au risque que, dans le cas où l'Emetteur ou le Garant, ou un de leurs affiliés, fait l'objet d'une procédure en vertu d'un des Régimes de Résolutions Spéciales des Etat-Unis, les droits de défaillance contre l'Emetteur ou le Garant à l'égard des Titres et/ou de la

		Garantie, sont autorisés à être exercés que dans la mesure où de tels droits pourraient être exercés en vertu de ces Régimes de Résolutions Spéciales des Etat-Unis. Les droits de défaillance à de telles fins comprennent le droit pour une partie de résilier, liquider ou accélérer le contrat ou d'exiger paiement ou livraison en vertu de celui-ci, ou d'exercer certains autres droits. Les investisseurs doivent être conscients que l'adoption de mesures de résolution, voire la suggestion de prendre des mesures de résolution à l'égard du Garant, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les droits des Détenteurs de Titres et entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement. Les Détenteurs de Titres pourraient ne pas être en mesure d'anticiper l'exercice de mesures de résolution et disposeront de droits très limités pour contester ces mesures, même lorsque ces mesures ont abouti au transfert de la garantie.
D.3 [D.6]	Informations clés concernant les principaux risques propres aux valeurs mobilières (titres)	**<u>1. Facteurs de risques liés à tous les Titres</u>** • Les Titres sont des instruments de placement comportant des risques. En comparaison avec d'autres investissements en capitaux, les risques de perte, jusqu'à la perte de la totalité du capital investi et des frais de transaction y étant liés – sont élevés ; les Titres, sauf disposition contraire expresse, ne génèrent aucun revenu à court terme. • En raison de l'effet de levier, les Titres peuvent comporter des risques de perte disproportionnés en comparaison avec un investissement direct dans l'actif Sous-Jacent. • Les Titres peuvent prévoir un règlement physique du Sous-Jacent et/ou de l'Elément du Panier ou d'une Action d'un Fonds Négocié en Bourse. Il existe un risque que l'Elément du Panier ou le Sous-Jacent ou l'action d'un Fonds Négocié en Bourse livré(e) n'ait qu'une valeur très faible, voire nulle. Dans un tel cas, il existe un risque de perte pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi et des frais de transaction y étant liés. Les Détenteurs de Titre assument de plus les risques de l'émetteur et des titres liés au Sous-Jacent ou à l'Elément du Panier livrables ou à l'action d'un Fonds Négocié en Bourse. • Les Titres avec facteur de participation comportent le risque de voir la participation du Détenteur de Titre être de façon disproportionnée plus élevée ou plus faible qu'une quelconque fluctuation de prix du Sous-Jacent et/ou de l'Elément du Panier. • Les Titres peuvent générer un intérêt fixe ou variable. Dans le cas de Titres à paiement d'intérêt variable, les Détenteurs de Titre doivent tenir compte du fait que le paiement d'intérêt peut chuter jusqu'à zéro (0), être plafonné ou soumis à une condition. Dans le cas de Titres à taux d'intérêt fixe, les Détenteurs de Titres doivent savoir qu'ils ne participeront pas à une augmentation des taux d'intérêts sur le marché. • Les Titres peuvent ne pas avoir de liquidité ou le marché de ces Titres peut être limité, ce qui peut avoir un impact négatif sur leur valeur ou sur la possibilité pour leurs Détenteurs de Titre de s'en défaire. • Les Détenteurs de Titres doivent savoir que les fluctuations du prix du Sous-Jacent et/ou de l'Elément du Panier (ou l'absence d'une fluctuation attendue du prix) peuvent réduire la valeur du Titre de façon disproportionnée et même anéantir cette valeur et qu'il n'y a aucune garantie, dans le cas de Titres à durée déterminée, de voir le prix du Titre se rétablir à temps. Il existe alors un risque de perte partielle ou totale du capital investi et des frais de transaction y étant

		liés. • La performance des Titres peut être liée à celle du Sous-Jacent et/ou de l'Elément du Panier qui peut être affectée par des événements financiers, politiques, militaires ou économiques nationaux ou internationaux, y compris des actions gouvernementales ou par les activités de participants sur les marchés concernés. Tous ces événements ou activités peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des Titres. • Lorsque les paiements relatifs aux Titres doivent être effectués dans une devise autre que celle du Sous-Jacent et/ou de l'Elément du Panier et si ces Titres n'ont pas de caractéristique « quanto », c'est-à-dire ne bénéficient pas d'une couverture du risque de change, les Détenteurs de Titre sont également exposés à la performance de la devise du Sous-Jacent et/ou de l'Elément du Panier, qu'il est impossible de prévoir. En outre, le Détenteur de Titre est exposé à un risque de devise si le compte du Détenteur de Titre au bénéfice duquel est payé le Montant de Règlement ou d'autres montants est détenu dans une devise différente de celle du Titre. • Les Détenteurs de Titre doivent être conscients du fait qu'ils peuvent être dans l'impossibilité de couvrir les risques découlant des Titres. • Contracter un crédit pour financer l'acquisition de Titres augmente de façon significative les risques de pertes encourues par les Détenteurs de Titre. • Les opérations de couverture de l'Émetteur, du Garant ou de leurs entreprises affiliées peuvent avoir un effet significatif sur la performance du prix du Sous-Jacent et/ou de l'Elément du Panier et donc causer le dépassement de certains seuils. • Les honoraires et autres frais de transaction réduisent les chances pour le Détenteur de Titre de générer un bénéfice sur l'acquisition du Titre. • Les Détenteurs de Titre sont exposés au risque d'erreur d'évaluation de la liquidité des Titres en raison du volume d'émission mentionné dans les Conditions Définitives. • Les perturbations du marché, mesures d'ajustement et droits de résiliation peuvent avoir un impact négatif sur les droits des Détenteurs de Titre. • Les corrections, suppléments ou modifications des Conditions peuvent porter préjudice aux Détenteurs de Titre. Les Détenteurs de Titre doivent savoir que le droit de résilier les Titres peut être exercé si la correction, le supplément ou la modification était prévisible ou ne les pénalise pas. • Si l'Émetteur est habilité à rembourser les Titres avant l'échéance, le Détenteur de Titre est exposé au risque qu'en raison du remboursement anticipé, son investissement offre un rendement plus faible que prévu. • Des changements dans la législation fiscale peuvent avoir un impact négatif sur la valeur et/ou la valeur marchande des Titres ou changer le régime fiscal des Titres concernés. • Les Détenteurs de Titre doivent noter qu'en cas de période de souscription, l'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à cette période de souscription de façon anticipée ou à l'étendre et n'est pas obligé d'accepter les demandes de souscriptions ni d'émettre les Titres souscrits.

		• Dans le cas de Titres réglés via CREST, les investisseurs en CDI ne seront pas les propriétaires juridiques des Titres auxquels sont liés ces CDI. Les CDI sont des instruments juridiques séparés issus des Titres Sous-Jacents et représentent les intérêts indirects dans les intérêts détenus par CREST International Nominees Limited dans ces Titres Sous-Jacents. Les CDI seront émis par le Dépositaire CREST aux investisseurs et régis par le droit britannique.
		<u>2. Facteurs de risques liés à certains types de Titres</u>
		[*insérer dans le cas de Titres à durée déterminée, le cas échéant:* *<u>Facteurs de risque liés à la durée déterminée des Titres et/ou à la possibilité de résiliation par l'Émetteur</u>* Les Titres ont une durée déterminée (Closed End), c'est-à-dire une échéance spécifique. L'Émetteur est habilité à résilier les Titres à titre extraordinaire [et ordinaire]. Les Détenteurs de Titre doivent savoir que l'Émetteur exerce ce droit de résiliation à son entière discrétion et n'est soumis à aucune restriction en ce qui concerne l'exercice de son droit de résiliation. *<u>Risques de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation extraordinaire [et ordinaire] par l'Émetteur</u>* La durée des Titres peut être abrégée par une résiliation extraordinaire [ou ordinaire] de la part de l'Émetteur. Dans un tel cas, le Détenteur de Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Titres ne plus se réaliser en raison de la résiliation anticipée. Il convient également de tenir compte, dans le cas d'une résiliation extraordinaire [ou ordinaire], du fait que le Détenteur du Titre assume le risque de réinvestissement.] [*insérer dans le cas de Bonus Securities (Produit N° 1):* *<u>Risque de perte totale en cas d'Evénement Barrière</u>* Si un Evénement Barrière survient, le droit à un remboursement minimum à hauteur du Montant de la Prime expire et la Bonus Security est comparable à un investissement direct dans le Sous-Jacent [tenant compte le cas échéant du Facteur de Participation]. Le Détenteur de Titre encourt donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient lorsque le Sous-Jacent est sans valeur à l'échéance.]
		[*insérer dans le cas de Capped Bonus Securities (Produit N° 2):* *<u>Risque de perte totale en cas d'Evénement Barrière</u>* Si un Evénement Barrière survient, le droit à un remboursement minimum à hauteur du Montant Bonus expire et la Capped Bonus Security est comparable à un investissement direct dans le Sous-Jacent [tenant compte le cas échéant du Facteur de Participation]. Le Détenteur de Titre encourt donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient lorsque le Sous-Jacent est sans valeur à l'échéance. *<u>Le montant du règlement est limité au Montant Maximum.</u>* Le Montant du Règlement est plafonné au Montant Maximum. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à une hausse du prix du Sous-Jacent au-dessus du Cap, avec pour résultat que le possible rendement sur les Capped Bonus Securities est plafonné.]
		[*insérer dans le cas de Discount Securities (Produit N° 3):*

		<u>Le Montant du Règlement est limité au Montant Maximum.</u> Le Montant du Règlement est plafonné au Montant Maximum. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à une hausse du prix du Sous-Jacent au-dessus du Cap, avec pour résultat que le possible rendement sur les Discount Securities est plafonné.] *<u>Risque de perte totale</u>* En-dessous du Cap, les Discount Securities sont comparables à un investissement direct dans le Sous-Jacent (sans tenir compte des paiements de dividende). Dans ce cas, il existe un risque de perte totale du capital investi par le Détenteur de Titre. Une perte totale survient lorsque le Sous-Jacent est sans valeur à l'échéance.]
		[*insérer dans le cas de Reverse Convertible Securities et/ou Reverse Convertible Split Securities (Produit N° 4):* *<u>Le Montant du Règlement est limité au Montant Maximum.</u>* Le Montant de Règlement (quels que soient les possibles paiements de coupon durant la période) n'excédera en aucun cas la Valeur Nominale [composée du Montant du Paiement Initial et du Montant du Paiement Final]. [*insérer dans le cas de Reverse Convertible Securities et/ou Reverse Convertible Split Securities à règlement au comptant:* *<u>Risque de perte totale dans le cas de Reverse Convertible [Split] Securities prévoyant un règlement au comptant dans tous les cas</u>* Si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, le Montant de Règlement sera égal [à la Valeur Nominale][Montant du Paiement Final] multiplié[e] par la Performance du Sous-Jacent. Dans ce scénario, le Montant de Règlement sera inférieur [ou égal] à la Valeur Nominale. Dans ce cas, à partir d'un certain point, le ou les paiements de coupon fixe peuvent ne plus compenser la performance négative du Sous-Jacent et la perte de capital qui en découle et le Détenteur de Titre peut subir une perte. Dans les cas extrêmes, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant du ou des paiements de coupon fixe [et du Montant du Paiement Initial – si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance.] [*insérer dans le cas de Reverse Convertible Securities et/ou Reverse Convertible Split Securities à règlement physique potentiel:* *<u>Risque de perte totale dans le cas de Reverse Convertible [Split] Securities prévoyant un règlement par livraison physique</u>* Les Reverse Convertible [Split] Securities prévoient un règlement par livraison physique [du Sous-Jacent] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice. Dans le cas d'un règlement du Titre par livraison physique [du Sous-Jacent] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] [plus le Montant du Paiement Initial], la valeur équivalente [du Sous-Jacent] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[es] est généralement inférieure à la Valeur Nominale. Cela signifie qu'à partir d'un certain point, le ou les paiements de coupon fixe peuvent ne plus compenser la performance négative du Sous-Jacent et la perte de capital qui en découle et le Détenteur de Titre peut subir une perte. La perte est dans ce cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais

		de transaction) et (ii) la valeur équivalente [des Sous-Jacents] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[e]s plus le(s) paiement(s) de coupon [et le Montant du Paiement Initial]. Dans les cas extrêmes, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant du ou des paiements de coupon fixe [et le Montant du Paiement Initial] - si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance.]]
		[*insérer dans le cas de Barrier Reverse Convertible Securities et/ou Barrier Reverse Convertible Split Securities (Produit N° 5):* *<u>Le Montant du Règlement est limité au Montant Maximum.</u>* Le Montant de Règlement (quels que soient les possibles paiements de coupon durant la période) n'excédera en aucun cas la Valeur Nominale [composée du Montant du Paiement Initial et du Montant du Paiement Final]. [*insérer dans le cas de Barrier Reverse Convertible Securities et/ou Barrier Reverse Convertible Split Securities à règlement au comptant:* *<u>Risque de perte totale dans le cas de Barrier Reverse Convertible [Split] Securities prévoyant un règlement au comptant dans tous les cas</u>* Si un Evénement Barrière survient et si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, le Montant de Règlement est égal [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par la performance du Sous-Jacent. Dans ce scénario, le Montant de Règlement sera inférieur [ou égal] à la Valeur Nominale. Cela signifie qu'à partir d'un certain point, le ou les paiements de coupon fixe peuvent ne plus compenser la performance négative du Sous-Jacent et la perte de capital qui en découle et le Détenteur de Titre peut subir une perte. La perte est dans ce cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais de transaction) et (ii) le montant de règlement plus le(s) paiement(s) de coupon. Dans les cas extrêmes, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant du ou des paiements de coupon fixe [et le Montant du Paiement Initial] - si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance.] [*insérer dans le cas de Barrier Reverse Convertible Securities et/ou Barrier Reverse Convertible Split Securities avec règlement physique potentiel:* *<u>Risque de perte totale dans le cas de Barrier Reverse Convertible [Split] Securities prévoyant un règlement par livraison physique</u>* Les Barrier Reverse Convertible [Split] Securities prévoient un règlement par livraison physique [du Sous-Jacent] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] si un Evénement Barrière survient et si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice. Dans le cas d'un règlement du Titre par livraison physique [du Sous-Jacent] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse], la valeur équivalente [du Sous-Jacent] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[es] [plus le Montant du Paiement Initial] est généralement inférieure à la Valeur Nominale. Cela signifie qu'à partir d'un certain point, le ou les paiements de coupon fixe peuvent ne plus compenser la performance négative du Sous-Jacent et la perte de capital qui en découle et le Détenteur de Titre peut subir une perte. La perte est dans ce cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais de transaction) et (ii) la valeur équivalente [du Sous-Jacent] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[es] plus le(s) paiement(s) de coupon [et le Montant du Paiement Initial]. Dans les cas extrêmes, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi [et le Montant du Paiement Initial] – quel que

		soit le montant des paiements de coupon fixe - si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance.]]
		[*insérer dans le cas de Reverse Bonus Securities (Produit N° 6):* *<u>Risques liés à la performance des Reverse Bonus Securities due à la structure d'inversion</u>* Dans le cas des Reverse Bonus Securities, la performance des Titres dépend inversement de la performance de Sous-Jacent. Les Titres permettent aux Détenteurs de Titre de profiter d'une perte de valeur du Sous-Jacent. **Une Reverse Bonus Security perd généralement de sa valeur (quels que soient les autres facteurs ou caractéristiques déterminant le prix des Titres) lorsque la valeur du Sous-Jacent augmente.** *<u>Effet de levier dans le cas de Reverse Bonus Securities due à la structure d'inversion</u>* Il existe un effet de levier dans le cas de Reverse Bonus Securities, dont le montant découle du niveau d'inversion. Un faible niveau d'inversion entraine un effet de levier élevé et par conséquent, un plus grand risque de perte. *<u>Risque de perte totale en cas d'Evénement Barrière</u>* En cas d'Evénement Barrière, le droit à un remboursement minimum expire et le Détenteur de Titre participe directement à la performance négative du Sous-Jacent. Dans ce cas, le Détenteur de Titre encourt donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient lorsque le Sous-JacentSous-Jacent est égal ou supérieur au niveau d'inversion à l'échéance. *<u>Rendement potentiel limité en raison de la structure inversée et quel que soit le Cap</u>* Les Détenteurs de Titre doivent savoir que le rendement potentiel est limité (quel que soit le Cap) en raison de la structure inversée, puisque la participation à la performance négative du Sous-JacentSous-Jacent (pourvu que le Facteur de Participation ne soit pas supérieur à 100 %) est limitée à 100 %, c'est-à-dire dans le cas des Reverse Bonus Securities avec Multiplicateur que le Montant de Règlement est limité au Niveau d'Inversion (tenant compte du Multiplicateur et, le cas échéant, de la conversion dans le Devise de Règlement). **Une Reverse Bonus Security perd généralement de sa valeur (quels que soient les autres facteurs ou caractéristiques déterminant le prix des Titres) lorsque la valeur du Sous-JacentSous-Jacent augmente. En conséquence, un Détenteur de Titre peut perdre la totalité du capital investi si le niveau du Sous-Jacent augmente et atteint ou dépasse le Niveau d'Inversion.]**
		[*insérer dans le cas de Capped Reverse Bonus Securities (Produit N° 7):* *<u>Risques liés à la performance des Capped Reverse Bonus Securities due à la structure d'inversion</u>* Dans le cas des Capped Reverse Bonus Securities, la performance des Titres dépend inversement de la performance de Sous-JacentSous-Jacent. Les Titres permettent aux Détenteurs de Titre de profiter d'une perte de valeur du Sous-JacentSous-Jacent jusqu'au niveau du Cap. **En conséquence, un Capped Reverse Bonus Security perd généralement de sa valeur (quels que soient les autres facteurs ou caractéristiques déterminant le prix des Titres) lorsque la valeur du Sous-JacentSous-Jacent augmente.**

		Effet de levier dans le cas de Capped Reverse Bonus Securities due à la structure d'inversion Il existe un effet de levier dans le cas de Capped Reverse Bonus Securities, dont le montant découle du niveau d'inversion. Un faible niveau d'inversion entraine un effet de levier élevé et par conséquent, un plus grand risque de perte. *Risque de perte totale en cas d'Evénement Barrière* En cas d'Evénement Barrière, le droit à un remboursement minimum expire et le Détenteur de Titre participe directement à la performance négative du Sous-JacentSous-Jacent jusqu'au niveau du Cap. Dans ce cas, le Détenteur de Titre encourt donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient lorsque le Sous-JacentSous-Jacent est égal ou supérieur au Niveau d'Inversion à l'échéance. *Le Montant du Règlement est limité au Montant Maximum.* Le Montant du Règlement n'excède pas le Montant Maximum. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à un mouvement négatif du prix du Sous-JacentSous-Jacent au-dessus du Cap, avec pour résultat que le possible rendement sur les Capped Reverse Bonus Securities est plafonné.]
		[*insérer dans le cas de Participation Securities (Produit N° 8):* *Risque de perte totale* Les Participation Securities sont comparables à un investissement direct dans le Sous-JacentSous-Jacent (quels que soient les paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Il existe donc un risque de perte totale du capital investi si le Sous-JacentSous-Jacent est sans valeur à l'échéance. *Participation disproportionnée à la performance du Sous-JacentSous-Jacent uniquement au-delà d'un certain seuil de prix* Dans le cas de Participation Securities ayant un Facteur de Participation supérieur à 100 %, les Détenteurs de Titre ne participent en principe de façon disproportionnée aux plus-values du Sous-JacentSous-Jacent que si le Sous-JacentSous-Jacent est à l'échéance égal ou supérieur à un certain seuil (par exemple le Prix d'Exercice ou le Prix de Référence Initial).]
		[*insérer dans le cas de Capped Participation Securities (Produit N° 9):* *Risque de perte totale* Les Capped Participation Securities sont comparables à un investissement direct dans le Sous-JacentSous-Jacent (quels que soient les paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Il existe donc un risque de perte totale du capital investi si le Sous-JacentSous-Jacent est sans valeur à l'échéance. *Le Montant du Règlement est limité au Montant Maximum.* Le Montant du Règlement est plafonné au Montant Maximum. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à une performance du Sous-JacentSous-Jacent au-dessus du Cap, avec pour résultat que le possible rendement sur les Capped Participation Securities est plafonné. *Participation disproportionnée à la performance du Sous-JacentSous-Jacent*

		uniquement au-delà d'un certain seuil de prix Dans le cas de Capped Participation Securities ayant un Facteur de Participation supérieur à 100 %, les Détenteurs de Titre ne participent en principe de façon disproportionnée aux plus-values du Sous-JacentSous-Jacent jusqu'à hauteur du Cap que si le Sous-JacentSous-Jacent est à l'échéance égal ou supérieur à un certain seuil (par exemple le Prix d'Exercice ou le Prix de Référence Initial).]
		[*insérer dans le cas de Minimum Amount Securities (Produit N° 10):* *Risque de perte dans le cas de Minimum Amount Securities* Dans le cas de Minimum Amount Securities, le Montant de Règlement à l'échéance est au moins égal au Montant Minimum (qui peut être un montant inférieur à la Valeur Nominale), quelle que soit la performance du Sous-JacentSous-Jacent. Le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) et le Montant Minimum. Le Détenteur du Titre reste toutefois exposé aux risques de l'Émetteur et du Garant, pouvant alors perdre la totalité du capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) en cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant. Entre autres pour cette raison, les Minimum Amount Securities peuvent être négociées pendant leur durée de validité à un prix inférieur au Montant Minimum. Les Détenteurs de Titre ne peuvent donc pas être certains de toujours pouvoir céder les Titres qu'ils ont achetés à un prix égal ou supérieur au Montant Minimum.]
		[*insérer dans le cas de Capped Minimum Amount Securities (Produit N° 11):* *Risque de perte dans le cas de Capped Minimum Amount Securities* Dans le cas de Capped Minimum Amount Securities, le Montant de Règlement à l'échéance est au moins égal au Montant Minimum (qui peut être un montant inférieur à la Valeur Nominale), quelle que soit la performance du Sous-JacentSous-Jacent. Le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) et le Montant Minimum. Le Détenteur du Titre reste toutefois exposé aux risques de l'Émetteur et du Garant, pouvant alors perdre la totalité du capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) en cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant. Entre autres pour cette raison, les Capped Minimum Amount Securities peuvent être négociées pendant leur durée de validité à un prix inférieur au Montant Minimum. Les Détenteurs de Titre ne peuvent donc pas être certains de toujours pouvoir céder les Titres qu'ils ont achetés à un prix égal ou supérieur au Montant Minimum. *Le montant du règlement est limité au Montant Maximum.* Le Montant du Règlement est plafonné au Montant Maximum. Le Détenteur de Titre ne participe pas à une performance du Sous-JacentSous-Jacent au-dessus du Cap, avec pour résultat que le possible rendement sur les Capped Minimum Amount Securities est plafonné.]
		[*insérer dans le cas d'Open End Securities (Produit N° 12):* *Facteurs de risque liés à la durée illimitée des Titres et/ou à la possibilité de résiliation par l'Émetteur* Les Titres n'ont pas d'échéance spécifiée (*Open End*). L'échéance des Titres est soit (i) à la date d'exercice des Titres par les Détenteurs de Titre soit (ii) à la résiliation ordinaire par l'Émetteur soit (iii) à la résiliation extraordinaire par

		l'Émetteur. Les Titres peuvent être exercés par le Détenteur de Titre à certaines Dates d'Exercice pendant la durée en soumettant une Notification d'Exercice. Le Montant de Règlement pour les Titres exercés est calculé sur la base du Prix de Référence du Sous-JacentSous-Jacent à la Date d'Exercice concernée. Les Titres peuvent prendre fin sur notification de l'Émetteur par voie de résiliation ordinaire dans le respect d'un Préavis de Résiliation. L'Émetteur n'a aucune autre obligation quant à l'exercice de son droit de résiliation. L'Émetteur est en outre habilité à procéder à une résiliation extraordinaire des Titres par notification si un ajustement n'est plus possible ou en cas d'un Evénement de Perturbation Supplémentaire. L'Émetteur exerce son droit de résiliation à sa seule discrétion et n'a aucune autre obligation quant à son droit de résiliation. L'exercice du droit de résiliation extraordinaire peut survenir à court terme de sorte que, dans certaines circonstances, le Détenteur de Titre pourrait ne plus être en mesure de céder son Titre sur le marché secondaire. L'exercice du droit de résiliation par l'Émetteur devient généralement plus probable lorsque la volatilité du Sous-JacentSous-Jacent augmente ou lorsque le marché des instruments financiers liés au Sous-JacentSous-Jacent (y compris le marché à terme et le marché des emprunts) devient moins liquide. En raison du droit de résiliation de l'Émetteur, les Détenteurs de Titre ne peuvent pas partir du principe que les Titres sont à durée illimitée. Les Détenteurs de Titres ne doivent donc pas compter sur la possibilité de maintenir une position à long terme dans les Titres. Par ailleurs, les Détenteurs de Titres ne peuvent pas compter sur une évolution favorable du Sous-JacentSous-Jacent en temps opportun avant une Date de Résiliation. *Risques de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation ordinaire et extraordinaire par l'Émetteur* Les Détenteurs de Titres doivent savoir que la durée en principe illimitée des Titres peut prendre fin par résiliation ordinaire ou extraordinaire de la part de l'Émetteur. En cas de résiliation, le Détenteur des Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Titres ne plus se réaliser en raison de la résiliation. En cas de résiliation, il convient également de tenir compte du fait que le Détenteur des Titres assume le risque de réinvestissement. *Risque de perte totale* Les Open End Securities sont comparables à un investissement direct dans le Sous-Jacent (quels que soient les paiements de dividende et les frais de gestion [ou quanto]), avec pour résultat que le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Il existe donc un risque de perte totale du capital investi si le Sous-Jacent est sans valeur à l'échéance. *Facteur de risque lié aux Titres avec Frais de Gestion* [*ou Frais Quanto*][*ou Frais de Transaction*] Un certain montant peut être déduit du Montant de Règlement à verser, au titre des frais de gestion [ou Frais Quanto]. Il convient de noter que les Frais de Gestion [ou Frais Quanto] non seulement réduisent le Montant de Règlement à payer par l'Émetteur, le prix de référence étant multiplié par un [Facteur de Gestion][Facteur de Frais] (composé des Frais

		de Gestion [et Frais Quanto]) conformément aux Conditions Spécifiques de l'Emission, mais réduisent aussi la valeur des Titres sur le marché secondaire pendant leur durée. De tels Frais de Gestion [ou Frais Quanto] sont incorporés dans le calcul des prix d'achat et de vente des Titres sur le marché secondaire en fonction de la portion de la durée déjà expirée des Titres. *Caractéristiques particulières des Frais de Gestion* L'Émetteur est habilité à ajuster le niveau des Frais de Gestion pendant la durée des Titres. Si les Frais de Gestion sont supérieurs à zéro (0), leur effet sera d'autant plus important que la période de détention durant laquelle ils s'appliquent aux Titres sera longue. [*Caractéristiques particulières des Frais Quanto* Les frais de couverture du taux de change peuvent varier considérablement en fonction des conditions du marché et peuvent avoir une valeur positive ou négative. Cela se reflétera dans les Frais Quanto actuel. Si les frais de couverture du taux de change sont positifs, les Frais Quanto augmenteront et déboucheront sur un Montant de Règlement plus faible. Si les frais de couverture du taux de change sont négatifs, les Frais Quanto diminueront et déboucheront sur un Montant de Règlement plus élevé. Si l'échéance augmente, il est relativement improbable que des Frais Quanto négatifs compensent les Frais de Gestion et que le Facteur Frais ait un effet positif pour le Détenteur de Titre.] [*Caractéristiques particulières des Open End Securities liées à des contrats à terme avec Frais de Transaction* Dans le cas d'Open End Securities liées à des contrats à terme, des **« Frais de Transaction »** peuvent être calculés pour couvrir les frais de transaction découlant de la Reconduction. Le montant de tels Frais de Transaction est basé sur un chiffre par contrat à terme, exprimé dans la Devise de Référence. L'application du Multiplicateur à ces frais de transaction conduit à une perte de valeur des Titres si les Frais de Transaction sont supérieurs à zéro (0). Les Frais de Transaction sont engagés à la fois à l'égard de l'achat et de la vente des contrats à terme à la Reconduction, la détermination du Multiplicateur applicable devant dès lors être envisagée deux fois.]]
		[*insérer dans le cas d'Autocallable Securities et/ou Autocallable Split Securities (Produit N° 13):* [*insérer dans le cas d'Autocallable Securities et/ou Autocallable Split Securities à règlement au comptant et sans paiement de coupon:* *Risque de perte totale et risques liés au remboursement anticipé* Le Montant de Règlement et le délai de remboursement des Titres dépendent de la réalisation [ou du dépassement] d'un certain Niveau de Règlement à une certaine Date d'Evaluation. Si cet événement survient avant la Date d'Evaluation Finale, la durée des Titres est abrégée et les Titres sont remboursés de façon anticipée. Dans le cas d'un tel remboursement anticipé, la future performance du Sous-Jacent ne revêt aucune importance pour le Détenteur de Titre. S'il n'y a pas eu de remboursement anticipé des Titres, le niveau du Montant de Règlement dépend de la performance du prix du Sous-Jacent. Si [ni] les conditions préalables pour le remboursement [à la Valeur

		Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final [ni les conditions pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] [ne] sont remplies, les Titres sont comparables à un investissement direct dans le Sous-Jacent (sans tenir compte des paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Le Détenteur de Titre assume donc le risque de perdre la totalité du [capital investi][du Montant du Paiement Final]. Une perte totale survient si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance[, quel que soit le Montant du Paiement Initial]. [*Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum* Le Montant de Règlement est limité [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final[, quel que soit le Montant du Paiement Initial]. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à une hausse du prix du Sous-Jacent au-dessus du Niveau de Règlement Final, avec pour résultat que le possible rendement sur les Titres est plafonné.] [*insérer dans le cas d'Autocallable Securities et/ou Autocallable Split Securities à règlement au comptant et avec paiements de coupon:* *Risque de perte totale et risques liés au remboursement anticipé* Le Montant de Règlement et le délai de remboursement des Titres dépendent de la réalisation [ou du dépassement] d'un certain Niveau de Règlement à une certaine Date d'Evaluation. Si cet événement survient avant la Date d'Evaluation Finale, la durée des Titres est abrégée et les Titres sont remboursés de façon anticipée, conformément aux Conditions. Dans le cas d'un tel remboursement anticipé, la future performance du Sous-Jacent ne revêt aucune importance pour le Détenteur de Titre. S'il n'a pas eu de remboursement anticipé des Titres, le niveau du Montant de Règlement dépend de la performance du prix du Sous-Jacent. Si [ni] les conditions préalables pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final [ni les conditions pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] [ne] sont remplies, les Titres sont comparables à un investissement direct dans le Sous-Jacent (sans tenir compte des paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Dans les cas extrêmes, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant des paiements de coupon fixe [et du Montant du Paiement Initial] - si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance.]]De plus, les Titres présentent la caractéristique de permettre aux Détenteurs de Titre de recevoir un Montant du Coupon à certaines dates. [Le paiement du Montant du Coupon applicable dépend de la performance du prix du Sous-Jacent.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] [Le paiement du coupon dépend d'un certain événement lié au Sous-Jacent. Si cet événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date applicable de Paiement de Coupon. Les Détenteurs de Titre ne recevront pas de paiement de coupon pendant toute la durée des Titres, le cas échéant, si les conditions préalables ne sont pas remplies à la date concernée pour la détermination du paiement du coupon. [Chaque date concernée est considérée séparément et il n'y a pas de paiement de rattrapage des Montants du Coupon.]] Si

		un evènement de règlement anticipé survient le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon pour la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures. [*Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum* Le Montant de Règlement est limité [à la Valeur Nominale][au Montant du Coupon] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final (sans tenir compte du Montant du Coupon [et le Montant du Paiement Initial]). Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à une hausse du prix du Sous-Jacent au-dessus du Niveau de Règlement Final, avec pour résultat que le possible rendement sur les Titres est plafonné.] [*insérer dans le cas d'Autocallable Securities et/ou Autocallable Split Securities avec livraison physique potentielle et paiements de coupon:* *Risque de perte totale et risques liés au remboursement anticipé* L'importance du Montant de Règlement, le mode de règlement (physique ou au comptant)) et le délai de remboursement des Titres dépendent [de la réalisation ou] du dépassement du Niveau de Règlement par le Sous-Jacent à une Date de Règlement. Si cet événement survient avant la Date d'Evaluation Finale, la durée des Titres est abrégée et les Titres sont remboursés de façon anticipée. Dans le cas d'un tel remboursement anticipé, la performance future du prix du Sous-Jacent ne revêt aucune importance pour le Détenteur de Titre. S'il n'a pas eu de remboursement anticipé, le niveau du Montant de Règlement et le mode de règlement dépendent des performances du prix du Sous-Jacent. Si [ni] les conditions préalables pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final [ni les conditions pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] [ne] sont remplies, le Détenteur de Titre reçoit une quantité [de Sous-Jacent] [d'actions dans un Fonds Négocié en Bourse] exprimée en Unité de Livraison Physique. Si le règlement des Titres a lieu par livraison physique [du Sous-Jacent] [des actions dans un Fonds Négocié en Bourse], il convient de noter que l'équivalent [des Sous-Jacents] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[e]s [plus le Montant du Paiement Initial] sera généralement inférieur à la Valeur Nominale. Cela signifie qu'à partir d'un certain point, le ou les paiements de coupon peuvent ne plus compenser la performance négative du Sous-Jacent et la perte de capital qui en découle et le Détenteur de Titre peut subir une perte. La perte est dans ce cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais de transaction) et (ii) la valeur équivalente [des Sous-Jacents] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[e]s plus le(s) paiement(s) de coupon [et le Montant du Paiement Initial]. Dans un cas extrême, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant du ou des paiements de coupon [et du Montant du Paiement Initial] - si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance.] De plus, les Titres présentent la caractéristique de permettre aux Détenteurs de Titre de recevoir un Montant du Coupon à certaines dates. [Le paiement du Montant applicable du Coupon dépend de la performance du prix du Sous-Jacent.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux

		de Référence.] [Le paiement de coupon dépend d'un certain événement lié au Sous-Jacent. Si cet événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date applicable de Paiement de Coupon. Les Détenteurs de Titre ne recevront pas de paiement de coupon pendant toute la durée des Titres, le cas échéant, si les conditions préalables ne sont pas remplies à la date concernée pour la détermination du paiement du coupon. [Chaque date concernée est considérée séparément et il n'y a pas de paiement de rattrapage des Montants du Coupon.]] Si un evènement de règlement anticipé survient le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon pour la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures.] [*Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum* Le Montant de Règlement est limité [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multipliée par le Facteur de Règlement Final (sans tenir compte du Montant du Coupon [et le Montant du Paiement Initial]). Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à une hausse du prix du Sous-Jacent au-dessus du Niveau de Règlement Final, avec pour résultat que le possible rendement sur les Titres est plafonné.] [*insérer dans le cas d'Autocallable Securities et/ou Autocallable Split Securities avec livraison physique potentielle et sans paiements de coupon:* *Risque de perte totale et risques liés au remboursement anticipé* L'importance du Montant de Règlement, le mode de règlement (physique ou au comptant)) et le délai de remboursement des Titres dépendent [de la réalisation ou] du dépassement du Niveau de Règlement par le Sous-Jacent à une Date de Règlement. Si cet événement survient avant la Date d'Evaluation Finale, la durée des Titres est abrégée et les Titres sont remboursés de façon anticipée. Dans le cas d'un tel remboursement anticipé, la performance future du prix du Sous-Jacent ne revêt aucune importance pour le Détenteur de Titre. S'il n'a pas eu de remboursement anticipé, le niveau du Montant de Règlement et le mode de règlement dépendent des performances du prix du Sous-Jacent. Si [ni] les conditions préalables pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final [ni les conditions pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] [ne] sont remplies, le Détenteur de Titre reçoit une quantité [de Sous-Jacent] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimée en Unité de Livraison Physique. Si le règlement des Titres a lieu par livraison physique [du Sous-Jacent] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse], il convient de noter que l'équivalent [des Sous-Jacents] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[e]s [plus le Montant du Paiement Initial] sera généralement inférieur à la Valeur Nominale. La perte est dans ce cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais de transaction) et (ii) la valeur équivalente des [Sous-Jacents][d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[e]s [plus le Montant du Paiement Initial]. Dans un cas extrême, cela peut conduire à la perte de la totalité du [capital investi][Montant du Paiement Final] si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance. [*Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum*

		Le Montant de Règlement est limité [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final[, quel que soit le Montant du Paiement Initial]. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à une hausse du prix du Sous-Jacent au-dessus du Niveau de Règlement Final, avec pour résultat que le possible rendement sur les Titres est plafonné.]
		[*insérer dans le cas de Floored Floater Securities (Produit N° 14):* <u>*Risque de perte totale dans le cas de Floored Floater Securities*</u> Dans le cas de Floored Floater Securities, le Montant de Règlement à l'échéance est au moins égal à la Valeur Nominale, quelle que soit la performance du Sous-Jacent. Le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) et la Valeur Nominale plus les paiements de coupon. Le Détenteur de Titre reste toutefois exposé aux risques de l'Émetteur et du Garant, pouvant alors perdre la totalité du capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction engagés) en cas d'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant. Entre autres pour cette raison, les Floored Floater Securities peuvent être négociées pendant leur durée de validité à un prix inférieur à leur Valeur Nominale. Les Détenteurs de Titre ne peuvent donc pas être certains de toujours pouvoir céder les Titres qu'ils ont achetés à un prix égal ou supérieur à la Valeur Nominale. <u>*Risque de rendement d'intérêt incertain*</u> Le niveau des intérêts sur les Floored Floater Securities dépend de la performance du Sous-Jacent. Si la performance du Sous-Jacent est défavorable au Détenteur de Titre, le Coupon servant au calcul du Montant du Coupon peut être réduit au coupon minimum. Dans le pire des scénarios, le Détenteur du Titre ne recevra que le coupon minimum durant toute la période des Floored Floater Securities. Le Détenteur de Titre est donc exposé au risque d'un rendement d'intérêt incertain.]
		[*insérer dans le cas de Capped Floored Floater Securities (Produit N° 15):* <u>*Risque de perte totale dans le cas de Capped Floored Floater Securities*</u> Dans le cas de Capped Floored Floater Securities, le Montant de Règlement à l'échéance est au moins égal à la Valeur Nominale, quelle que soit la performance du Sous-Jacent. Le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) et la Valeur Nominale plus les paiements de coupon. Le Détenteur de Titre reste toutefois exposé aux risques de l'Émetteur et du Garant, pouvant alors perdre la totalité du capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction engagés) en cas d'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant. Entre autres pour cette raison, les Capped Floored Floater Securities peuvent être négociées pendant leur durée de validité à un prix inférieur à leur Valeur Nominale. Les Détenteurs de Titre ne peuvent donc pas être certains de toujours pouvoir céder les Titres qu'ils ont achetés à un prix égal ou supérieur à la Valeur Nominale. <u>*Risque de rendement d'intérêt incertain*</u> Le niveau des intérêts sur les Capped Floored Floater Securities dépend de la performance du Sous-Jacent. Si la performance du Sous-Jacent est défavorable au Détenteur de Titre, le Coupon servant au calcul du Montant du Coupon peut être réduit au coupon minimum. Dans le pire des scénarios, le Détenteur de Titre ne

		recevra que le coupon minimum durant toute la période des Capped Floored Floater Securities. Le Détenteur de Titre est donc exposé au risque d'un rendement d'intérêt incertain. *Risques liés au coupon maximum* Le Détenteur de Titre cesse de bénéficier de toute plus-value sur le Sous-Jacent au-dessus d'un certain niveau de prix dans la Période du Coupon concerné.]
		[*insérer en cas de Market Timer Securities (Produit N° 16):* *Risque de perte totale en cas d'Evénement Barrière* Le niveau du Montant de Règlement dépend de la survenance ou non d'un Evénement Barrière. Si un Evénement Barrière est survenu, le droit de recevoir au moins la Valeur Nominale expire et les Titres deviennent comparables à un investissement direct dans le Sous-Jacent (sans tenir compte des paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Le Détenteur de Titre assume donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance. *Risque pour le Détenteur de Titre de ne recevoir que la Valeur Nominale en cas d'absence d'Evénement Barrière* Si aucun Evénement Barrière ne survient, le niveau du Montant de Règlement est déterminé par le Prix de Référence, le Niveau d'Entrée et le Prix d'Exercice. Le Niveau d'Entrée est égal à la valeur la plus faible entre (i) le Prix d'Exercice et (ii) le Prix le plus faible du Sous-Jacent à une Date d'Observation du Niveau d'Entrée (t) durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée. Si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Niveau d'Entrée, le Détenteur de Titre ne reçoit comme Montant de Règlement que la Valeur Nominale.]
		[*insérer dans le cas d'Outperformance Securities (Produit N° 17):* *Risque de perte totale dans le cas d'Outperformance Securities* Les Détenteurs de Titre ne participent de façon disproportionnée à la hausse du prix du Sous-Jacent que si le niveau du Sous-Jacent en fin de période est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice. Si tel n'est pas le cas, l'Outperformance Security devient comparable à un investissement direct dans le Sous-Jacent (sans tenir compte des paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Le Détenteur de Titre assume donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance.]
		[*insérer dans le cas de Capped Outperformance Securities (Produit N° 18):* *Risque de perte totale dans le cas de Capped Outperformance Securities* Les Détenteurs de Titre ne participent de façon disproportionnée à la hausse du prix du Sous-Jacent que si le niveau du Sous-Jacent en fin de période est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice. Si tel n'est pas le cas, la Capped Outperformance Security devient comparable à un investissement direct dans le Sous-Jacent (sans tenir compte des paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Le Détenteur de Titre assume donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient si le Sous-Jacent est sans

		valeur à échéance. *<u>Le Montant de Règlement est limité à un Montant Maximum.</u>* Le Montant de Règlement est plafonné au Montant Maximum. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à une performance du Sous-Jacent au-dessus du Cap, avec pour résultat que le possible rendement sur les Capped Outperformance Securities est plafonné.]
		[*insérer dans le cas d'Airbag Securities (Produit N° 19):* *<u>Risque de perte totale en cas de chute du Prix de Référence sous le [ou est égal au] Niveau Tampon</u>* Si le Prix de Référence chute sous le [ou est égal au] Niveau Tampon, l'Airbag Security devient comparable à un investissement direct dans le Sous-Jacent (sans tenir compte des paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Le Détenteur de Titre assume donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance. *<u>Risque de perte en cas de chute du Prix de Référence sous le [ou égal au niveau du] [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice]</u>* Le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale uniquement, si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] mais [égal ou] supérieur au Niveau Tampon. Dans ce cas, le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction engagés) et la Valeur Nominale.]
		[*insérer dans le cas de Capped Airbag Securities (Produit N° 20):* *<u>Risque de perte totale en cas de chute du Prix de Référence sous le [ou est égal au] Niveau Tampon</u>* Si le Prix de Référence chute sous le [ou est égal au] Niveau Tampon, la Capped Airbag Security devient comparable à un investissement direct dans le Sous-Jacent (sans tenir compte des paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Le Détenteur de Titre assume donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance. *<u>Risque de perte en cas de chute du Prix de Référence sous le [ou égal au niveau du] [Prix d'Exercice][Prix de Référence Initial]</u>* Le Détenteur de Titres doit savoir que le Montant de Règlement est égal à la valeur nominale uniquement, si le Prix de Référence est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial][Prix d'Exercice] mais [égal ou] supérieur au Niveau Tampon. Dans ce cas, le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction engagés) et la Valeur Nominale. *<u>Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum.</u>* Le Montant de Règlement est plafonné au Montant Maximum. Le Détenteur de Titre ne participe pas à une performance du Sous-Jacent au-dessus du Cap, avec pour résultat que le possible rendement sur les Capped Airbag Securities est

		plafonné.]
		[*insérer dans le cas de Twin Win Securities (Produit N° 21):* *<u>Risque de perte totale en cas d'Evénement Barrière</u>* Les Détenteurs de Titre doivent savoir que si un Evénement Barrière survient et si le Prix de Référence est inférieur [ou égal] à la Barrière Supérieure, la Twin Win Security devient comparable à un investissement direct dans le Sous-Jacent (sans tenir compte des paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Le Détenteur de Titre assume donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance.]
		[*insérer dans le cas de Dual Currency Securities (Produit N° 22):* *<u>Risque de perte dans le cas de Dual Currency Securities</u>* Dans le cas de Dual Currency Securities, le Montant de Règlement en fin de période est soit la Valeur Nominale dans la Devise du Prix soit la Valeur Nominale dans la Devise de Base, en fonction de la performance du Sous-Jacent. De plus, le Détenteur de Titres reçoit en fin de période un Montant du Coupon également calculé sur la base de la performance du Sous-Jacent à partir soit de la Valeur Nominale dans la Devise du Prix soit de la Valeur Nominale dans la Devise de Base. Le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction engagés) et le Montant de Règlement plus le Montant du Coupon. Le Détenteur de Titre reste toutefois exposé aux risques de l'Émetteur et du Garant, pouvant alors perdre la totalité du capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction engagés) en cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant. Entre autres pour cette raison, les Dual Currency Securities peuvent être négociées pendant leur durée de validité à un prix inférieur à leur Valeur Nominale dans la Devise du Prix. Les Détenteurs de Titre ne peuvent donc pas être certains de toujours pouvoir céder les Titres qu'ils ont achetés à un prix égal ou supérieur à la Valeur Nominale dans la Devise du Prix.]
		[*insérer dans le cas d'Exchangeable Securities (Produit N° 23):* *<u>Risques en cas de non-exercice par le Détenteur de Titre</u>* Les Exchangeable Securities présentent la caractéristique de permettre au Détenteur de Titre d'échanger les Titres contre des actions à un ratio prédéterminé durant la Période d'Exercice. Si le Détenteur de Titre n'exerce pas ce droit, il reçoit en fin de période le paiement de la Valeur Nominale. L'investisseur subit une perte s'il a payé au moment de l'acquisition (y compris les frais de transaction) un prix supérieur à la Valeur Nominale.]
		[*insérer dans le cas de FX Securities (Produit N° 24):* *<u>Risque de perte totale</u>* Les FX Securities suivent les fluctuations du taux de change d'une certaine devise en tant que Sous-Jacent (dans un ratio 1:1). Il existe donc un risque de perte totale du capital investi si le Sous-Jacent est sans valeur à l'échéance.]
		[*insérer dans le cas de Lock-In Securities (Produit N° 25):* *<u>Risque de perte totale</u>*

		Dans le cas de Lock-In Securities Securities, les Détenteurs de Titre doivent savoir que si aucun Evénement Lock-In ne survient et si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale multipliée par la performance du Sous-Jacent. Dans un tel cas, les Lock-In Securities sont comparables à un investissement direct dans le Sous-Jacent, avec pour résultat que le Détenteur de Titre est également exposé à des risques de perte comparables à ceux liés à l'investissement direct. Dans les cas extrêmes, le Détenteur de Titre subira une perte totale si le Sous-Jacent est sans valeur à l'échéance.]
		[*insérer dans le cas de Fixed Rate Securities (Produit N° 26):* *<u>Risque de perte dans le cas de Titres à taux d'intérêt fixe</u>* Dans le cas de Titres à taux d'intérêt fixe, le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale à l'échéance. Le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction engagés) et la Valeur Nominale plus les paiements d'intérêt. Le Détenteur de Titre reste toutefois exposé aux risques de l'Émetteur et du Garant, pouvant alors perdre la totalité du capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) en cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant. Entre autres pour cette raison, les Titres à taux d'intérêt fixe peuvent être négociés pendant leur durée de validité à un prix inférieur à leur Valeur Nominale. Les Détenteurs de Titre ne peuvent donc pas être certains de toujours pouvoir céder les Titres qu'ils ont achetés à un prix égal ou supérieur à la Valeur Nominale. *<u>Risque de fluctuation du taux d'intérêt</u>* Les Titres sont porteurs durant leur période de validité d'un intérêt à taux fixe spécifié au moment de l'émission. Le Détenteur de Titre ne participe pas à une éventuelle hausse des taux d'intérêt du marché. En cas de hausse des taux d'intérêt du marché, il existe un risque de voir chuter le prix des Titres à taux d'intérêt fixe durant leur période de validité.]
		[*insérer dans le cas de Floating Rate Securities (Produit N° 27):* *<u>Risque de perte dans le cas de Floating Rate Securities</u>* Dans le cas de Floating Rate Securities, le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale à l'échéance. Le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction engagés) et la Valeur Nominale plus les paiements d'intérêt. Le Détenteur de Titre reste toutefois exposé aux risques de l'Émetteur et du Garant, pouvant alors perdre la totalité du capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) en cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant. Durant leur période de validité, les Titres peuvent être négociés à un prix inférieur à la Valeur Nominale. *<u>Risque de rendement d'intérêt incertain</u>* Le niveau des intérêts sur les Titres dépend de la performance du Sous-Jacent. Si la performance du Sous-Jacent est défavorable au Détenteur de Titre, le Coupon concerné servant au calcul du Montant du Coupon peut être de zéro, le Détenteur du Titre étant ainsi exposé au risque d'un rendement d'intérêt incertain.]
		[*insérer dans le cas de Step-Up Securities (Produit N° 28):* *<u>Risque de perte dans le cas de Step-Up Securities</u>*

		Dans le cas de Step-Up Securities, le Montant de Règlement est égal à la Valeur Nominale à l'échéance. Le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction engagés) et la valeur nominale plus les paiements d'intérêt. Le Détenteur du Titre reste toutefois exposé aux risques de l'Émetteur et du Garant, pouvant alors perdre la totalité du capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) en cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant. Entre autres pour cette raison, les Step-Up Securities peuvent être négociées pendant leur durée de validité à un prix inférieur à leur Valeur Nominale. Les Détenteurs de Titres ne peuvent donc pas être certains de toujours pouvoir céder les Titres qu'ils ont achetés à un prix égal ou supérieur à la Valeur Nominale. *Risque de fluctuation du taux d'intérêt* Les Titres sont porteurs durant leur période de validité d'un intérêt à taux fixe pour les Périodes du Coupon spécifiques, indiquées au moment de l'émission. Le Détenteur de Titre ne participe pas à une éventuelle hausse des taux d'intérêt du marché. En cas de hausse des taux d'intérêt du marché, il existe un risque de voir chuter le prix des Step-Up Securities durant leur période de validité.]
		[*insérer en cas de Capped Market Timer Securities à taux d'intérêt fixe (Produit N° 29):* *Risque de perte totale en cas d'Evénement Barrière* Le niveau du Montant de Règlement dépend de la survenance ou non d'un Evénement Barrière. Si un Evénement Barrière survient, le droit à recevoir au moins la Valeur Nominale expire et les Capped Market Timer Securities deviennent comparables à un investissement direct dans le Sous-Jacent, avec pour résultat que le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui lié à l'investissement direct. Le Détenteur de Titre assume donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient si le Sous-Jacent est sans valeur à échéance. *Risque pour le Détenteur de Titre de ne recevoir que la Valeur Nominale en cas d'absence d'Evénement Barrière* Si aucun Evénement Barrière ne survient, le niveau du Montant de Règlement est déterminé par le Prix de Référence, le Niveau d'Entrée et le Prix d'Exercice. Le Niveau d'Entrée est la valeur la plus faible entre (i) le Prix d'Exercice et (ii) le prix le plus faible du Sous-Jacent à une Date d'Observation du Niveau d'Entrée (t) durant la Période d'Observation du Niveau d'Entrée. Si le Prix de Référence est égal ou inférieur au Niveau d'Entrée, le Détenteur de Titre ne reçoit comme Montant de Règlement que la Valeur Nominale.] *Le Montant de Règlement est limité à un Montant Maximum.* Qu'un Evénement Barrière soit survenu ou non, le Montant de Règlement ne dépassera pas le Montant Maximum. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à un mouvement du prix du Sous-Jacent au-dessus du Cap, avec pour résultat que le possible rendement sur les Capped Market Timer Securities est plafonné.]
		[*insérer dans le cas de Multi Bonus Securities (Produit N° 30):* *Risque de perte totale en cas d'Evénement Barrière* Si un Evénement Barrière survient, le droit à un remboursement minimum à

		hauteur du Montant Bonus expire et la Multi Bonus Security est comparable à un investissement direct dans [l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance][la performance des Eléments du Panier] (quels que soient les paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Le Détenteur de Titre encourt donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient si [l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance est][tous les Eléments du Panier sont] sans valeur à l'échéance.]
		[*insérer dans le cas de Multi Capped Bonus Securities (Produit N° 31):* *<u>Risque de perte totale en cas d'Evénement Barrière</u>* Si un Evénement Barrière survient, le droit à un remboursement minimum à hauteur du Montant de la Prime expire et la Multi Capped Bonus Security est comparable à un investissement direct dans [l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance][la performance des Eléments du Panier] (quels que soient les paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Le Détenteur de Titre encourt donc le risque de perdre la totalité du capital investi. Une perte totale survient si [l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance est][tous les Eléments du Panier sont] sans valeur à l'échéance. *<u>Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum</u>* Le Montant de Règlement est plafonné au Montant Maximum. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à un mouvement du prix du Sous-Jacent au-dessus du Cap, avec pour résultat que le possible rendement sur les Multi Capped Bonus Securities est plafonné.]]
		[*insérer dans le cas de Multi Reverse Convertible Securities et/ou Multi Reverse Convertible Split Securities (Produit N° 32):* [*<u>Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum</u>* Le Montant de Règlement (quels que soient les possibles paiements de coupon durant la période) n'excédera en aucun cas la Valeur Nominale [composée du Montant du Paiement Initial et du Montant du Paiement Final]. [*insérer dans le cas de Multi Reverse Convertible Securities et/ou de Multi Reverse Convertible Split Securities à règlement au comptant:* *<u>Risque de perte totale dans le cas de Multi Reverse Convertible [Split] Securities prévoyant un règlement au comptant dans tous les cas</u>* Si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial] [Prix d'Exercice] concerné, le Montant de Règlement est égal [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. Dans ce scénario, le Montant de Règlement [pourra être][sera] inférieur [ou égal] à la Valeur Nominale. Cela signifie qu'à partir d'un certain point, le ou les paiements de coupon fixe peuvent ne plus compenser la performance négative de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance et la perte en capital subie et que le Détenteur de Titre peut subir une perte. La perte est dans ce cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais de transaction) et (ii) le Montant de Règlement plus le(s) paiement(s) de coupon. Dans un cas extrême, cela peut conduire à la

		perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant du ou des paiements de coupon fixe [et le Montant du Paiement Initial] - si l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance est sans valeur à échéance.] [*insérer dans le cas de Multi Reverse Convertible Securities et/ou Multi Reverse Convertible Split Securities avec règlement physique potentiel:* *<u>Risque de perte totale dans le cas de Multi Reverse Convertible [Split] Securities prévoyant un possible règlement par livraison physique</u>* Les Multi Reverse Convertible [Split] Securities prévoient un règlement par livraison physique [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] ayant réalisé la [pire][meilleure] performance si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial] [Prix d'Exercice] concerné. En cas de règlement des Titres par livraison physique [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] ayant réalisé la [pire][meilleure] performance, il convient de noter que la valeur équivalente [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[es] [plus le Montant du Paiement Initial] [est généralement][peut être] inférieure à la Valeur Nominale. Cela signifie qu'à partir d'un certain point, le ou les paiements de coupon fixe peuvent ne plus compenser la performance négative de l'Elément du Panier et la perte de capital qui en découle et le Détenteur de Titre peut subir une perte. La perte est dans ce cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais de transaction) et (ii) la valeur équivalente [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse livré[es] plus le(s) paiement(s) de coupon [et le Montant du Paiement Initial]. Dans un cas extrême, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant du ou des paiements de coupon fixe [et le Montant du Paiement Initial] - si l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire] [meilleure] performance est sans valeur à échéance.]]
		[*insérer dans le cas de Multi Barrier Reverse Convertible Securities et/ou Multi Barrier Reverse Convertible Split Securities (Produit N° 33):* [*<u>Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum</u>* Le Montant de Règlement (quels que soient les possibles paiements de coupon durant la période) n'excédera en aucun cas la Valeur Nominale [composée du Montant du Paiement Initial et du Montant du Paiement Final]. [*insérer dans le cas de Multi Barrier Reverse Convertible Securities et/ou Mutli Barrier Reverse Convertible Split Securities à règlement au comptant:* *<u>Risque de perte totale dans le cas de Multi Barrier Convertible [Split] Securities prévoyant un règlement au comptant dans tous les cas</u>* Si un Evénement Barrière survient [et si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial] [Prix d'Exercice] concerné, le Montant de Règlement est égal à [[la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par la Performance de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance][la Valeur Nominal et la Performance du Panier]. Dans ce scénario, le Montant de Règlement [sera][pourra être] inférieur [ou égal] à la Valeur Nominale. Cela signifie qu'à partir d'un certain point, le ou les paiements de coupon fixe peuvent ne plus compenser la performance négative [de l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance][de la Performance du Panier] et la perte en capital subie et que le Détenteur de Titre peut subir une perte. La perte est dans ce

		cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais de transaction) et (ii) le Montant de Règlement plus le(s) paiement(s) de coupon. Dans un cas extrême, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant du ou des paiements de coupon fixe [et du Montant du Paiement Initial] - si [l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance][la Performance du Panier] est sans valeur à échéance.] [*insérer dans le cas de Multi Barrier Reverse Convertible Securities et/ou Multi Barrier Reverse Convertible Spit Securities avec règlement physique potentiel:* *<u>Risque de perte totale dans le cas de Multi Barrier Reverse Convertible [Split] Securities prévoyant un possible règlement par livraison physique</u>* Les Multi Barrier Reverse Convertible [Split] Securities prévoient un règlement par livraison physique [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] ayant réalisé la [pire][meilleure] performance si un Evénement Barrière survient [et si le Prix de Référence d'au moins un Elément du Panier est [égal ou] inférieur au [Prix de Référence Initial] [Prix d'Exercice] concerné. En cas de règlement des Titres par livraison physique [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] ayant réalisé la [pire][meilleure] performance, il convient de noter que la valeur équivalente [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[es] [plus le Montant du Paiement Initial] [est généralement][peut être] inférieure à la Valeur Nominale. Cela signifie qu'à partir d'un certain point, le ou les paiements de coupon fixe peuvent ne plus compenser la performance négative de l'Elément du Panier et la perte de capital qui en découle et le Détenteur de Titre peut subir une perte. La perte est dans ce cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais de transaction) et (ii) la valeur équivalente [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[es] plus le(s) paiement(s) de coupon [et du Montant du Paiement Initial]. Dans un cas extrême, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant du ou des paiements de coupon fixe [et le Montant du Paiement Initial] - si l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance est sans valeur à échéance.]]

		[*insérer dans le cas de Multi Autocallable Securities et/ou Multiple Autocallable Split Securities (Produit N° 34):* [*insérer dans le cas de Multi Autocallable Securities et/ou Multi Autocallable Split Securities à règlement au comptant et sans paiement de coupon:* *Risque de perte totale et risques liés au remboursement anticipé* Le Montant de Règlement et le délai de remboursement des Titres dépendent de la réalisation [ou du dépassement] d'un certain Niveau de Règlement à une certaine Date d'Evaluation. Si cet événement survient avant la Date d'Evaluation Finale, la durée des Titres est abrégée et les Titres sont remboursés de façon anticipée. Dans le cas d'un tel remboursement anticipé, la future performance des Eléments du Panier ne revêt aucune importance pour le Détenteur de Titre. S'il n'y a pas eu de remboursement anticipé des Titres, le Niveau de Règlement dépend de la performance du prix des Eléments du Panier. Si ni les conditions préalables pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final ni les conditions pour le remboursement [au moins] [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] ne sont remplies, les Titres sont comparables à un investissement direct dans l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance (sans tenir compte des paiements de dividende). En conséquence, le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Le Détenteur de Titre assume donc le risque de perdre la totalité du [capital investi][Montant du Paiement Final]. Une perte totale survient si l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance est sans valeur à l'échéance[, quel que soit le Montant du Paiement Initial]. [*Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum* Le Montant de Règlement est limité [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final[, quel que soit le Montant du Paiement Initial]. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à un mouvement du prix des Eléments du Panier au-dessus du Niveau de Règlement Final applicable, avec pour résultat que le possible rendement sur les Titres est plafonné.]] [*insérer dans le cas de Multi Autocallable Securities et/ou Multi Autocallable Split Securities à règlement au comptant et paiements de coupon:* *Risque de perte totale et risques liés au remboursement anticipé* Le Montant de Règlement et le délai de remboursement des Titres dépendent de la réalisation [ou du dépassement] d'un certain Niveau de Règlement à une certaine Date d'Evaluation. Si cet événement survient avant la Date d'Evaluation finale, la durée des Titres est abrégée et les Titres sont remboursés de façon anticipée. Dans le cas d'un tel remboursement anticipé, la future performance des Eléments du Panier ne revêt aucune importance pour le Détenteur de Titre. S'il n'y a pas eu de remboursement anticipé des Titres, le Niveau de Règlement dépend de la performance du prix des Eléments du Panier. Si ni les conditions préalables pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final ni les conditions

		pour le remboursement [au moins] [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] ne sont remplies, les Titres sont comparables à un investissement direct dans l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance (sans tenir compte des paiements de dividende). Dans un cas extrême, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant du ou des paiements de coupon [et le Montant du Paiement Initial] - si l'Elément du Panier ayant réalisé la [pire][meilleure] performance est sans valeur à l'échéance.]] De plus, les Titres présentent la caractéristique de permettre au Détenteur de Titre de recevoir un Montant du Coupon à certaines dates. [Le paiement du Montant applicable du Coupon ne dépend pas de la performance des prix des Eléments du Panier.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] [Le paiement de coupon dépend d'un certain événement lié aux Eléments du Panier. Si cet événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date de Paiement de Coupon applicable. Les Détenteurs de Titre ne recevront pas de paiement de coupon pendant toute la durée des Titres, le cas échéant, si les conditions préalables ne sont pas remplies à la date concernée pour la détermination du paiement du coupon. [Chaque date concernée est considérée séparément et il n'y a pas de paiement de rattrapage des Montants du Coupon.]] Si un evènement de règlement anticipé survient le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon pour la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures.] [*<u>Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum</u>* Le Montant de Règlement est limité [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final (sans tenir compte du Montant du Coupon [et le Montant du Paiement Initial]). Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à un mouvement du prix des Eléments du Panier au-dessus du Niveau de Règlement Final applicable, avec pour résultat que le possible rendement sur les Titres est plafonné.]]] [*insérer dans le cas de Multi Autocallable Securities et/ou Multi Autocallable Split Securities avec livraison physique potentielle et paiements de coupon:* *<u>Risque de perte totale et risques liés au remboursement anticipé</u>* L'importance du Montant de Règlement, le mode de règlement (physique ou au comptant)) et le délai de remboursement des Titres dépendent [de la réalisation ou] du dépassement du Niveau de Règlement concerné par l'ensemble des Eléments du Panier à une Date d'Evaluation. Si cet événement survient avant la Date d'Evaluation Finale, la durée des Titres est abrégée et les Titres sont remboursés de façon anticipée. Dans le cas d'un tel remboursement anticipé, la performance future des Eléments du Panier ne revêt aucune importance pour le Détenteur de Titre. S'il n'a pas eu de remboursement anticipé, le niveau du Montant de Règlement et le mode de règlement dépendent des performances du prix des Eléments du Panier. Si ni les conditions préalables pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final ni les conditions pour le remboursement [au moins] [à la Valeur Nominale][au Montant

		du Paiement Final] ne sont remplies, le Détenteur de Titre reçoit une quantité [d'Eléments du Panier] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimée en Unité de Livraison Physique, ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. Si le règlement des Titres a lieu par livraison physique [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse], il convient de noter que l'équivalent [des Eléments du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse livré[e]s [plus le Montant du Paiement Initial] [sera généralement][pourra être] inférieur à la Valeur Nominale. Cela signifie qu'à partir d'un certain point, le ou les paiements de coupon fixe peuvent ne plus compenser la performance négative de l'Elément du Panier et la perte de capital qui en découle et le Détenteur de Titre peut subir une perte. La perte [potentielle] est dans ce cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais de transaction) et (ii) la valeur équivalente [des Eléments du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse livré[e]s plus le(s) paiement(s) de coupon éventuel(s) [et le Montant du Paiement Initial]. Dans un cas extrême, cela peut conduire à la perte de la totalité du capital investi – quel que soit le montant du ou des paiements de coupon [et le Montant du Paiement Initial] - si l'élément du panier est sans valeur à échéance. De plus, les Titres présentent la caractéristique de permettre au Détenteur de Titre de recevoir un Montant du Coupon à certaines dates. [Le paiement du Montant du Coupon applicable ne dépend pas de la performance des prix des Eléments du Panier.] [L'importance du Montant du Coupon dépend de la performance du Taux de Référence.] [Le paiement de coupon dépend d'un certain événement lié aux Eléments du Panier (par exemple la réalisation ou le dépassement d'une certaine valeur seuil à une date donnée). Si cet événement ne survient pas, il n'y aura pas de paiement de coupon à la Date de Paiement de Coupon applicable. Les Détenteurs de Titre ne recevront pas de paiement de coupon pendant toute la durée des Titres, le cas échéant, si les conditions préalables ne sont pas remplies à la date concernée pour la détermination du paiement du coupon. [Chaque date concernée est considérée séparément et il n'y a pas de paiement de rattrapage des Montants du Coupon.]] Si un evènement de règlement anticipé survient le jour d'une Date d'Evaluation, le Détenteur de Titre reçoit le Montant du Coupon pour la Date de Paiement de Coupon immédiatement suivante. Dans ce cas, le Détenteur de Titre n'a toutefois pas le droit d'exiger de paiements de coupon subséquents pour des Dates de Paiement de Coupon postérieures.. [*<u>Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum</u>* Le Montant de Règlement est limité [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final (sans tenir compte du Montant du Coupon [et le Montant du Paiement Initial]). Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à un mouvement du prix des Eléments du Panier au-dessus du Niveau de Règlement Final applicable, avec pour résultat que le possible rendement sur les Titres est plafonné.]] [*insérer dans le cas de Multi Autocallable Securities et/ou Multiple Autocallable Split Securities avec livraison physique potentielle et sans paiements de coupon:* *<u>Risque de perte totale et risques liés au remboursement anticipé</u>* L'importance du Montant de Règlement, le mode de règlement (physique ou au comptant)) et le délai de remboursement des Titres dépendent [de la réalisation ou] du dépassement du Niveau de Règlement concerné par les Eléments du Panier à une Date d'Evaluation. Si cet événement survient avant la Date d'Evaluation Finale, la durée des Titres

		est abrégée et les Titres sont remboursés de façon anticipée. Dans le cas d'un tel remboursement anticipé, la performance future des Eléments du Panier ne revêt aucune importance pour le Détenteur de Titre. S'il n'a pas eu de remboursement anticipé, le niveau du Montant de Règlement et le mode de règlement dépendent des performances du prix des Eléments du Panier. Si ni les conditions préalables pour le remboursement [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final ni les conditions pour le remboursement [au moins] [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] ne sont remplies, le Détenteur de Titre reçoit une quantité [d'Elément du Panier] [d'actions d'un Fonds Négocié en Bourse] exprimée en Unité de Livraison Physique, ayant réalisé la [pire][meilleure] performance. Si le règlement des Titres a lieu par livraison physique [de l'Elément du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse], il convient de noter que l'équivalent [des Eléments du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[e]s [plus le Montant du Paiement Initial] [sera généralement][pourra être] inférieur à la Valeur Nominale. La perte [potentielle] est dans ce cas égale à la différence entre (i) le prix d'acquisition payé pour le Titre (plus les frais de transaction) et (ii) la valeur équivalente [des Eléments du Panier] [des actions d'un Fonds Négocié en Bourse] livré[e]s [plus le Montant du Paiement Initial]. Dans un cas extrême, cela peut conduire à la perte de la totalité du [capital investi][Montant du Paiement Final] si l'Elément du Panier est sans valeur à échéance. [*<u>Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum</u>* Le Montant de Règlement est limité [à la Valeur Nominale][au Montant du Paiement Final] multiplié[e] par le Facteur de Règlement Final[, quel que soit le Montant du Paiement Initial]. Cela signifie que le Détenteur de Titre ne participe pas à un mouvement du prix de l'Elément du Panier au-dessus du Niveau de Règlement Final applicable, avec pour résultat que le possible rendement sur les Titres est plafonné.]]]
		[*insérer dans le cas de Plain Warrants (Produit N° 35):* *<u>Facteurs de risque liés à la durée déterminée des Plain Warrants et à la possibilité de résiliation par l'Émetteur</u>* L'Émetteur est habilité à procéder à la résiliation extraordinaire des Plain Warrants. Si l'Émetteur exerce le droit de résiliation à court terme, le Détenteur de Titre peut ne plus avoir l'opportunité d'exercer les Plain Warrants et/ou de les céder sur le marché secondaire. *<u>Risque de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation extraordinaire par l'Émetteur</u>* La durée des Plain Warrants peut être abrégée par une résiliation extraordinaire de la part de l'Émetteur. Dans un tel cas, le Détenteur de Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Plain Warrants ne plus se réaliser en raison de la résiliation anticipée. Il convient également de tenir compte, dans le cas d'une résiliation extraordinaire, du fait que le Détenteur de Titre assume le risque de réinvestissement. Cela signifie qu'il se peut que le montant à payer par l'Émetteur en cas de résiliation extraordinaire ne puisse être réinvesti qu'à des conditions de marché moins favorables que celles existant au moment de l'acquisition des Plain Warrants. *<u>Risque de perte totale</u>*

		Dans le cas des Plain Warrants, il existe un risque de perte totale du capital investi par le Détenteur de Titre. Une perte totale surviendra si le Sous-Jacent est égal ou inférieur au Prix d'Exercice (dans le cas de Plain Call Warrants) et/ou égal ou supérieur au Prix d'Exercice (dans le cas de Plain Put Warrants). *Risque dû à l'effet de levier* En raison de l'effet de levier, les Plain Warrants comportent des risques disproportionnés de perte en comparaison avec un investissement direct dans le Sous-Jacent.]
		[*insérer dans le cas de Discount Warrants (Produit N° 36):* *Facteurs de risque liés à la durée déterminée des Discount Warrants et à la possibilité de résiliation par l'Émetteur* L'Émetteur est habilité à procéder à la résiliation extraordinaire des Discount Warrants. Si l'Émetteur exerce le droit de résiliation à court terme, le Détenteur de Titre peut ne plus avoir l'opportunité d'exercer les Discount Warrants et/ou de les céder sur le marché secondaire. *Risque de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation extraordinaire par l'Émetteur* La durée des Discount Warrants peut être abrégée par une résiliation extraordinaire de la part de l'Émetteur. Dans un tel cas, le Détenteur de Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Discount Warrants ne plus se réaliser en raison de la résiliation anticipée. Il convient également de tenir compte, dans le cas d'une résiliation extraordinaire, du fait que le Détenteur de Titre assume le risque de réinvestissement. Cela signifie qu'il se peut que le montant à payer par l'Émetteur en cas de résiliation extraordinaire ne puisse être réinvesti qu'à des conditions de marché moins favorables que celles existant au moment de l'acquisition des Discount Warrants. *Le Montant de Règlement est limité au Montant Maximum.* Dans le cas de Discount Warrants, le Montant de Règlement n'excédera pas le Montant Maximum, avec pour résultat que le possible rendement sur les Discount Warrants est plafonné. *Risque de perte totale* Dans le cas des Discount Warrants, il existe un risque de perte totale du capital investi par le Détenteur de Titre. Une perte totale surviendra si le Sous-Jacent est égal ou inférieur au prix d'exercice (dans le cas de Discount Call Warrants) et/ou égal ou supérieur au prix d'exercice (dans le cas de Discount Put Warrants). *Risque dû à l'effet de levier* En raison de l'effet de levier, les Discount Warrants comportent des risques disproportionnés de perte en comparaison avec un investissement direct dans le Sous-Jacent.]
		[*insérer dans le cas de Mini Future Warrants ou Turbo Certificates (Produit N° 37):* *Facteurs de risque liés à la durée indéterminée des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] et au droit de résiliation ordinaire et extraordinaire de l'Émetteur*

		Les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] n'ont pas d'échéance fixe (*Open End*). La durée des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] commence à la date d'émission et prend fin: ● **lorsqu'un événement de résiliation tel que défini dans les Conditions (Evénement Knock-Out) survient, ou** ● **lorsque les Titres sont exercés par leur détenteur, ou** ● **lorsque les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] sont résiliés par l'Émetteur conformément aux Conditions.** L'Émetteur est habilité à procéder à la résiliation extraordinaire des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates]. L'Émetteur est de plus habilité à procéder à la résiliation ordinaire des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] par notification. L'Émetteur exerce ce droit de résiliation à son entière discrétion et n'est soumis à aucune obligation en ce qui concerne l'exercice de son droit de résiliation. L'exercice du droit de résiliation peut survenir à tout moment. Plus la volatilité du Sous-Jacent est grande ou au moins le marché des instruments financiers (y compris des contrats à terme et les emprunts) lié au Sous-Jacent est liquide, plus il sera probable que l'Émetteur fasse usage de son droit de résiliation. En cas de résiliation extraordinaire, le Détenteur de Titre peut ne plus avoir la possibilité d'exercer ses droits liés au Titre et/ou de céder les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] sur le marché secondaire. Le Détenteur de Titre ne doit donc pas compter sur la possibilité de maintenir une position à plus long terme dans les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates]. *Risques de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation ordinaire ou extraordinaire des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] par l'Émetteur* La durée des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] est généralement illimitée. Cette durée peut toutefois être le cas échéant abrégée par une résiliation ordinaire ou extraordinaire de la part de l'Émetteur. Dans un tel cas, le Détenteur de Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] ne plus se réaliser en raison de la résiliation. Il convient également de tenir compte dans le cas d'une résiliation du fait que le Détenteur de Titre assume le risque de réinvestissement. Cela signifie qu'il se peut que le montant à payer par l'Émetteur en cas de résiliation ne puisse être réinvesti qu'à des conditions de marché moins favorables que celles existant au moment de l'acquisition des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates]. *Risque de perte totale en cas d'Evénement Knock-Out* Les Détenteurs de Titre de [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] assument le risque de voir les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] expirer sans valeur durant leur période de validité en cas d'Evénement dit Knock-Out. Un Evénement Knock-Out survient si un certain événement survient, lié au prix du Sous-Jacent par rapport à un prix fixé à l'avance, ou valeur seuil (ladite « Barrière Knock-Out »). En cas d'Evénement Knock-Out, la durée des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] prend automatiquement fin, les Droits liés au Titre ou le droit au paiement d'un Montant de Règlement expirent automatiquement et les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] expirent sans valeur, sous réserve du paiement potentiel du prix résiduel des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] (ledit « Montant de Règlement Knock-Out »). Les

		Détenteurs de Titre doivent savoir dans ce contexte que le prix des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] est réduit de façon disproportionnée par rapport aux warrants classiques lorsque le prix du Sous-Jacent approche une Barrière Knock-Out. Il convient de noter que dans le cas de [Mini Future Long Warrants] [Turbo Long Certificates], la probabilité qu'un Evénement Knock-Out survienne augmente en raison de l'ajustement récurrent de la Barrière Knock-Out tandis que le prix du Sous-Jacent reste stable. Dans le cas de [Mini Future Short Warrants] [Turbo Short Certificates], la probabilité qu'un Evénement Knock-Out survienne augmente en raison de l'ajustement récurrent de la Barrière Knock-Out tandis que le prix du Sous-Jacent reste stable, si le Taux de Référence tombe sous la Marge d'Intérêt. Plus le Détenteur de Titre conserve les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] dans de tels cas et plus le risque de perdre le capital investi augmente. La Barrière Knock-Out dépend du Tampon Knock-Out. Le Tampon Knock-Out correspond à son tour à un pourcentage déterminé par l'Émetteur à l'émission des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates], dont la hauteur peut être ajustée en cours de période des [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] à certaines Dates d'Ajustement Knock-Out jusqu'à un Tampon Knock-Out maximum. Les Détenteurs de Titre doivent noter que la probabilité qu'un Evénement Knock-Out arrive augmente si le Tampon Knock-Out augmente, l'écart se réduisant dans un tel cas entre la Barrière Knock-Out et le prix du Sous-Jacent. Il ne peut pas être exclu qu'un Evénement Knock-Out soit déclenché à une Date d'Ajustement Knock-Out du simple fait que le Tampon Knock-Out est ajusté. Il convient également de noter que durant un Evénement Knock-Out et la phase durant laquelle le Prix de Référence Knock-Out est déterminé, Goldman Sachs n'exprime aucune proposition continue de prix acheteurs et vendeurs pour les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] sur le marché secondaire. De plus, Goldman Sachs n'exprimera aucune proposition continue de prix acheteurs et vendeurs pour les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] sur le marché secondaire en dehors des heures de négociation des Sous-Jacents si Goldman Sachs s'attend à la survenance d'un Evénement Knock-Out à la vue de différences entre les indices de prix et le Prix Officiel du Sous-Jacent concerné. Il convient également de tenir compte du fait que les Détenteurs des Titre peuvent subir la perte totale du capital investi si Goldman Sachs ne parvient pas à annuler la position de couverture d'un Prix de Référence Knock-Out au-dessus du Prix d'Exercice Actuel (dans le cas de [Mini Future Long Warrants] [Turbo Long Certificates]) ou en dessous (dans le cas de [Mini Future Short Warrants] [Turbo Short Certificates]). Les Détenteurs de Titre ne peuvent pas compter sur la possibilité d'exercer leurs Droits liés aux Titres à tout moment avant la survenance d'un Evénement Knock-Out. Même si toutes les autres conditions préalables à l'exercice exposées dans les Conditions sont remplies, l'exercice n'est pas possible le jour où survient un Evénement Knock-Out. Toutes les notifications d'exercice soumises n'ayant pas été exécutées sont automatiquement frappées de nullité au moment où survient l'Evénement Knock-Out. *Risque dû à l'effet de levier* En raison de l'effet de levier, les [Mini Future Warrants] [Turbo Certificates] comportent des risques disproportionnés de perte en comparaison avec un

		investissement direct dans le Sous-Jacent.]
		[*insérer dans le cas de Turbo Warrants (Produit N° 38):* *<u>Facteurs de risque liés à la durée déterminée des Turbo Warrants et à la possibilité de résiliation par l'Émetteur</u>* L'Émetteur est habilité à procéder à la résiliation extraordinaire des Turbo Warrants. Si l'Émetteur exerce le droit de résiliation à court terme, le Détenteur de Titre peut ne plus avoir l'opportunité d'exercer les Turbo Warrants et/ou de les céder sur le marché secondaire. *<u>Risque de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation extraordinaire par l'Émetteur</u>* La durée des Turbo Warrants peut être abrégée par une résiliation extraordinaire de la part de l'Émetteur. Dans un tel cas, le Détenteur de Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Turbo Warrants ne plus se réaliser en raison de la résiliation anticipée. Il convient également de tenir compte, dans le cas d'une résiliation extraordinaire, du fait que le Détenteur de Titre assume le risque de réinvestissement. Cela signifie qu'il se peut que le montant à payer par l'Émetteur en cas de résiliation extraordinaire ne puisse être réinvesti qu'à des conditions de marché moins favorables que celles existant au moment de l'acquisition des Turbo Warrants. *<u>Risque de perte totale en cas d'Evénement Knock-Out</u>* Les Détenteurs de Titre de Turbo Warrants assument le risque de voir les Turbo Warrants expirer sans valeur durant leur période de validité en cas d'Evénement dit Knock-Out. Un Evénement Knock-Out survient si un certain événement défini dans les Conditions survient, lié à l'évolution du prix du Sous-Jacent par rapport à un prix fixé à l'avance, ou valeur seuil (ladite « Barrière Knock-Out »). Si un Evénement Knock-Out survient, la période des Turbo Warrants expire automatiquement, les Droits liés au Titre ou le droit au paiement d'un Montant de Règlement expire automatiquement et les Turbo Warrants expirent et sont remboursés à hauteur du Montant de Règlement Knock-Out. Les Détenteurs de Titre doivent savoir dans ce contexte que le prix des Turbo Warrants est réduit de façon disproportionnée par rapport aux warrants classiques lorsque le prix du Sous-Jacent approche une Barrière Knock-Out. ***Goldman Sachs n'exprimera aucune proposition continue de prix acheteurs et vendeurs pour les Turbo Warrants sur le marché secondaire en dehors des heures de négociation des Sous-Jacents si Goldman Sachs s'attend à la survenance d'un Evénement Knock-Out à la vue de différences entre les indices de prix et le Prix Officiel du Sous-Jacent concerné.*** ***Les Détenteurs de Titre ne peuvent pas compter sur la possibilité d'exercer leurs Droits liés aux Titres à tout moment avant la survenance d'un Evénement Knock-Out. Même si toutes les autres conditions préalables à l'exercice sont remplies, l'exercice n'est pas possible le jour où survient un Evénement Knock-Out. Toutes les notifications d'exercice soumises n'ayant pas été exécutées sont automatiquement frappées de nullité au moment où survient l'Evénement Knock-Out.*** *<u>Facteurs affectant le prix durant la période des Turbo Warrants</u>* Le prix des Turbo Warrants durant leur période dépend notamment du prix du

		Sous-Jacent durant cette même période. Généralement, le prix des Turbo Warrants chute lorsque le prix du Sous-Jacent chute (Turbo Bull Warrants) ou augmente (Turbo Bear Warrants). Une chute ou une hausse du Sous-Jacent a normalement un effet disproportionné sur le prix des Turbo Warrants. *Risque dû à l'effet de levier* En raison de l'effet de levier, les Turbo Warrants comportent des risques disproportionnés de perte en comparaison avec un investissement direct dans le Sous-Jacent.]
		[*insérer dans le cas d'Open End Turbo Warrants ou Trader Certificates (Produit N° 39):* *Facteurs de risque liés à la durée indéterminée des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] et au droit de résiliation ordinaire et extraordinaire de l'Émetteur* Les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] n'ont pas d'échéance fixe. La durée des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] commence à la Date d'Emission et prend fin: ● **lorsqu'un événement de résiliation tel que défini dans les Conditions (Evénement Knock-Out) survient, ou** ● **lorsque les Titres sont exercés par le Détenteur de Titre, ou** ● **lorsque les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] sont résiliés par l'Émetteur conformément aux Conditions.** L'Émetteur est habilité à procéder à la résiliation extraordinaire des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates]. L'Émetteur est habilité à procéder à la résiliation ordinaire des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] par notification. L'Émetteur exerce ce droit de résiliation à sa discrétion raisonnable et n'est soumis à aucune obligation en ce qui concerne l'exercice de son droit de résiliation. L'exercice du droit de résiliation peut survenir à tout moment. Plus la volatilité du Sous-Jacent est grande ou au moins le marché des instruments financiers (y compris des contrats à terme et les emprunts) lié au Sous-Jacent est liquide, plus il sera probable que l'Émetteur fasse usage de son droit de résiliation. En cas de résiliation extraordinaire, le Détenteur de Titre n'a normalement plus aucune possibilité d'exercer ses Droits liés au Titre et/ou de céder les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] sur le marché secondaire. Les Détenteurs de Titre ne doivent donc pas compter sur la possibilité de maintenir une position à plus long terme dans les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates]. *Risque de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation ordinaire et extraordinaire par l'Émetteur* La durée des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] est généralement illimitée. La durée des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] peut toutefois être abrégée par résiliation ordinaire ou extraordinaire par l'Emetteur. Dans un tel cas, le Détenteur de Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] ne plus se réaliser en raison de la résiliation. Il convient également de tenir compte dans le cas d'une résiliation par l'Emetteur, du fait que le Détenteur de

		Titre assume le risque de réinvestissement. Cela signifie qu'il se peut que le Détenteur de Titre ne puisse réinvestir le Montant de Résiliation à payer par l'Emetteur en cas de résiliation qu'à des conditions de marché moins favorables que celles existant au moment de l'acquisition des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates]. *Risque de perte totale en cas d'Evénement Knock-Out* Les Détenteurs de Titre [d'Open End Turbo Warrants] [de Trader Certificates] assument le risque de voir les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] expirer sans valeur durant leur période de validité en cas d'Evénement dit Knock-Out. Un Evénement Knock-Out survient si un certain événement défini dans les Conditions survient, lié à l'évolution du prix du Sous-Jacent par rapport à un prix fixé à l'avance, ou valeur seuil. Si un Evénement Knock-Out survient, la durée des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] expire automatiquement, les Droits liés au Titre ou le droit au paiement d'un Montant de Règlement expirent automatiquement et les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] expirent et sont remboursés à hauteur du Montant de Règlement Knock-Out. Les Détenteurs de Titre doivent savoir dans ce contexte que le prix des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] est réduit de façon disproportionnée par rapport aux warrants classiques lorsque le prix du Sous-Jacent approche une Barrière Knock-Out. ***Dans le cas [d'Open End Turbo Bull Warrants] [de Trader Long Certificates], la probabilité qu'un Evénement Knock-Out survienne augmente en raison de l'ajustement récurrent de la Barrière Knock-Out tandis que le prix du Sous-Jacent reste stable. Dans le cas [d'Open End Turbo Bear Warrants] [Trader Short Certificates], la probabilité qu'un Evénement Knock-Out survienne augmente en raison de l'ajustement récurrent de la Barrière Knock-Out tandis que le prix du Sous-Jacent reste stable, si le Taux de Référence tombe sous la Marge d'Intérêt. Plus le Détenteur de Titre conserve les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] dans de tels cas et plus le risque de perdre le capital investi augmente.*** ***Goldman Sachs n'exprimera aucune proposition continue de prix acheteurs et vendeurs pour les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] sur le marché secondaire en dehors des heures de négociation des Sous-Jacents si Goldman Sachs s'attend à la survenance d'un Evénement Knock-Out à la vue de différences entre les indices de prix et le Prix officiel du Sous-Jacent concerné. Les Détenteurs de Titre ne peuvent pas compter sur la possibilité d'exercer leurs Droits liés aux Titres à tout moment avant la survenance d'un Evénement Knock-Out. Même si toutes les autres conditions préalables à l'exercice exposées dans les Conditions sont remplies, l'exercice n'est pas possible le jour où survient un Evénement Knock-Out. Toutes les notifications d'exercice soumises n'ayant pas été exécutées sont automatiquement frappées de nullité au moment où survient l'Evénement Knock-Out.*** *Facteurs affectant le prix durant la période des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates]* Le prix des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] durant leur période dépend notamment du prix du Sous-Jacent durant cette même période. De façon générale, le prix des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] chute lorsque le prix du Sous-Jacent chute ([Open End Turbo Bull Warrants] [Trader

		Long Certificates]) ou augmente ([Open End Turbo Bear Warrants] [Trader Short Certificates]). Une chute ou une hausse du Sous-Jacent a normalement un effet disproportionné sur le prix des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates]. Dans le cas [d'Open End Turbo Warrants] [de Trader Certificates], le Prix d'Exercice et la Barrière Knock-Out sont ajustés à chaque Date de Calcul correspondant à un Jour Ouvré. En raison de ces ajustements, le prix des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] peut diminuer indépendamment de la performance du Sous-Jacent, c'est-à-dire que le prix des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] dépend également, par exemple, du niveau du taux d'intérêt et le cas échéant, des dividendes. De plus, la volatilité des Sous-Jacents affecte également le prix des [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates]. *Risque dû à l'effet de levier* En raison de l'effet de levier, les [Open End Turbo Warrants] [Trader Certificates] comportent des risques disproportionnés de perte en comparaison avec un investissement direct dans le Sous-Jacent.]
		[*insérer dans le cas de Factor Turbo Warrants (Produit N° 40):* *Les facteurs de risque liés à la durée indéterminée des Factor Turbo Warrants et au droit de résiliation ordinaire et extraordinaire de l'Émetteur* [*et au droit d'exercice de l'Émetteur*] Les Factor Turbo Warrants n'ont pas d'échéance fixe. La durée des Factor Turbo Warrants commence à la Date d'Emission et prend fin: ● **lorsqu'un événement de résiliation tel que défini dans les Conditions (Evénement Knock-Out) survient, ou** ● **lorsque les Titres sont exercés par le Détenteur de Titre, ou** ● **lorsque les Factor Turbo Warrants sont résiliés par l'Émetteur conformément aux Conditions[, ou** ● **lorsque les Factor Turbo Warrants sont exercés par l'Émetteur].** L'Émetteur est habilité à procéder à la résiliation extraordinaire des Factor Turbo Warrants. L'Émetteur est de plus habilité à procéder à la résiliation ordinaire des Factor Turbo Warrants par notification. [*insérer dans le cas de Factor Turbo Warrants avec possibilité d'exercice pour l'Émetteur:* Il convient de noter que l'Émetteur a le droit d'exercer les Factor Turbo Warrants à chaque Date d'Ajustement. En cas d'exercice par l'Émetteur, aucun ajustement des caractéristiques des Factor Turbo Warrants (par exemple l'ajustement du Prix d'Exercice) n'a lieu à cette date. Au contraire, la durée des Factor Turbo Warrants expire dans ce cas automatiquement ainsi que les Droits liés aux Titres, sans obligation pour l'Émetteur de résilier séparément les Factor Turbo Warrants et sans que le Détenteur de Titre n'ait la possibilité d'exercer les Factor Turbo Warrants. En cas d'exercice, l'Émetteur paie un Montant d'Exercice à chacun des Détenteurs de Titre pour chaque Factor Turbo Warrant qu'il détient. Le Montant d'Exercice peut être égal à zéro.] L'Émetteur exerce son droit de résiliation [ou le cas échéant son droit d'exercice,] à sa discrétion raisonnable et n'est lié par aucun engagement relativement à l'exercice de son droit de résiliation [ou le cas échéant de son droit d'exercice]. L'exercice du droit de résiliation [ou le cas échéant du droit d'exercice de

		l'Émetteur,] peut survenir à n'importe quelle date en cas de résiliation [et à chaque Date d'Ajustement en cas d'exercice] par l'Émetteur. Plus la volatilité du Sous-Jacent est grande ou au moins le marché des instruments financiers (y compris des contrats à terme et les emprunts) lié au Sous-Jacent est liquide, plus il sera probable que l'Émetteur fasse usage de son droit de résiliation [ou le cas échéant de son droit d'exercice]. En cas de résiliation extraordinaire [ou le cas échéant d'exercice par l'Émetteur], le Détenteur des Titre n'a normalement plus aucune possibilité d'exercer ses Droits liés au Titre et/ou de céder les Factor Turbo Warrants sur le marché secondaire. Les Détenteur de Titre ne doit donc pas compter sur la possibilité de maintenir une position à plus long terme dans les Factor Turbo Warrants. *Risque de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation ordinaire ou extraordinaire* [*ou en cas d'exercice des Factor Turbo Warrants*] *par l'Émetteur* La durée des Factor Turbo Warrants est généralement illimitée. Cette durée peut toutefois être le cas échéant abrégée par une résiliation ordinaire ou extraordinaire [ou le cas échéant par un exercice de la part de l'Émetteur]. Dans un tel cas, le Détenteur de Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Factor Turbo Warrants ne plus se réaliser en raison de la résiliation. Il convient en outre de tenir compte du fait qu'en cas de résiliation [ou le cas échéant d'exercice de la part de l'Émetteur,] le Détenteur de Titre assume le risque de réinvestissement. Cela signifie que le Détenteur de Titre peut ne plus pouvoir réinvestir le Montant de Résiliation payé par l'Émetteur en cas de résiliation [ou le cas échéant le Montant d'Exercice en cas d'exercice par l'Émetteur,] qu'à des conditions de marché moins favorables que celles existant au moment de l'acquisition des Factor Turbo Warrants. *Risque de perte totale en cas d'Evénement Knock-Out* Les Détenteurs de Titre de Factor Turbo Warrants assument le risque de voir les Factor Turbo Warrants expirer sans valeur durant leur période de validité en cas d'Evénement dit Knock-Out. Un Evénement Knock-Out survient si un certain événement défini dans les Conditions survient, lié à l'évolution du prix du Sous-Jacent par rapport à un prix fixé à l'avance, ou valeur seuil (ladite « Barrière Knock-Out Supérieure » et/ou « Barrière Lock-Out Inférieure »). Si un Evénement Knock-Out survient, la durée des Factor Turbo Warrants expire automatiquement, les Droits liés au Titre ou le droit au paiement d'un Montant de Règlement expirent automatiquement et les Factor Turbo Warrants expirent sans valeur, soumises au paiement potentiel du prix résiduel des Titres. Les Détenteurs de Titre doivent savoir dans ce contexte que le prix des Factor Turbo Warrants est réduit de façon disproportionnée par rapport aux warrants classiques lorsque le prix du Sous-Jacent approche une Barrière Knock-Out. ***Les Détenteurs des Titres peuvent subir la perte totale du capital investi si Goldman Sachs ne parvient pas à annuler la position de couverture d'un Prix de Référence Knock-Out au-dessus du Prix d'Exercice Actuel (dans le cas de Factor Turbo Long Warrants) ou en dessous du Prix d'Exercice Actuel (dans le cas de Factor Turbo Short Warrants). Un tel risque existe notamment lorsque le prix du Sous-Jacent chute de façon significative (dans le cas de Factor Turbo Long Warrants) ou augmente de façon significative (dans le cas de Factor Turbo Short Warrants) entre la clôture de la négociation dans le Sous-Jacent lors d'un jour de négociation et au commencement de la négociation le***

		jour de négociation suivant. ***Les Détenteurs de Titres ne peuvent pas compter sur la possibilité d'exercer leurs Droits liés au Titre à tout moment avant la survenance d'un Evénement Knock-Out. Même si toutes les autres conditions préalables à l'exercice sont remplies, l'exercice n'est pas possible le jour où survient un Evénement Knock-Out. Toutes les notifications d'exercice soumises n'ayant pas été exécutées sont automatiquement frappées de nullité au moment où survient l'Evénement Knock-Out.*** *Risques en cas d'Evénement Stop-Loss* Dans le cas des Factor Turbo Warrants, le Prix de Référence Stop-Loss est déterminé lorsqu'un Evénement Stop-Loss survient, sur la base duquel sont ajustés le Multiplicateur, le Prix d'Exercice et la Barrière Stop-Loss. Une dépréciation des Factor Turbo Warrants est ainsi limitée à un montant déterminé. Un Evénement Stop-Loss survient lorsque le Sous-Jacent est égal ou inférieur (dans le cas de Factor Turbo Long Warrants) ou égal ou supérieur (dans le cas de Factor Turbo Short Warrants) à un prix prédéterminé ou valeur seuil (ladite « Barrière Stop-Loss ») durant une certaine Période d'Observation. ***Durant la survenance d'un Evénement Stop-Loss et la phase durant laquelle le Prix de Référence Stop-Loss est déterminé, Goldman Sachs n'exprime aucune proposition continue de prix acheteurs et vendeurs pour les Factor Turbo Warrants. De plus, Goldman Sachs n'exprimera aucune proposition continue de prix acheteurs et vendeurs pour les Factor Turbo Warrants sur le marché secondaire en dehors des heures de négociation des Sous-Jacents si Goldman Sachs s'attend à la survenance d'un Evénement Stop-Loss à la vue de différences entre les indices de prix et le Prix Officiel du Sous-Jacent concerné.*** ***Les Détenteurs de Titre peuvent subir la perte totale du capital investi si Goldman Sachs ne parvient pas à annuler la position de couverture d'un Prix de Référence Knock-Out au-dessus du Prix d'Exercice Actuel(dans le cas de Factor Turbo Long Warrants) ou en dessous du Prix d'Exercice Actuel (dans le cas de Factor Turbo Short Warrants). Un tel risque existe notamment lorsque le prix du Sous-Jacent chute de façon significative (dans le cas de Factor Turbo Long Warrants) ou augmente de façon significative (dans le cas de Factor Turbo Short Warrants) entre la clôture de la négociation dans le Sous-Jacent lors d'un jour de négociation et au commencement de la négociation le jour de négociation suivant.*** *Risque dû à l'effet de levier* En raison de l'effet de levier, les Factor Turbo Warrants comportent des risques disproportionnés de perte en comparaison avec un investissement direct dans le Sous-Jacent.]
		[*insérer dans le cas de Down & Out Put Warrants (Produit N° 41):* *Facteurs de risque liés à la durée déterminée des Down & Out Put Warrants et à la possibilité de résiliation par l'Émetteur* L'Émetteur est habilité à procéder à la résiliation extraordinaire des Down & Out Put Warrants. Si l'Émetteur exerce le droit de résiliation à court terme, le Détenteur de Titre peut ne plus avoir l'opportunité de céder les Down & Out Put Warrants sur le marché secondaire. *Risque de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation extraordinaire*

		par l'Émetteur La durée des Down & Out Put Warrants peut être abrégée par une résiliation extraordinaire de la part de l'Émetteur. Dans un tel cas, le Détenteur de Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Down & Out Put Warrants ne plus se réaliser en raison de la résiliation anticipée. Il convient également de tenir compte, dans le cas d'une résiliation extraordinaire, du fait que le Détenteur de Titre assume le risque de réinvestissement. Cela signifie qu'il se peut que le Détenteur de Titre ne puisse réinvestir le Montant de Résiliation à payer par l'Emetteur en cas de résiliation extraordinaire qu'à des conditions de marché moins favorables que celles existant au moment de l'acquisition des Down & Out Put Warrants. *Risque de perte totale* Les Down & Out Put Warrants se caractérisent en outre par le fait qu'un risque de perte totale existe dans les deux cas suivants: **Si l'écart entre le Prix d'Exercice et le Prix de Référence est négatif ou égal à zéro, le Montant de Règlement étant alors également de zéro. Le Montant de Règlement est également égal à zéro en cas de survenance d'un Evénement Knock-Out** *Facteurs de risque liés à la limitation du Montant de Règlement* [Le Montant de Règlement maximum pouvant être perçu par un Détenteur de Titre est limité à l'écart entre le Prix d'Exercice et la Barrière Knock-Out (multiplié par le Multiplicateur et - le cas échéant – converti dans la Devise de Règlement).][Le Montant de Règlement maximum pouvant être perçu par un Détenteur de Titre est limité au produit de la Valeur Nominale par le quotient de (i) l'écart entre le Prix d'Exercice et la Barrière Knock-Out et (ii) le Cours de Référence Initial.] *Risque dû à l'effet de levier* En raison de l'effet de levier, les Down & Out Put Warrants comportent des risques disproportionnés de perte en comparaison avec un investissement direct dans le Sous-Jacent.]
		[*insérer dans le cas d'Up & Out Call Warrants (Produit N° 42):* *Facteurs de risque liés à la durée déterminée des Down & Out Call Warrants et à la possibilité de résiliation par l'Émetteur* L'Émetteur est habilité à procéder à la résiliation extraordinaire des Down & Out Call Warrants. Si l'Émetteur exerce le droit de résiliation à court terme, le Détenteur de Titre peut ne plus avoir l'opportunité de céder les Down & Out Call Warrants sur le marché secondaire. *Risque de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation extraordinaire par l'Émetteur* La durée des Down & Out Call Warrants peut être abrégée par une résiliation extraordinaire de la part de l'Émetteur. Dans un tel cas, le Détenteur de Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Down & Out Call Warrants ne plus se réaliser en raison de la résiliation anticipée. Il convient également de tenir compte, dans le cas d'une résiliation extraordinaire, du fait que le Détenteur du Titre assume le risque de réinvestissement. Cela signifie qu'il se peut que le Montant de Résiliation à payer par l'Émetteur en cas de résiliation extraordinaire ne puisse être réinvesti qu'à des conditions de marché moins favorables que celles existant au moment de l'acquisition des Down & Out

		Call Warrants. *Risque de perte totale* Les Down & Out Call Warrants se caractérisent en outre par le fait qu'un risque de perte totale existe dans les deux cas suivants: **Si l'écart entre le Prix de Référence et le Prix d'Exercice est négatif ou égal à zéro, le Montant de Règlement étant alors également de zéro. Le Montant de Règlement est également égal à zéro en cas de survenance d'un Evénement Knock-Out** *Facteurs de risque liés à la limitation du Montant de Règlement* [Le Montant de Règlement maximum pouvant être perçu par un Détenteur de Titre est limité à l'écart entre la Barrière Knock-Out et le Prix d'Exercice (multiplié par le Multiplicateur et - le cas échéant – converti dans la Devise de Règlement).][Le Montant de Règlement maximum pouvant être perçu par un Détenteur de Titres- est limité au produit de la Valeur Nominale par le quotient de (i) l'écart entre la Barrière Knock-Out et le Prix d'Exercice et (ii) le Cours de Référence Initial.] *Risque dû à l'effet de levier* En raison de l'effet de levier, les Down & Out Call Warrants comportent des risques disproportionnés de perte en comparaison avec un investissement direct dans le Sous-Jacent.]]
		[insérer dans le cas de Titres convertibles (Produit N° 43): *Risque de perte dans le cas de Titres convertibles* Dans le cas de Titres convertibles, le Montant de Règlement à l'échéance est au moins égal au Montant Minimum, quelle que soit la Performance du Sous-Jacent. Le risque de perte du Détenteur de Titre est donc limité à la différence entre le capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) et le Montant Minimum (plus le Paiement de Coupon, le cas échéant). Toutefois, le Détenteur de Titre reste exposé aux risques de l'Émetteur et du Garant, pouvant alors perdre la totalité du capital investi pour l'acquisition des Titres (y compris les frais de transaction) en cas d'insolvabilité de l'Émetteur ou du Garant. Entre autres pour cette raison, les Titres convertibles peuvent être négociés pendant leur durée de validité à un prix inférieur au Montant Minimum. Les Détenteurs de Titre ne peuvent donc pas être certains de toujours pouvoir céder les Titres qu'ils ont achetés à un prix égal ou supérieur au Montant Minimum. *Droit de Conversion de l'Émetteur* Les Titres convertibles sont caractérisés par le fait que l'Émetteur est habilité à convertir les Titres liés à un Sous-Jacent spécifique en un Titre avec Paiement de Coupon. Dans le cas d'un Évènement de Conversion, le Détenteur de Titre ne participe pas à la Performance du Sous-Jacent, mais reçoit le Montant Minimum à la Date de Règlement ainsi qu'un Montant du Coupon à la ou aux Date(s) de Paiement de Coupon, déterminées sur base d'un coupon fixe. Les Détenteurs de Titre doivent tenir compte du fait que l'Émetteur n'est soumis à aucune restriction en ce qui concerne l'exercice de son Droit de Conversion. Dans le cas d'un Évènement de Conversion, les Détenteurs de Titre doivent tenir compte du fait qu'ils ne participeront pas à une augmentation des taux d'intérêts sur le marché. Il faut de plus savoir que le moment où l'Évènement de Conversion survient peut

		avoir comme effet que le coupon est moins favorable que dans le cadre de la structure de paiement précédente, qui était liée à la Performance d'un Sous-Jacent. Le droit de l'Émetteur de convertir des Titres liés à un Sous-Jacent spécifique en des Titres avec Paiement de Coupon peut affecter le marché secondaire et le prix de marché des Titres, puisqu'il peut être supposé que l'Émetteur exercera son Droit de Conversion s'il peut lui permettre de réduire ses coûts financiers.]
		[*insérer dans le cas de Barrier Discount Warrants (Produit N° 44)* *Facteurs de risque liés à la durée déterminée des Barrier Discount Warrants et à la possibilité de résiliation par l'Emetteur* L'Émetteur est habilité à procéder à la résiliation extraordinaire des Barrier Discount Warrants. Si l'Émetteur exerce le droit de résiliation à court terme, le Détenteur de Titre peut ne plus avoir l'opportunité d'exercer les Warrants et/ou de céder les Barrier Discount Warrants sur le marché secondaire. *Risque de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation extraordinaire par l'Émetteur* La durée des Barrier Discount Warrants peut être abrégée par une résiliation extraordinaire de la part de l'Émetteur. Dans un tel cas, le Détenteur de Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Barrier Discount Warrants ne plus se réaliser en raison de la résiliation anticipée. Il convient également de tenir compte, dans le cas d'une résiliation extraordinaire, du fait que le Détenteur du Titre assume le risque de réinvestissement. Cela signifie qu'il se peut que le Montant de Résiliation à payer par l'Émetteur en cas de résiliation extraordinaire ne puisse être réinvesti qu'à des conditions de marché moins favorables que celles existant au moment de l'acquisition des Barrier Discount Warrants. *Le Montant de Règlement est plafonné au Montant Maximum dans le cas d'un Evénement Barrière* Les Détenteurs de Titre devraient noter que si un Evénement Barrière survient, le Montant de Règlement ne dépassera pas le Montant Maximum, ce qui a pour conséquence que le rendement possible des Barrier Discount Warrants est plafonné. *Risque de perte totale* Dans le cas des Barrier Discount Warrants, il y a risque de perte totale du capital investi par les Détenteurs de Titre. Une perte totale surviendra si le Sous-Jacent est égal ou inférieur au Prix d'Exercice (dans le cas des Barrier Discount Call Warrants) et/ou égal ou supérieur au Prix d'Exercice (dans le cas des Barrier Discount Put Warrants). *Risque dû à l'effet de levier* En raison de l'effet de levier, les Barrier Discount Warrants comportent des risques disproportionnés de perte en comparaison avec un investissement direct dans le Sous-Jacent.]
		[*insérer en cas d'Open End Factor Certificates (Produit n° 45):* *Facteurs de risque liés à la durée indéterminée des Titres et/ou à la posisbilité de résiliation de l'Emetteur* Les Titres n'ont pas une durée déteminée (Open End). L'échéance des Titres

		intervient soit (i) lors de l'exercice des Titres par leurs Détenteurs soit (ii) en cas de résiliation ordinaire par l'Émetteur soit (iii) en cas de résiliation extraordinaire par l'Émetteur. Les Titres peuvent être exercés par le Détenteur de Titre à certaines Dates d'Exercice pendant leur durée en soumettant une Notification d'Exercice. Le Montant de Règlement pour les Titres exercés est calculé sur la base du Prix de Référence du Sous-Jacent à la Date d'Exercice pertinente. Les Titres peuvent prendre fin sur notification de l'Émetteur par voie de résiliation ordinaire dans le respect d'un Préavis de Résiliation. L'Émetteur n'a aucune autre obligation quant à l'exercice de son droit de résiliation. L'Émetteur est en outre habilité à procéder à une résiliation extraordinaire des Titres par notification si un ajustement n'est plus possible ou en cas d'un Evénement de Perturbation Supplémentaire. L'Émetteur exerce son droit de résiliation à discrétion raisonnable et n'a aucune autre obligation quant à son droit de résiliation. L'exercice du droit de résiliation extraordinaire peut survenir à court terme de sorte que, dans certaines circonstances, le Détenteur de Titre pourrait ne plus être en mesure de céder son Titre sur le marché secondaire. L'exercice du droit de résiliation par l'Émetteur devient généralement plus probable lorsque la volatilité du Sous-Jacent augmente ou lorsque le marché des instruments financiers liés au Sous-Jacent (y compris le marché à terme et le marché des emprunts) devient moins liquide. En raison du droit de résiliation de l'Émetteur, les Détenteurs de Titre ne peuvent pas partir du principe que les Titres sont à durée illimitée. Les Détenteurs de Titres ne doivent donc pas compter sur la possibilité de maintenir une position à long terme dans les Titres. Par ailleurs, les Détenteurs de Titres ne peuvent pas compter sur une évolution favorable du Sous-Jacent en temps opportun avant une Date de Résiliation. *Risques de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation ordinaire et extraordinaire par l'Émetteur* Les Détenteurs de Titres doivent savoir que la durée en principe illimitée des Titres peut prendre fin en cas de résiliation ordinaire ou extraordinaire de la part de l'Émetteur. En cas de résiliation, le Détenteur des Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Titres ne plus se réaliser en raison de la résiliation. En cas de résiliation, il convient également de tenir compte du fait que le Détenteur de Titre assume le risque de réinvestissement. *Risque de perte totale* Les Open End Securities sont comparables à un investissement direct dans le Sous-Jacent (quels que soient les paiements de dividende et les frais de gestion [ou quanto]), avec pour résultat que le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Il existe donc un risque de perte totale du capital investi si le Sous-Jacent est sans valeur à l'échéance. *Facteur de risque lié aux Titres avec Frais de Gestion* [*ou Frais Quanto*] Un certain montant peut être déduit du Montant de Règlement à verser, au titre des Frais de Gestion [ou Frais Quanto]. Il convient de noter que les Frais de Gestion [ou Frais Quanto] non seulement réduisent le Montant de Règlement à payer par l'Émetteur, le prix de référence étant multiplié par un [Facteur de Gestion][Facteur de Frais] (composé des Frais

		de Gestion [et Frais Quanto]) conformément aux Conditions Spécifiques de l'Emission, mais réduisent aussi la valeur des Titres sur le marché secondaire pendant leur durée. De tels Frais de Gestion [ou Frais Quanto] sont incorporés dans le calcul des prix d'achat et de vente des Titres sur le marché secondaire en fonction de la portion de la durée déjà expirée des Titres. *Caractéristiques particulières des Frais de Gestion* L'Émetteur est habilité à ajuster le niveau des Frais de Gestion pendant la durée des Titres. Si les Frais de Gestion sont supérieurs à zéro (0), leur effet sera d'autant plus important que la période de détention durant laquelle ils s'appliquent aux Titres sera longue. [*Caractéristiques particulières des Frais Quanto* Les frais de couverture du taux de change peuvent varier considérablement en fonction des conditions du marché et peuvent avoir une valeur positive ou négative. Cela se reflétera dans les Frais Quanto actuels. Si les frais de couverture du taux de change sont positifs, les Frais Quanto augmenteront et déboucheront sur un Montant de Règlement plus faible. Si les frais de couverture du taux de change sont négatifs, les Frais Quanto diminueront et déboucheront sur un Montant de Règlement plus élevé. Si l'échéance augmente, il est relativement improbable que des Frais Quanto négatifs compensent les Frais de Gestion et que le Facteur Frais ait un effet positif pour le Détenteur de Titre.]] [*Insérer en cas d'Open End Factor Certificates avec Multiplicateur (Produit n° 2)*: *Facteurs de risques liés à la durée illimitée des Titres et/ou à la possibilité de résiliation par l'Emetteur* Les Titres n'ont pas d'échéance spcécifiée (*Open End*). L'échéance des Titres intervient soit (i) à la date d'exercice des Titres par les Détenteurs de Titre soit (ii) en cas de résiliation ordinaire par l'Émetteur soit (iii) en cas de résiliation extraordinaire par l'Émetteur. Les Titres peuvent être exercés par le Détenteur de Titre à certaines Dates d'Exercice pendant leur durée en soumettant une Notification d'Exercice. Le Montant de Règlement pour les Titres exercés est calculé sur la base du Prix de Référence du Sous-Jacent à la Date d'Exercice concernée. Les Titres peuvent prendre fin sur notification de l'Émetteur par voie de résiliation ordinaire dans le respect d'un Préavis de Résiliation. L'Émetteur n'a aucune autre obligation quant à l'exercice de son droit de résiliation. L'Émetteur est en outre habilité à procéder à une résiliation extraordinaire des Titres par notification si un ajustement n'est plus possible ou en cas d'un Evénement de Perturbation Supplémentaire. L'Émetteur exerce son droit de résiliation à sa discrétion raisonnable et n'a aucune autre obligation quant à son droit de résiliation. L'exercice du droit de résiliation extraordinaire peut survenir à court terme de sorte que, dans certaines circonstances, le Détenteur de Titre pourrait ne plus être en mesure de céder son Titre sur le marché secondaire. L'exercice du droit de résiliation par l'Émetteur devient généralement plus probable lorsque la volatilité du Sous-Jacent augmente ou lorsque le marché des instruments financiers liés au Sous-Jacent (y compris le marché à terme et le marché des emprunts) devient moins liquide. En raison du droit de résiliation de l'Émetteur, les Détenteurs de Titre ne peuvent pas partir du principe que les Titres

		sont à durée illimitée. Les Détenteurs de Titres ne doivent donc pas compter sur la possibilité de maintenir une position à long terme dans les Titres. Par ailleurs, les Détenteurs de Titres ne peuvent pas compter sur une évolution favorable du Sous-JacentSous-Jacent en temps opportun avant une Date de Résiliation. *Risques de rendement et de réinvestissement en cas de résiliation ordinaire et extraordinaire par l'Émetteur* Les Détenteurs de Titres doivent savoir que la durée en principe illimitée des Titres peut prendre fin par résiliation ordinaire ou extraordinaire de la part de l'Émetteur. En cas de résiliation, le Détenteur des Titre assume le risque de voir ses attentes à l'égard d'une hausse du prix des Titres ne plus se réaliser en raison de la résiliation. En cas de résiliation, il convient également de tenir compte du fait que le Détenteur des Titres assume le risque de réinvestissement. *Risque de perte totale* Les Open End Securities sont comparables à un investissement direct dans le Sous-Jacent (quels que soient les paiements de dividende et les frais de gestion [ou quanto]), avec pour résultat que le Détenteur de Titre est également exposé à un risque de perte comparable à celui que présente l'investissement direct. Il existe donc un risque de perte totale du capital investi si le Sous-Jacent est sans valeur à l'échéance. *Facteur de risque lié aux Titres avec Frais de Gestion* [*ou Frais Quanto*] Un certain montant peut être déduit du Montant de Règlement à verser, au titre des frais de gestion [ou Frais Quanto]. Il convient de noter que les Frais de Gestion [ou Frais Quanto] non seulement réduisent le Montant de Règlement à payer par l'Émetteur, le prix de référence étant multiplié par un [Facteur de Gestion][Facteur de Frais] (composé des Frais de Gestion [et Frais Quanto]) conformément aux Conditions Spécifiques de l'Emission, mais réduisent aussi la valeur des Titres sur le marché secondaire pendant leur durée. De tels Frais de Gestion [ou Frais Quanto] sont incorporés dans le calcul des prix d'achat et de vente des Titres sur le marché secondaire en fonction de la portion de la durée déjà expirée des Titres. *Caractéristiques particulières des Frais de Gestion* L'Émetteur est habilité à ajuster le niveau des Frais de Gestion pendant la durée des Titres. Si les Frais de Gestion sont supérieurs à zéro (0), leur effet sera d'autant plus important que la période de détention durant laquelle ils s'appliquent aux Titres sera longue. [*Caractéristiques particulières des Frais Quanto* Les frais de couverture du taux de change peuvent varier considérablement en fonction des conditions du marché et peuvent avoir une valeur positive ou négative. Cela se reflétera dans les Frais Quanto actuels. Si les frais de couverture du taux de change sont positifs, les Frais Quanto augmenteront et déboucheront sur un Montant de Règlement plus faible. Si les frais de couverture du taux de change sont négatifs, les Frais Quanto diminueront et déboucheront sur un Montant de Règlement plus élevé. Si l'échéance augmente, il est relativement improbable que des Frais Quanto négatifs compensent les Frais de Gestion et que le Facteur Frais ait un effet positif pour le Détenteur de Titre.]
		<u>3. Facteurs de risques liés à certains types de Sous-Jacent</u>

		En fonction du ou des Sous-Jacents et/ou Eléments du Panier auxquels les Titres sont liés, les Détenteurs de Titre sont exposés à d'autres risques découlant du type de Sous-Jacent ou d'Eléments du Panier et du comportement de leurs prix de marché car le Montant de Règlement que le Détenteur de Titre peut percevoir en vertu des Conditions dépend de l'évolution des prix des Sous-Jacents et/ou des Eléments du Panier. Les types de Sous-Jacents et/ou d'Eléments du Panier prévus dans le Prospectus de base diffèrent considérablement en termes de volatilité de leur prix. [Si les Titres sont liés à un Indice Facteur (*Factor Index*), il convient de noter que le l'Indice Facteur (*Factor Index*) n'est pas un indice financier reconnu, mais un indice de stratégie concu et calculé par le Promoteur de l'Indice. La seule fonction de l'Indice Facteur (*Factor Index*) est de servir de Sous-Jacent pour les Titres pertinents. L'Indice Facteur (*Factor Index*) localise l'investissement à effet de levier dans l'élément sous-jacent à l'Indice Facteur (*Factor Index*). Par conséquent, la valeur de l'Indice Facteur (*Factor Index*) dépend du développement de l'élément.] Les Détenteurs de Titre ne doivent investir dans les Titres que s'ils sont familiarisés avec les Sous-Jacents et/ou Eléments du Panier correspondants et ont une compréhension étendue du type de Sous-Jacent et/ou d'Elément du Panier lui-même, du marché et des autres règles régissant des Sous-Jacents et/ou Eléments du Panier.
		4. Facteurs de risques liés aux conflits d'intérêts entre Goldman Sachs et les Détenteurs de Titre *Conflits d'intérêts liés au Sous-Jacent* L'Émetteur et d'autres sociétés de Goldman Sachs négocient les Sous-Jacents ou les composants de Sous-Jacents ou les options ou contrats à terme y étant liés dans le cadre normal de leurs activités professionnelles et prennent part de temps en temps à des opérations liées aux Titres pour leur propre compte ou pour le compte de tiers. Ces activités peuvent avoir des effets négatifs sur la valeur du Sous-Jacent et donc sur le prix des Titres et le montant d'un potentiel Montant de Règlement. L'Émetteur peut faire usage de tout ou partie des produits de la cession des Titres pour des opérations de couverture. Ces opérations de couverture peuvent affecter le prix des Sous-Jacents ou de composants des Sous-Jacents formé sur le marché. L'Émetteur et d'autres sociétés de Goldman Sachs peuvent recevoir des informations non publiques liées au Sous-Jacent ou à des composants du Sous-Jacent mais ne sont pas tenus de communiquer ces informations aux Détenteurs de Titre. En outre, des sociétés de Goldman Sachs peuvent publier des rapports d'étude liés au Sous-Jacent ou à des composants du Sous-Jacent. Les activités de la nature susmentionnée peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts et avoir un impact sur le prix des Titres. *Conflits d'intérêts liés à la détermination des prix d'acquisition* Le prix d'acquisition du Titre peut inclure, le cas échéant en plus des surcharges d'émission fixes, frais de gestion ou autres commissions, des surcharges non transparentes pour le Détenteur de Titre sur le « juste » prix mathématique initial des Titres. *Conflits d'intérêts liés aux paiements de commissions* Il convient de noter que le prix de cession des Titres peut inclure des commissions facturées par le Teneur de Marché pour l'émission ou pouvant être partiellement ou totalement transmises par le Teneur de Marché aux partenaires

		commerciaux en contrepartie de leurs activités de distribution. *Conflits d'intérêts liés aux activités de Tenue de Marché de Goldman Sachs International* Goldman Sachs, dans ses fonctions de Teneur de Marché, adoptera la position économique directement opposée à celle du Détenteur de Titre au moment de la négociation ou immédiatement après et compensera, couvrira ou maintiendra cette position. Les prix proposés par le Teneur de Marché peuvent à un moment donné différer considérablement du juste prix ou du prix des Titres pouvant être espéré d'un point de vue économique. De plus, le Teneur de Marché peut à tout moment changer la méthode sur la base de laquelle il détermine les prix cotés. Un tel écart par rapport au juste prix des Titres peut occasionner de grandes différences (à la hausse ou à la baisse) entre les prix acheteurs et vendeurs cotés par les autres négociants sur ces Titres et ceux cotés par le Teneur de Marché. *Conflits d'intérêts liés aux diverses fonctions de Goldman Sachs dans le cadre de l'Emission* L'Émetteur et D'autres sociétés de Goldman Sachs peuvent, lorsque c'est approprié, exécuter diverses fonctions liées à l'offre et à la cession des Titres, par exemple en tant qu'agent émetteur, Agent de Calcul, Agent Payeur et/ou Agent Administratif. En raison des diverses fonctions et des obligations en découlant dans chaque cas, des conflits d'intérêts peuvent surgir à la fois entre les sociétés concernées de Goldman Sachs et entre ces sociétés et les Détenteurs de Titre. *Intérêts des tierces parties impliquées dans l'Emission* L'Émetteur peut impliquer des partenaires et conseillers externes dans l'émission des Titres. Il est possible que ces partenaires et conseillers externes poursuivent également leurs propres intérêts dans le cours de leurs activités et n'interviennent pas exclusivement dans l'intérêt des Détenteurs de Titre.
Section E – Offre		
E.2b	Raisons de l'offre et utilisation du produit de celle-ci lorsqu'il s'agit de raisons autres que la réalisation d'un bénéfice	Sans objet: le produit des Titres est utilisé à des fins de couverture du paiement des obligations découlant de l'émission des Titres, conformément aux accords passés avec Goldman Sachs International et au profit des activités professionnelles normales de l'Émetteur (dans tous le cas, l'Emetteur est libre dans l'utilisation des produits de l'émission de Titres).
E.3	Description des conditions de l'offre.	[Prix d'émission [pour souscription durant la période de souscription] [à la Date d'Emission]: [●][*insérer, si plus d'une Série:* Comme spécifié dans le tableau annexé au présent Résumé]] [Les Titres sont offerts à la souscription durant la période de souscription, c'est-à-dire du [●] au [●] inclus. L'Emetteur se réserve le droit de d'abréger la période de souscription [ou de l'étendre. [L'Émetteur n'est pas tenu d'accepter les demandes de souscription. Des attributions partielles sont possibles (notamment en cas de demande de souscription excédentaire). L'Émetteur n'est pas tenu d'émettre les Titres souscrits.]] [*insérer, si cela est requis, d'autres informations pour décrire les conditions de l'offre:* ●] [*insérer, dans le cas d'une offre publique continue*: Les Titres seront offerts publiquement de manière continue pendant la Période de l'Offre (telle que définie

		dans l'Élément A.2 ci-dessus ; l'offre publique initiale a été faite sur base des Conditions définitives datées du ●). Prix d'Émission à la Date d'Émission: [●] (Le Prix d'Émission est un prix historique et a été déterminé à la date du commencement de l'offre publique initiale.)]
E.4	Tout intérêt pouvant influer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels	L'Émetteur et d'autres sociétés Goldman Sachs ainsi que les tierces parties impliquées dans l'émission des Titres peuvent avoir des intérêts conflictuels préjudiciables pour l'investisseur. ***Conflits d'intérêts liés au Sous-Jacent*** L'Émetteur et d'autres sociétés de Goldman Sachs négocient les Sous-Jacents ou les composants de Sous-Jacents ou les options ou contrats à terme y étant liés dans le cadre normal de leurs activités professionnelles et prennent part de temps en temps à des opérations liées aux Titres pour leur propre compte ou pour le compte de tiers. Ces activités peuvent avoir des effets négatifs sur la valeur du Sous-Jacent et donc sur le prix des Titres et le montant d'un potentiel Montant de Règlement. L'Émetteur peut faire usage de tout ou partie des produits de la cession des Titres pour des opérations de couverture. Ces opérations de couverture peuvent affecter le prix des Sous-Jacents ou de composants des Sous-Jacents formé sur le marché. L'Émetteur et d'autres sociétés de Goldman Sachs peuvent recevoir des informations non publiques liées au Sous-Jacent ou à des composants du Sous-Jacent mais ne sont pas tenus de communiquer ces informations aux Détenteurs de Titre. En outre, des sociétés de Goldman Sachs peuvent publier des rapports d'étude liés au Sous-Jacent ou à des composants du Sous-Jacent. Les activités de la nature susmentionnée peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts et avoir un impact sur le prix des Titres. ***Conflits d'intérêts liés à la détermination des prix d'acquisition*** Le prix d'acquisition des Titres peut inclure, le cas échéant en plus des surcharges d'émission fixes, frais de gestion ou autres commissions, des surcharges non transparentes pour le Détenteur de Titre sur le « juste » prix mathématique initial des Titres. ***Conflits d'intérêts liés aux paiements de commissions*** Il convient de noter que le prix de cession des Titres peut inclure des commissions facturées par le Teneur de Marché pour l'émission ou pouvant être partiellement ou totalement transmises par le Teneur de Marché aux partenaires commerciaux en contrepartie de leurs activités de distribution. Il convient de tenir compte du fait que le paiement de ces commissions aux partenaires commerciaux peut déboucher sur des conflits d'intérêts au détriment du Détenteur de Titre. ***Conflits d'intérêts liés aux activités de Tenue de Marché de Goldman Sachs International*** Si Goldman Sachs International en tant que teneur de marché (le **« Teneur de Marché »**) anime un marché pour les Titres, les Détenteurs de Titre doivent savoir que des retards peuvent survenir dans la détermination des prix, par exemple du fait de Perturbations du Marché ou de problèmes dans le système. Goldman Sachs, dans ses fonctions de Teneur de Marché, adoptera la position économique directement opposée à celle du Détenteur de Titre au moment de la négociation ou immédiatement après et compensera, couvrira ou maintiendra

		cette position. Les prix proposés par le Teneur de Marché peuvent le cas échéant différer considérablement du juste prix ou du prix des Titres pouvant être espéré d'un point de vue économique. De plus, le Teneur de Marché peut à tout moment changer la méthode sur la base de laquelle il détermine les prix cotés. Un tel écart par rapport au juste prix des Titres peut occasionner de grandes différences (à la hausse ou à la baisse) entre les prix acheteurs et vendeurs cotés par les autres négociants et ceux cotés par le Teneur de Marché. ***Conflits d'intérêts liés aux diverses fonctions de Goldman Sachs dans le cadre de l'émission*** L'Émetteur et d'autres sociétés de Goldman Sachs peuvent le cas échéant exécuter diverses fonctions liées à l'offre et à la cession des Titres, par exemple en tant qu'agent émetteur, Agent de Calcul, Agent Payeur et/ou Agent Administratif. Il est en outre possible que des sociétés de Goldman Sachs interviennent en tant que contreparties dans des opérations de couverture liées aux obligations de l'Émetteur imposées par les Titres ou en tant que Teneur du Marché. En raison des diverses fonctions et des obligations en découlant dans chaque cas, des conflits d'intérêts peuvent surgir à la fois entre les sociétés concernées de Goldman Sachs et entre ces sociétés et les Détenteurs de Titre. Il convient de considérer, en particulier dans le cadre de la fonction d'Agent de Calcul, que des conflits d'intérêts peuvent survenir car l'Agent de Calcul a dans certains cas spécifiés dans les Conditions le droit de prendre certaines décisions contraignantes pour l'Émetteur et le Détenteur de Titre. Ces décisions peuvent avoir un impact négatif sur les Titres et désavantager de ce fait le Détenteur de Titre. ***Intérêts des tierces parties impliquées dans l'Emission*** L'Émetteur peut impliquer des partenaires et conseillers externes dans l'émission des Titres, par exemple dans le cadre de la composition et de l'ajustement d'un panier ou d'un indice. Il est possible que ces partenaires et conseillers externes poursuivent également leurs propres intérêts dans le cours de leurs activités et n'interviennent pas exclusivement dans l'intérêt des Détenteurs de Titre. [*insérer le cas échéant les informations concernant les conflits d'intérêts non connus à la date du Prospectus de Base:* ●]
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Émetteur ou l'Offreur	L'investisseur peut souscrire ou acquérir les Titres au Prix d'Emission ou au prix d'acquisition. Des informations sur les frais de transactions peuvent être obtenues auprès du distributeur concerné. Ni l'Émetteur ni l'Offreur ne factureront au souscripteur ou à l'acquéreur aucun frais sur le Prix d'Emission ou d'acquisition.

[*insérer sur plus d'une Série*: **Annexe du Résumé**

Informations relatives à l'Élément C.1	[Informations relatives à l'Élément C.9]*	[Informations relatives à l'Élément C.15]**	[Informations relatives à l'Élément C.16]**	[Informations relatives à l'Élément C.19]**	[Informations relatives à l'Élément C.20]**	Informations relatives à l'Élément E.3
[ISIN] [WKN] [Valeur] [Code commun] [*insérer un identificateur supplémentaire pour les Titres (le cas échéant): ●*]	[Coupon] [Date(s) de Paiement du Coupon] [Période du Coupon] [Coupon Maximum] [Coupon Minimum] [Date de Règlement] [Rendement]	[Barrière] [Devise de Base] [Montant Bonus] [Niveau Bonus] [Niveau Tampon] [Cap] [Coupon] [Montant du Coupon] [Facteur de Participation à la Baisse] [Niveau d'Entrée (i)] [Date d'Observation du Niveau d'Entrée (t)] [Période d'Observation du Niveau d'Entrée] [Période d'Exercice] [Facteur de Règlement Final] [Niveau de Règlement Final] [Prix de Référence Initial] [Barrière Knock-Out] [Levier] [Niveau Lock-In (i)] [Barrière Knock-Out inférieure] [Montant Maximum] [Montant Minimum] [Multiplicateur] [Valeur Nominale dans la Devise de Base] [Valeur Nominale dans la Devise de Référence] [Période d'Observation] [Facteur de Participation] [Devise de Référence]	[Date[s] de Paiement du Coupon] [Date d'Évaluation Finale] [Date de Règlement] [Date[s] d'Évaluation]	[Prix de Référence]	[Nom [du Sous-Jacent] [de l'Élément de Panier 1] [●]] [ISIN] [WKN] [Émetteur d'Action] [Promoteur de l'Indice] [Système de Négociation] [Bourse(s)] [Prix du Sous-Jacent] [Devise de Référence] [site Web] [●]	[Prix d'Émission]

		[Taux de Référence] [Niveau d'Inversion] [Facteur de Règlement] [Niveau de Règlement] [Barrière Stop-Loss] [Prix d'Exercice] [Barrière Supérieure] [Barrière Knock-Out Supérieure] [Facteur de Participation à la Hausse] [Facteur de Pondération] [Montant du Paiement Final] [Date de Paiement Final] [Montant du Paiement Initial] [Date de Paiement Initial] [Frais Facteur] [Facteur de Gestion] [Frais de Gestion]				
[●]	[●]	[●]	[●]	[●]	[●]	[●]

** Supprimer colonne si l'Annexe XII du Règlement Prospectus est applicable*

*** Supprimer colonne si l'Annexe V du Règlement Prospectus est applicable*